

Rapport sur la cohésion des territoires

JUILLET 2018

Le rapport sur la cohésion des territoires en France résulte d'un travail élaboré par l'État, en partenariat avec les associations d'élus : l'Assemblée des Communautés de France, l'Assemblée des Départements de France, l'Association des Maires de France, l'Association des Maires Ruraux de France, l'Association des Petites Villes de France, la Fédération nationale des agences d'urbanisme, France urbaine, Régions de France et Villes de France.

Il propose une lecture partagée des dynamiques et enjeux du territoire national.

Il s'inscrit dans la dynamique engagée par la Conférence nationale des territoires, installée par le Président de la République, le 17 juillet 2017 au Sénat.

Il constitue une version enrichie du document présenté lors de la deuxième Conférence nationale des territoires qui s'est tenue le 14 décembre 2017 à Cahors et s'appuie sur un ensemble d'indicateurs réunis dans le baromètre de la cohésion des territoires, qui a vocation à être actualisé chaque année.

Ce rapport a également bénéficié de précieuses contributions d'universitaires, parmi lesquels Francis Aubert, Nathalie Blanc, Olivier Bouba-Olga, Antoine Brès, Nadine Cattan, Sylvie Fol, Eloi Laurent, Brigitte Mariolle et Martin Vanier.

SOMMAIRE

1. LA FRANCE APRÈS LA CRISE, UN ÉTAT DES LIEUX	5
1.1. CINQ DYNAMIQUES TERRITORIALES, UNE COHÉSION NATIONALE À RÉAFFIRMER	8
1.1.1. Une métropolisation accélérée qui a engendré un renouvellement de la géographie économique de la France	8
1.1.2. Une polarisation qui s'accompagne d'une diffusion du peuplement autour des principaux pôles urbains	11
1.1.3. Les trajectoires de plus en plus divergentes des territoires ruraux : entre rebond lié à la périurbanisation et risque d'attrition	12
1.1.4. Une armature urbaine des moyennes et petites villes qui parvient inégalement à « tenir le pays »	14
1.1.5. Une transformation très différenciée de la base productive : affaissement industriel dans l'arc nord-est, dynamique de l'économie résidentielle sur les littoraux	14
1.2. QUATRE GRANDS ESPACES, LE RISQUE DE LA DISSOCIATION	16
1.2.1. Un grand arc nord-est marqué par des fragilités économiques et sociales	17
1.2.2. Un arc occidental et méridional porté par un dynamisme démographique conjugué au dynamisme de l'emploi	19
1.2.3. Les Dom, forte dynamique et cumul de vulnérabilités	21
1.2.4. L'Île-de-France, vigueur économique et risque de dissociation	21
1.3 L'EFFET D'ACCENTUATION DE LA CRISE	26
1.3.1. Des territoires inégalement exposés aux effets de la crise, compte-tenu de leur spécialisation économique	26
1.3.2. Des inégalités d'opportunités persistantes entre territoires	26
1.3.3. Mobilité résidentielle et dépenses d'éducation et formation : une capacité limitée à répondre aux disparités territoriales	28
2. SIX FACTEURS DE COHÉSION	32
2.1 SOLIDARITÉ	33
2.2 QUALITÉ DE VIE	24
2.3 COOPÉRATION ENTRE LES TERRITOIRES	35
2.4 CAPITAL SOCIAL	36
2.5 EMPOWERMENT DES TERRITOIRES	36
2.6 TRANSITION SOCIO-ENVIRONNEMENTALE	37
ANNEXE - ZOOM SUR LES MÉCANISMES FINANCIERS AU SERVICE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES	39

La **Conférence nationale des territoires de décembre 2017, à Cahors, a souhaité qu'un rapport sur la cohésion des territoires** puisse être élaboré conjointement entre les associations d'élus et l'État. Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) en a proposé les premiers jalons, sur le modèle du rapport sur la Cohésion établie par la Commission européenne.

Le présent rapport vise à répondre à cet objectif.

Il présente un état des lieux de la France, à partir des grandes dynamiques qui travaillent le territoire national, mettant en évidence la recomposition des inégalités et des opportunités territoriales (1). Il identifie six facteurs contribuant à garantir la cohésion de la France, et nécessitant une nouvelle méthode d'action des pouvoirs publics (2).

Il pourrait à terme aboutir à la définition de priorités d'action appelant une mobilisation conjointe des collectivités, de l'État, et plus largement de la société civile et des entreprises.

Cette démarche de diagnostic partagé est rendue nécessaire par les transformations en profondeur de la France. Les dix dernières années ont été marquées par un renouvellement accéléré de sa géographie. Évolutions de long terme (déindustrialisation, vieillissement de la population, polarisations démographiques, métropolisation), décennie de crise (2007-2016), transitions numériques et écologiques se sont additionnées pour donner naissance à une large recomposition du territoire.

Au moment où l'emploi redémarre, où les signes de reprises économique et industrielle sont visibles, les motifs d'espérer sont nombreux. Disposer d'un cadre de compréhension commun de cette transformation est la condition *sine qua non* pour agir efficacement.

Or, cette transformation progressive de la France a souvent été réduite à une opposition binaire : des métropoles dynamiques captant les richesses et les opportunités et des territoires périphériques, délaissés par les pouvoirs publics, sacrifiés sur l'autel de la mondialisation. Cette image ne rend pas compte de la diversité des situations, de la réalité des opportunités ouvertes par cette nouvelle étape, mais elle a prospéré au bénéfice de l'absence d'une vision partagée de ce qui nous était arrivé, d'un récit alternatif des territoires, capable d'embrasser la grande transformation de l'espace national. Ce rapport propose de fonder cette vision partagée.

Il est appuyé sur un baromètre structuré autour des six facteurs de cohésion déclinés en indicateurs de suivi qui seront actualisés annuellement. Le travail est maintenant engagé sur des bases communes solides, prenant appui sur une représentation de la réalité territoriale française et une vision partagée des enjeux auxquels il faut répondre pour assurer la cohésion des territoires. C'est un pas nécessaire. Il doit se concrétiser par une nouvelle feuille de route stratégique.

1. LA FRANCE APRÈS LA CRISE, UN ÉTAT DES LIEUX

La France sort, profondément modifiée, d'une crise qui aura duré 10 ans. Partager un état des lieux de ces transformations est la première étape indispensable pour se donner les moyens d'agir pour conforter son unité.

5 dynamiques se sont conjuguées pour recomposer le territoire :

- la **métropolisation**, longtemps peu perceptible, a engendré une nouvelle géographie économique ;
- la **périurbanisation**, ancienne, a continué de dissocier géographie du peuplement et implantation des emplois ;
- la divergence de trajectoires entre les **espaces ruraux** s'est accentuée, mettant en évidence les vulnérabilités cumulées de grands ensembles ruraux ;
- l'armature urbaine du pays en **villes petites et moyennes**, qui fut longtemps le support d'un quadrillage équilibré du territoire, a été pour partie fragilisée ;
- la poursuite du mouvement de **reconversion industrielle** a contribué au décrochage de pans entiers du territoire.

Au croisement de ces dynamiques, 4 France se distinguent :

- un **arc nord est** cumule les fragilités sociales, économiques et démographiques ;
- à l'opposé, les **franges littorales de la France** (de la Bretagne à Provence - Alpes - Côte d'Azur), et en prolongement le sillon rhodanien, sont portés par un dynamisme démographique et économique ;
- la croissance solide de l'**Île-de-France**, appuyée sur une spécialisation métropolitaine renforcée, combinée avec un défaut structurel d'attractivité résidentielle, l'assimile progressivement à une métropole mondiale dont les dynamiques sont moins connectées au reste du pays ;
- les **territoires ultramarins** restent marqués par leur spécificité dont le dynamisme n'est pas exclusif de puissantes vulnérabilités.

La crise a, en réalité, agi comme un accélérateur des mutations démographiques, numériques, écologiques en cours.

Tous les territoires n'ont pas pu montrer les mêmes capacités à s'adapter et à transformer à leurs avantages ces évolutions précipitées. Dès lors, malgré les mécanismes et les politiques de solidarité, **les territoires les plus fragilisés apparaissent après la crise avec un effet de loupe.** Dès lors, **la capacité du territoire national à faire bloc**, la possibilité d'un développement distribué sur tout l'espace national, **ne vont plus de soi.**

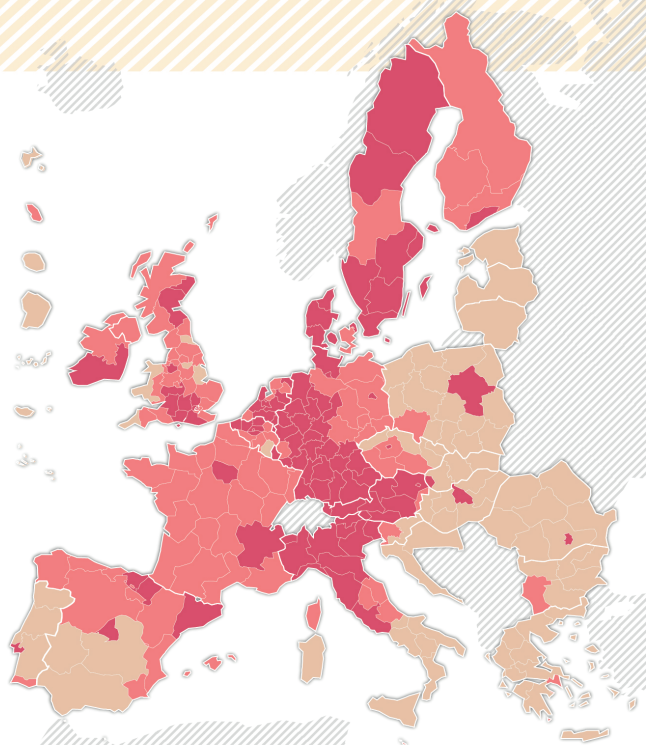
LA COHÉSION DU TERRITOIRE FRANÇAIS DANS LE MIROIR DE L'EUROPE

LA COHÉSION DU TERRITOIRE FRANÇAIS DANS LE MIROIR DE L'EUROPE

Produit Intérieur Brut régional

SPA par habitant en % de la moyenne de l'UE28,
en 2016, par région de niveau NUTS 2

- Inférieur à 75 %
- 75 % à 100 %
- Supérieur à 100 %



Sources : EUROSTAT 2016, ADMIN EXPRESS COG
Réalisation : CGET service cartographie 2018

La France constitue un cas à part en Europe : elle demeure un pays dont l'occupation, le niveau de vie, et l'intensité des politiques publiques ont le plus visé l'équilibre. Son évolution récente montre pourtant, davantage qu'ailleurs une accentuation des contrastes.

D'un point de vue économique (voir ci-dessus carte du PIB régional par habitant), seules deux régions françaises¹ - Île-de-France et Rhône-Alpes - sont désormais au-dessus de la moyenne européenne. Le mouvement de rattrapage opéré par une très grande partie de l'Europe de l'Est, d'une part, le ralentissement économique prononcé durant la crise (2007- 2016), d'autre part, a abouti à un contraste marqué : la France est simultanément le pays qui accueille l'une des régions les plus productives d'Europe (l'Île-de-France) et qui comprend, parmi les pays historiques de l'Union européenne, le moins de régions classées au sein de la catégorie des régions les plus développées. Dans le contexte européen, elle apparaît ainsi comme un État dont le développement est plus que jamais concentré sur les deux principales régions métropolitaines, à l'inverse de l'Italie, de l'Espagne ou de l'Allemagne, dont les géographies du développement sont durablement organisées par des clivages historiques (Nord/Sud en Italie ; Nord-Ouest/Sud-Est en Espagne ; Ouest/Est en Allemagne).

La France se distingue, en outre, au sein de l'espace européen, à la fois par l'importance du nombre de **régions concernées par le « piège du revenu intermédiaire »²** (régions situées immédiatement sous la moyenne européenne et dont les coûts de production sont souvent trop élevés et les systèmes régionaux d'innovation pas assez forts pour entrer en concurrence avec les régions de tête) ; et par la présence de régions parmi les moins développées, situées dans les Outre-mer.

¹ Les données EUROSTAT sont consolidées à l'échelle des NUTS2, soit le périmètre des régions préalablement à la fusion. Elles continueront de constituer, dans la programmation européenne à venir (2021-2027), l'échelle de calculs des dotations nationales pour la politique de cohésion.

² Commission européenne. *My region, my Europe, our Future* : 7^e Rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale. Octobre 2017. Le piège du revenu intermédiaire est présenté comme le principal défi de la cohésion européenne.

En termes de revenus, la **France compte parmi les pays les plus riches d'Europe** : le revenu disponible médian, exprimé en standard de pouvoir d'achat (SPA), est le septième plus élevé de l'Union Européenne, derrière celui du Luxembourg, de l'Autriche et de la Suède. Le revenu des Français est deux fois plus élevé que celui des Polonais, presque trois fois plus que celui des Bulgares et plus de quatre fois supérieur à celui des Roumains.

Ces constats d'échelle nationale masquent les forts contrastes qui traversent le territoire français : ainsi la Guyane affiche un revenu médian équivalent en SPA à celui de la Grèce tandis que Mayotte enregistre le revenu médian en SPA le plus bas de l'UE. Si **les disparités de revenus entre la région la plus riche et la plus pauvre sont relativement limitées en France métropolitaine** (rapport de 1,4, comme en Allemagne, contre 1,8 en Espagne et en Italie), la spécificité ultramarine fait en revanche de la France le pays de l'UE où les écarts de revenus entre les régions sont les plus élevés.

L'enjeu de cohésion territoriale ressort en France avec plus d'acuité du fait notamment de la particularité des régions ultrapériphériques. Il peut être appréhendé notamment par le chômage. Le taux de chômage français (9,4 % en 2017) est près de deux points supérieur à la moyenne européenne et il existe un écart de presque 20 points entre la région où il est le plus faible (6,2 % dans l'ancienne région Limousin) et celle où il est le plus fort (25,9 % à Mayotte). C'est l'écart le plus élevé d'Europe, devant l'Italie (18,5 points), l'Espagne (17,4), la Grèce (13,1) et la Belgique (11,6). Il est pour l'essentiel lié au niveau très élevé du chômage dans les régions d'outre-mer, mais pas seulement : sans les Dom, l'écart interrégional tombe à 6,7 mais reste supérieur à la moyenne européenne (6,1) et aux disparités mesurées en Allemagne (5) et au Royaume-Uni (4,7).

Sur le **plan démographique** aussi, les disparités sont marquées : avec un habitant sur cinq âgé de 65 ans ou plus, la France est dans la moyenne européenne quant au **vieillissement** de sa population, mais elle est marquée par de **profonds contrastes territoriaux**. Ainsi, l'écart est de 22,9 points entre la région la plus « vieille » (25,5 % de 65 ans et plus dans l'ancienne région Limousin) et la plus « jeune » (2,6 % à Mayotte). C'est l'écart le plus élevé d'Europe, devant le Royaume-Uni (16,5) et l'Espagne (14,6). Sans les régions ultra-marines, il reste de 10,9 (la région la plus « jeune » de métropole étant l'Île-de-France, avec 14,6 % de personnes âgées de 65 ans ou plus) **ce qui positionne la France métropolitaine en troisième position européenne pour l'ampleur des écarts régionaux**. Ainsi, si la jeunesse de la population ultramarine explique une partie des disparités françaises (la Réunion et, a fortiori, la Guyane et Mayotte sont parmi les régions les plus jeunes d'Europe), la situation métropolitaine est également très contrastée. D'anciennes régions telles que la Bourgogne, l'Auvergne, le Limousin ou Poitou-Charentes, où la proportion de personnes âgées est nettement supérieure à la moyenne européenne, contrastent fortement avec les régions de l'Est et du Nord, plus jeunes.

Or, c'est justement sur un sujet décisif pour l'avenir des jeunes que les écarts français sont les plus accusés. En Guyane³, plus du tiers (35,8 %) des 18-24 ans est sorti du système scolaire sans diplôme, soit plus de trois fois plus que la moyenne européenne (10,6 %) et dix fois plus que la région française où le décrochage scolaire est le moins fréquent (Limousin, 3,4 %). L'écart entre les deux régions est de 32 points, ce qui positionne la France très loin devant l'Espagne, en deuxième position avec 20,5 points d'écart. Ces disparités pointent surtout le niveau très élevé du décrochage scolaire en Guyane et à la Réunion : en métropole, les écarts sont plus réduits (11,2, soit légèrement plus que la moyenne des écarts dans les autres pays), mais cinq anciennes régions dépassent tout de même la moyenne européenne (Languedoc-Roussillon, Picardie, Provence - Alpes - Côte d'Azur, Franche-Comté et Champagne-Ardenne).

³ Pour cet indicateur, les données ne sont pas disponibles pour la Corse et Mayotte.

1.1. CINQ DYNAMIQUES TERRITORIALES, UNE COHESION NATIONALE À REAFFIRMER

1.1.1. UNE MÉTROPOLISATION ACCÉLÉRÉE QUI A ENGENDRÉ UN RENOUVELLEMENT DE LA GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE DE LA FRANCE

La polarisation de la France par les grandes aires urbaines a longtemps été peu perceptible en France. Nos quatre plus grandes aires urbaines (Paris, Lyon, Marseille - Aix-en-Provence, Lille) enregistraient, jusqu'au milieu des années 2000, des performances économiques en-deçà de la performance globale du pays⁴.

La première rupture de la crise a été de donner à voir une concentration accélérée de la production du pays au sein des plus grandes aires urbaines. Sous l'effet conjugué de la crise financière de 2007-2008, de la crise des dettes souveraines et d'une nouvelle étape du processus de désindustrialisation, **les forces de la métropolisation se sont imposées**. Le moteur productif de la recomposition de l'espace national a pris le pas sur le moteur résidentiel.

La France, et c'est une nouveauté, est rattrapée par les effets de la mondialisation, annoncée de longue date par la nouvelle économie géographique : le développement économique se limite à un nombre restreint de grandes villes sous l'effet de la concentration des emplois les plus qualifiés et des secteurs les plus innovants.

Le dynamisme de l'emploi a été particulièrement fort dans les très grandes aires urbaines (+500 000 habitants, hors Paris) au cours des dernières décennies (+1 % en moyenne entre 1975 et 2012 contre +0,5 % pour les aires urbaines de moins de 25000 habitants). La crise a creusé les écarts (+0,7 % en moyenne entre 2007 et 2012 dans les très grandes aires urbaines hors Paris, contre -0,4 % dans les aires urbaines de 15 000 à 25 000 habitants et -0,2 % dans celles de moins de 15 000 habitants). Ce dynamisme s'explique par le rôle des plus grandes villes dans l'économie de la connaissance et leur aptitude à concentrer certaines fonctions :

→ les populations y sont plus souvent fortement diplômées : dans les grands pôles urbains, près d'une personne sur deux, âgée de 30 à 34 ans,

dispose d'un diplôme du supérieur contre environ 30 % dans les pôles petits et moyens et dans les communes isolées ;

→ les emplois de cadres dans les fonctions intellectuelles supérieures (conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion, culture et loisirs), précisément nommées « fonctions métropolitaines supérieures » du fait de leur forte concentration au sommet de la hiérarchie urbaine, représentaient en 2013 18,1 % des emplois des 15 métropoles que comptait la France au 1^{er} janvier 2017 contre 10,4 % en France métropolitaine.

Or, ce phénomène de concentration se renforce. Ce dynamisme global s'observe au travers de l'attractivité des métropoles pour les jeunes, notamment les étudiants. En effet, elles concentrent de plus en plus les établissements d'enseignement supérieur : la moitié des étudiants de France se concentre dans les 15 métropoles que comptait le pays au 1^{er} janvier 2017, alors que celles-ci n'accueillent que 27 % de la population française. Ce phénomène de concentration s'accroît : c'est dans les métropoles qui accueillent le plus d'étudiants que leur proportion croît le plus.

Cependant, du fait d'une forte demande, les prix de l'immobilier (à la location comme à l'achat) sont particulièrement élevés dans ces territoires, ce qui contribue à expliquer leur solde migratoire négatif au bénéfice des espaces périurbains. La part des 25-34 ans quittant les centres des métropoles pour se loger en périphérie est croissante.

Le rôle de ces grandes aires urbaines est structurant mais les métropoles ne constituent pas une catégorie homogène. Elles ne connaissent ni les mêmes trajectoires, ni le même dynamisme, ni la même capacité à tirer le développement : il existe des métropoles dont la dynamique est partagée avec les territoires régionaux avoisinants (c'est le cas de Lyon, Nantes et Marseille), quand d'autres se développent en relatif isolat (Lille, Toulouse et Montpellier). Mais il existe aussi des situations inversées où l'on observe dans les métropoles une croissance de l'emploi plus faible que dans les territoires qui les entourent (Grenoble et Strasbourg)⁵.

⁴ Laurent Davezies, Philippe Estebe. Les nouveaux territoires de la croissance : vers un retournement historique de la géographie économique ? Rapport d'étude pour le compte de l'Institut Caisse des Dépôts pour la recherche et du PUCA. Novembre 2015

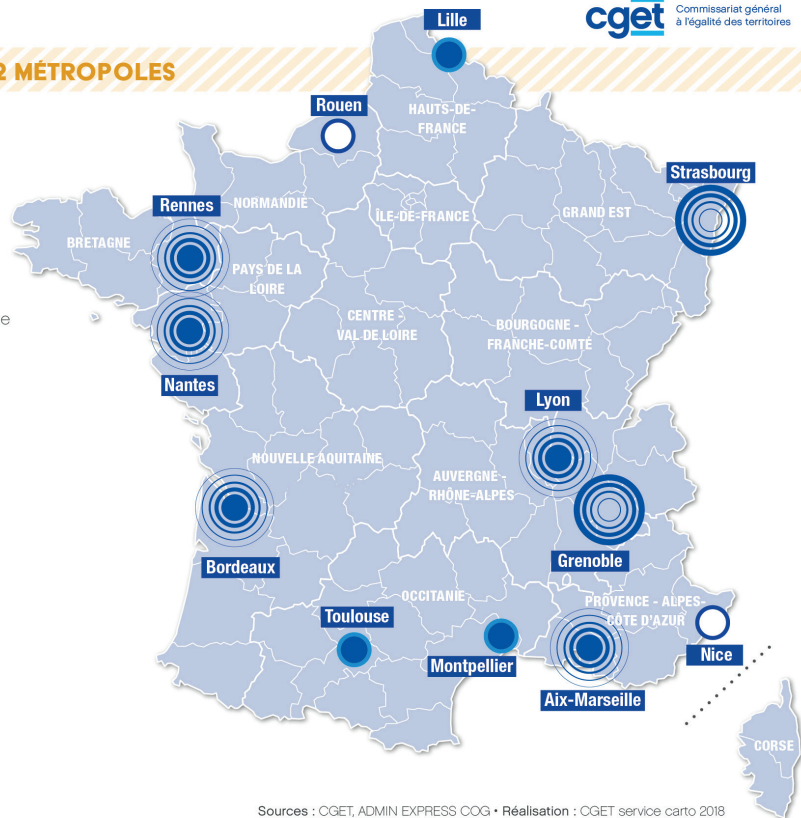
⁵ Commissariat général à l'égalité des territoires, France stratégie. Dynamique de l'emploi dans les métropoles et les territoires avoisinants. Note d'analyse numéro 64. Novembre 2017 - <http://www.cgnet.gouv.fr/ressources/publications/dynamique-de-l-emploi-dans-les-metropoles-et-les-territoires-avoisinants>

C'est au sein de ces grands pôles que les écarts de richesse sont les plus prononcés : les ménages pauvres, dont le revenu disponible par unité de consommation est inférieur à 60 % du revenu médian, y sont très nombreux (77 % des ménages pauvres vivent dans les grands pôles urbains) et plus pauvres qu'ailleurs, quand les ménages riches y sont plus riches. Les quartiers prioritaires de ces villes concentrent bien souvent toutes les difficultés : fort taux de chômage, population peu diplômée, fort taux de décrocheurs, etc.

Ceci amène à considérer avec attention les écarts de développement économique et social qui s'observent à l'intérieur même des pôles urbains. La nouvelle géographie prioritaire des quartiers de la politique de la ville, construite autour d'un indicateur unique de pauvreté, les identifie. Ce nouveau zonage permet également de mettre en évidence la diversité des situations de pauvreté, que l'on trouve majoritairement dans les grands pôles urbains mais qui peu à peu gagnent les villes moyennes et les espaces de plus faible densité.

DYNAMIQUES DE L'EMPLOI DE 12 MÉTROPOLIS

- 
Métropole « à dynamique partagée »
 La métropole comme les territoires environnants connaissent une dynamique de l'emploi favorable.
- 
Métropole « à dynamique inversée »
 Les territoires environnants connaissent une dynamique de l'emploi plus favorable que celle de la métropole.
- 
Métropole « autocentrée »
 La dynamique d'emploi n'est pas partagée avec les territoires environnants.
- 
Métropole en difficulté
 Ni la métropole, ni les territoires environnants ne connaissent une dynamique de l'emploi favorable.

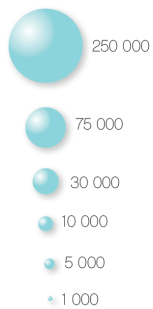


Sources : CGET, ADMIN EXPRESS COG • Réalisation : CGET service carto 2018

GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Les communes concernées par un ou plusieurs quartiers de la géographie prioritaire

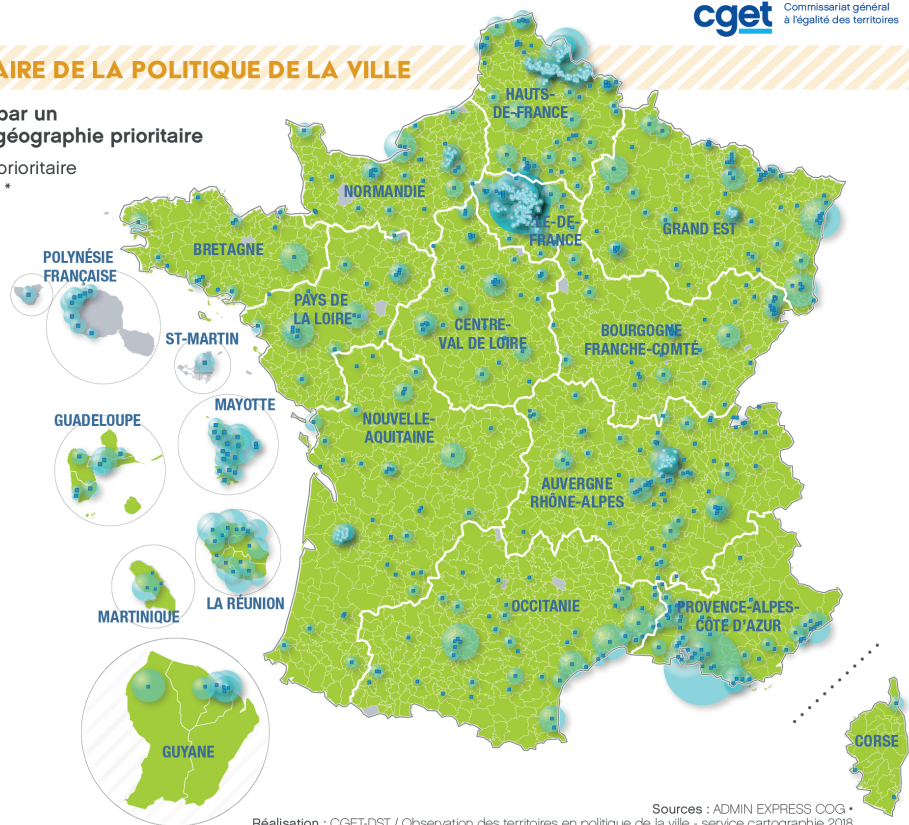
Nombre d'habitants en quartier prioritaire de la politique de la ville en 2011* par commune



• Commune ayant un ou plusieurs quartiers de la géographie prioritaire

■ EPCI au 1^{er} janvier 2016

* pour les territoires ultramarins, les données de populations datent de 2011 ou 2012



Sources : ADMIN EXPRESS COG • Réalisation : CGET-DST / Observation des territoires en politique de la ville - service cartographie 2018

1.1.2. UNE POLARISATION QUI S'ACCOMPAGNE D'UNE DIFFUSION DU PEUPEMENT AUTOUR DES PRINCIPAUX PÔLES URBAINS

La polarisation du territoire national autour des plus grandes villes se traduit en particulier par la croissance des couronnes périurbaines⁶. La périurbanisation se maintient en intensité et en distance. Ce sont les espaces les plus dynamiques en termes de population et d'emploi avec, souvent, une aggravation du déséquilibre entre le nombre emplois et le nombre d'actifs occupés résidents. À titre d'exemple, la zone d'emploi de Compiègne comptait en 2014 seulement 88 emplois pour 100 actifs occupés résidents, contre 90 en 2009 et 92,2 en 1999. Entre 2009 et 2014, les couronnes des grandes aires urbaines ont ainsi vu l'emploi croître de 0,7 % par an en moyenne, quand leur population augmentait de 1 % dans le même temps. Ces territoires concentrent par conséquent des difficultés de déplacements domicile-travail.

La forte croissance démographique de ces espaces périurbains a des impacts environnemen-

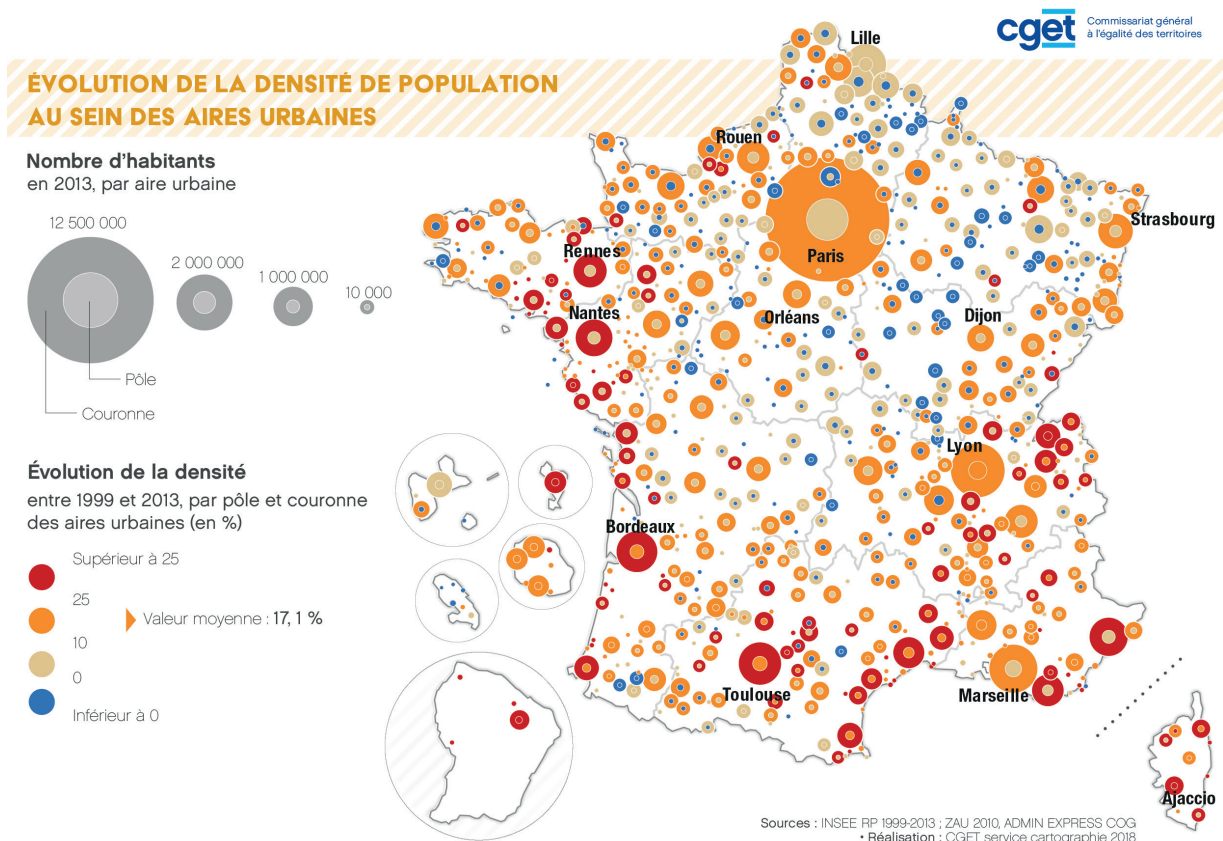
taux importants : le rythme d'artificialisation des sols y est en particulier bien plus rapide que dans les autres types d'espaces (+0,63 % par an entre 2006 et 2012 dans les couronnes des grands pôles contre 0,48 % en moyenne en France).

Loin des clichés, les couronnes périurbaines des grands pôles urbains apparaissent relativement plus homogènes : les écarts de revenus y sont peu marqués et les niveaux de vie y sont plutôt élevés. Le revenu disponible médian par unité de consommation y atteint ainsi 21 300 euros en 2013 contre 20 200 euros en France métropolitaine et le rapport interdécile⁷ n'y est que de 2,9 contre 3,5 en France métropolitaine. Les revenus sont bien plus faibles dans les communes les plus rurales (18 300 euros par unité de consommation dans les communes isolées hors de l'influence des pôles) et les inégalités sont bien plus marquées dans les grands pôles urbains (rapport interdécile de 4).

Les couronnes périurbaines accueillent une population plutôt jeune, de cadres mais dont le vieillissement récent apparaît plus rapide.

6 Les couronnes des pôles sont définies dans le zonage en aires urbaines de l'Insee comme l'aire d'influence des pôles urbains : au moins 40 % des actifs occupés de ces couronnes travaillent dans le pôle ou dans le reste de la couronne. Elles servent souvent à approcher la notion d'espace périurbain.

7 Le rapport interdécile des revenus est le ratio entre le revenu D9 tel que 10 % de la population se situe au-dessus et le revenu D1 tel que 10 % de la population se situe en dessous.



1.1.3. LES TRAJECTOIRES DE PLUS EN PLUS DIVERGENTES DES TERRITOIRES RURAUX : ENTRE REBOND LIÉ À LA PÉRIURBANISATION ET RISQUE D'ATTRITION

La situation des territoires ruraux est désormais extrêmement différenciée. Que l'on considère **la manière d'occuper l'espace, les dynamiques démographiques, les liens avec les pôles urbains, l'accessibilité aux services publics et aux soins mais aussi les dynamiques économiques (appareil productif, agriculture, tourisme)**, trois catégories d'espaces ruraux, aux trajectoires de plus en plus divergentes, émergent.

Les territoires ruraux autour des villes, situés près des littoraux océaniques et méditerranéens et des vallées urbaines françaises, connaissent une forte croissance des emplois, particulièrement dans les secteurs résidentiels et touristiques et, comme on l'a vu, par extension de l'aire d'influence des grands pôles d'emplois. Ces espaces, qui regroupent environ 16 % de la population française, n'ont pas connu la crise. C'est dans ce profil de communes rurales que l'on continue à s'installer, où les niveaux de revenus sont les plus élevés, où l'on accède plus facilement à l'emploi, où l'on trouve des services : l'indicateur d'accès aux principaux services de la vie courante n'y est pas très différent du périurbain.

Moins denses que les précédentes, plus éloignées des villes, d'autres communes allient orientations agricole et industrielle. Leur essor ayant longtemps reposé sur le développement de ces deux secteurs, elles ont été les premières touchées par la crise et se vivent en territoires perdants de la mondialisation. Elles sont marquées par les délocalisations, les pertes d'emplois et des jeunes qui partent faute de trouver du travail localement. Regroupant 9 % de la population, elles se caractérisent par leur éloignement des pôles d'emploi urbains et leur attractivité résidentielle moindre, le vieillissement de leurs populations ouvrières et employées installées en période de plein essor, des revenus plus faibles et une offre de service moins adaptée.

Les campagnes les moins denses réunissent 8,5 % de la population. L'activité économique et l'accessibilité aux services et aux soins y sont moindres. Le vieillissement de la population y est le plus avancé et les niveaux de revenus les plus faibles. Lorsqu'elles connaissent une croissance démogra-

phique, celle-ci est avant tout motivée par une attractivité résidentielle et touristique comme dans certaines parties des Alpes. Souvent situés en zone de montagne ou dans l'ancienne « diagonale du vide », ces espaces posent des enjeux d'accessibilité aux offres de services et de soins minimales, de connexion, d'accompagnement social. L'indicateur d'accès aux principaux services de la vie courante montre un réel éloignement et une réelle difficulté d'accès par exemple dans un triangle compris entre Poitiers, Montpellier et Châlons-en-Champagne. Il en est de même pour l'accès aux soins puisque, par exemple, le Centre a une densité de 131 médecins généralistes pour 100 000 habitants contre 184 en Provence - Alpes - Côte-d'Azur⁸.

Les facteurs qui pourraient atténuer la divergence entre ces trois profils de communes rurales parfois les aggravent. Ainsi la couverture numérique, alors qu'elle devrait représenter une clé pour répondre à la raréfaction des services, amplifie au contraire ces écarts : elle demeure étroitement corrélée à la densité de population. Aussi, et ce malgré une forte amélioration des infrastructures permettant d'accéder au Très Haut Débit (48,4 % des locaux sont éligibles en 2016, soit 4 % de plus qu'un an plus tôt), de très importantes disparités demeurent entre territoires denses et peu denses. Par exemple, en Bourgogne - Franche-Comté, 34,6 % des locaux étaient éligibles au Très Haut Débit en 2016 et en Corse ce taux atteignait tout juste les 25 %, contre près de 75 % en Île-de-France.

Mais l'enjeu de la transformation numérique concerne également la fréquence des pratiques. Or, les territoires ruraux, comme les villes petites et moyennes, accusent un certain retard en termes de compétences numériques de leurs habitants, souvent plus âgés. Dans les unités urbaines de moins de 100 000 habitants et dans les communes hors unités urbaines, seuls 60 % des habitants (âgés de 18 ans et plus) disent profiter des possibilités ouvertes par les nouvelles technologies, soit 20 points de pourcentage en moins que dans l'agglomération parisienne.

⁸ Ministère des Affaires sociales et de la santé. Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques. Les médecins au 1^{er} janvier 2013. Série statistiques. Numéro 179. Avril 2013

TYPOLOGIE DES CAMPAGNES FRANÇAISES

Campagnes des villes, du littoral et des vallées urbanisées

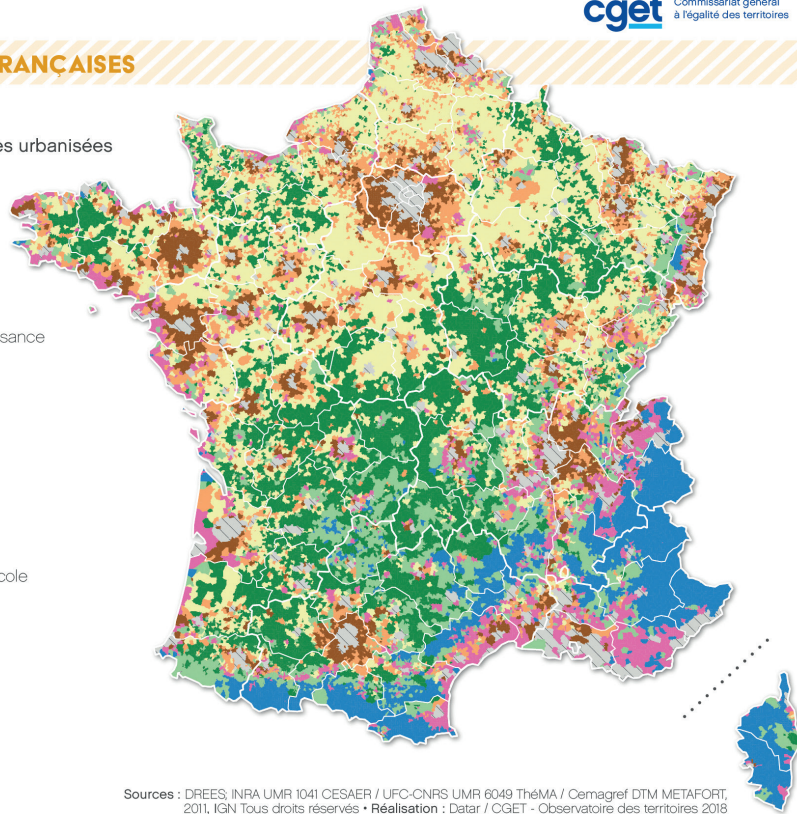
- densifiées, en périphérie des villes, à très forte croissance résidentielle et à économie dynamique
- diffuses, en périphérie des villes, à croissance résidentielle et dynamique économique diversifiée
- densifiées, du littoral et des vallées, à forte croissance résidentielle et à forte économie présente

Campagnes agricoles et industrielles

- sous faible influence urbaine

Campagnes vieilles et à très faible densité

- à faibles revenus, économie présente et agricole
- à faibles revenus, croissance résidentielle, économie présente et touristique
- à faibles revenus, croissance résidentielle, économie présente et touristique, très fort éloignement des services d'usage courant
- hors champ (unités urbaines > 10 000 emplois)

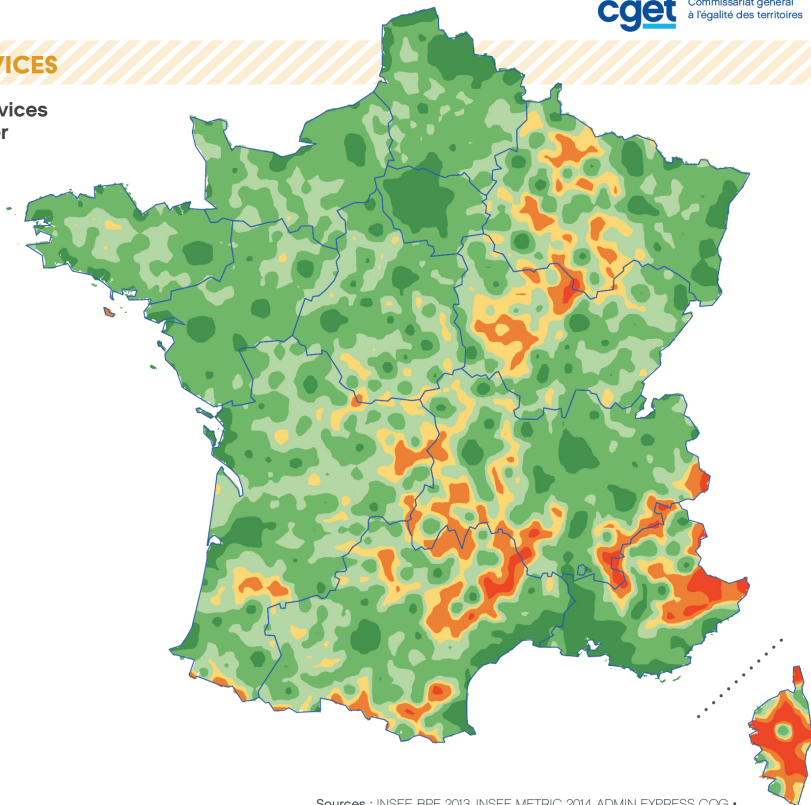


Sources : DREES, INRA UMR 1041 CESAER / UFC-CNRS UMR 6049 Théma / Cemagref DTM METAFORT, 2011, IGN Tous droits réservés • Réalisation : Datar / CGET - Observatoire des territoires 2018

INÉGALITÉ D'ACCÈS AUX SERVICES

Indicateur d'accès aux principaux services de la vie courante via le réseau routier en 2013, représentation lissée

- 12
- 9
- 7
- 5
- 2

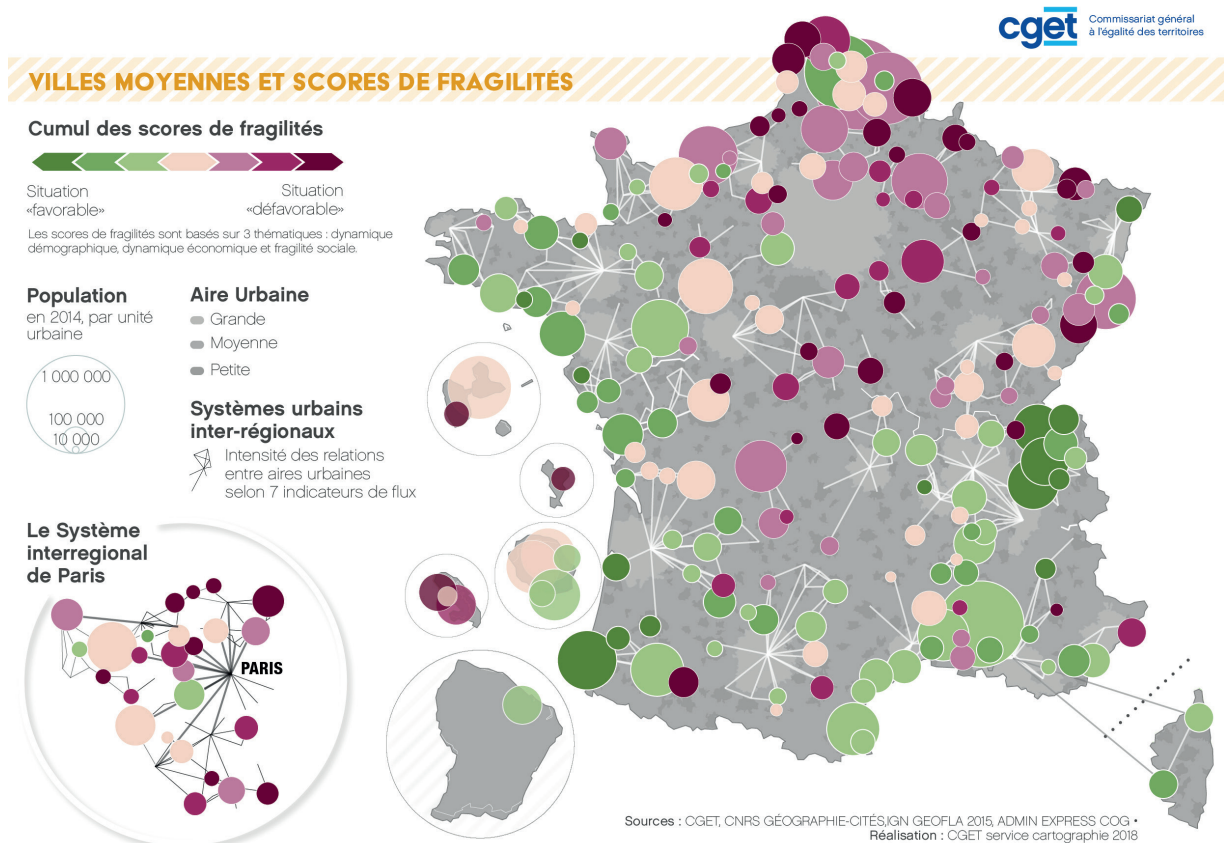


Sources : INSEE BPE 2013, INSEE METRIC 2014, ADMIN EXPRESS COG • Réalisation : CGET service cartographie 2018

1.1.4. UNE ARMATURE URBAINE DES MOYENNES ET PETITES VILLES QUI PARVIENT INÉGALEMENT À « TENIR LE PAYS »

Dans cette France à distance des grandes aires urbaines, de nombreuses villes petites et moyennes continuent d'assurer le maillage et la cohésion du territoire. Les villes moyennes regroupent ainsi un quart des emplois, des lycées et des effectifs étudiants du pays, et assurent à plus de 80 % des habitants de leurs territoires de vie l'accès aux douze équipements de la gamme intermédiaire en 15 minutes ou moins.

Cependant, certaines de ces villes petites et moyennes sont fragilisées : chute démographique et vieillissement accentué de la population, désertification médicale, dévitalisation commerciale, pertes d'emplois, etc. Ce sont surtout les villes petites et moyennes des campagnes à fortes orientations agricole et industrielle qui sont dans ce cas. Cette fragilisation (voir carte) est particulièrement marquée dans l'arc nord-est de la France, de la Normandie à la Bourgogne - Franche-Comté et jusqu'au sud du Massif central. À l'inverse, le tissu urbain du littoral atlantique, des contreforts pyrénéens et du sillon rhodanien résiste mieux, inséré dans des dynamiques de croissance bien connectées aux espaces métropolitains.



1.1.5. UNE TRANSFORMATION TRÈS DIFFÉRENCIÉE DE LA BASE PRODUCTIVE : AFFAISSEMENT INDUSTRIEL DANS L'ARC NORD-EST, DYNAMIQUE DE L'ÉCONOMIE RÉSIDENIELLE SUR LES LITTORAUX

Que ce soit sur le long terme (perte de la moitié des emplois industriels depuis 1975, passés de 6 à 3 millions) ou de manière plus conjoncturelle avec une baisse après la crise (baisse de 2 % en moyenne par an depuis 2007 masquant une chute

en 2009-2010 suivie d'une baisse moins importante depuis 2010, - 0,9 % par an, et même d'une quasi-stabilité en 2017, - 0,1 %), le recul de l'industrie a frappé très durement certains territoires. Les territoires fortement industriels du nord-est de la France (voir carte) ont souffert de cette désindustrialisation historique et, plus récemment, les villes moyennes ont subi les effets de la dernière crise comme dans le centre de la Bretagne avec les difficultés de l'agro-alimentaire.

Ainsi en 1975, les entreprises industrielles des Hauts-de-France et de la région Grand Est employaient plus du tiers des 25-54 ans de ces régions (39,0 % dans les Hauts-de-France et 37,4 % dans le Grand Est). Quarante ans plus tard, en 2014, le poids de l'industrie dans l'emploi régional n'était plus que de 14,9 % dans les Hauts-de-France (soit -24,1 points correspondant à une baisse 280 000 emplois entre 1975 et 2014) et de 17,1 % dans le Grand Est (soit -20,3 points correspondant à une baisse de 225 000 emplois entre 1975 et 2014). Deux autres régions, moins souvent associées aux activités industrielles, ont également connu un recul très important de ce secteur : l'Île-de-France et Auvergne - Rhône-Alpes. Dans l'Ouest du pays, on retrouve majoritairement les zones d'emplois

les plus en croissance et celles où l'industrie représente la part la plus forte des emplois.

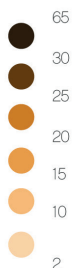
À rebours, la désindustrialisation de la région parisienne, plus ancienne et plus massive, est désormais arrivée à un plateau, où les créations d'emplois dans les services, en particulier pour les emplois les plus qualifiés, font plus que compenser les destructions d'emplois de production. Cette compensation de la désindustrialisation par l'émergence des services se vérifie toutefois dans presque toutes les régions depuis 2013.

Enfin, l'arc littoral, dont la base industrielle était plus limitée, bénéficie plus largement d'une attractivité résidentielle constamment confortée.

DEPUIS 1975, UNE BAISSÉ IMPORTANTE DE L'EMPLOI INDUSTRIEL, EN PARTICULIER DANS LE NORD-EST DE LA FRANCE

Part des emplois au lieu de travail dans le secteur industriel parmi les 25-54 ans

En %, par zone d'emploi



Données non disponibles



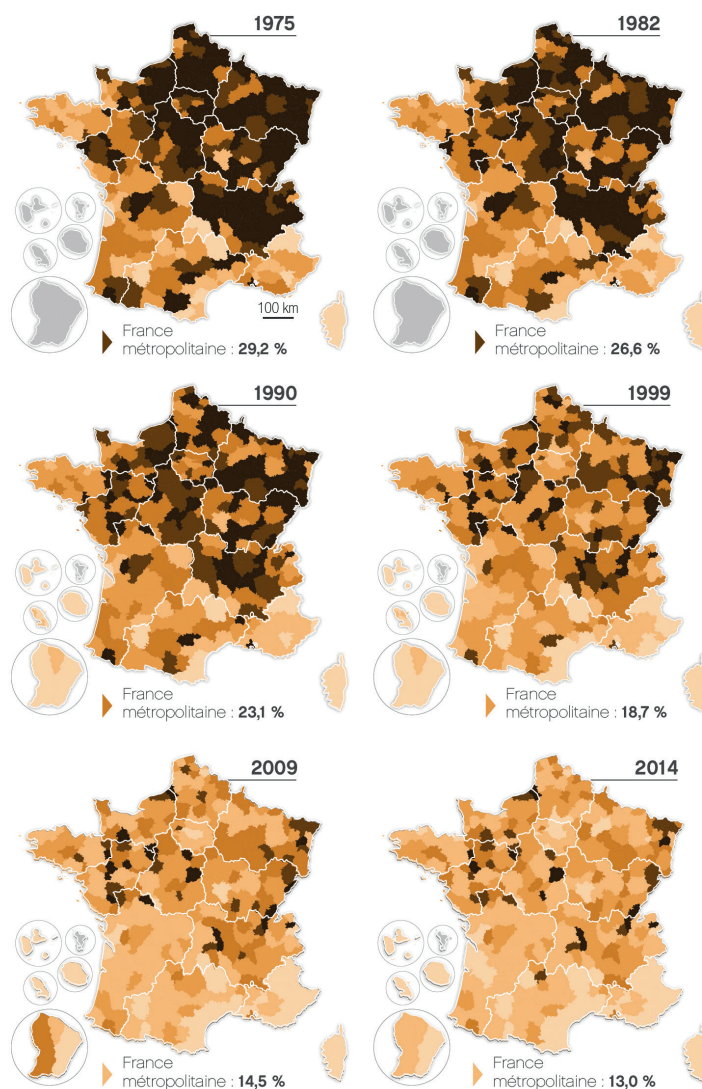
Pour mieux comprendre

Depuis le recensement de 2006, des changements ont été introduits par rapport au questionnaire du recensement de 1999 sur la population active.

Le nouveau recensement couvre mieux les situations mixtes ou intermédiaires, se situant aux frontières des trois grandes catégories structurant traditionnellement l'analyse du marché du travail : **l'emploi, le chômage, l'inactivité** : telles que celles des étudiants exerçant un « petit boulot » ou des retraités continuant à avoir une activité professionnelle réduite. Le concept d'emploi s'est sensiblement élargi.

En conséquence, afin de permettre l'utilisation sur l'ensemble des recensements en évolution, **les séries sont restreintes à un champ sur lequel il y a peu de situations mixtes, celui des 25-54 ans.**

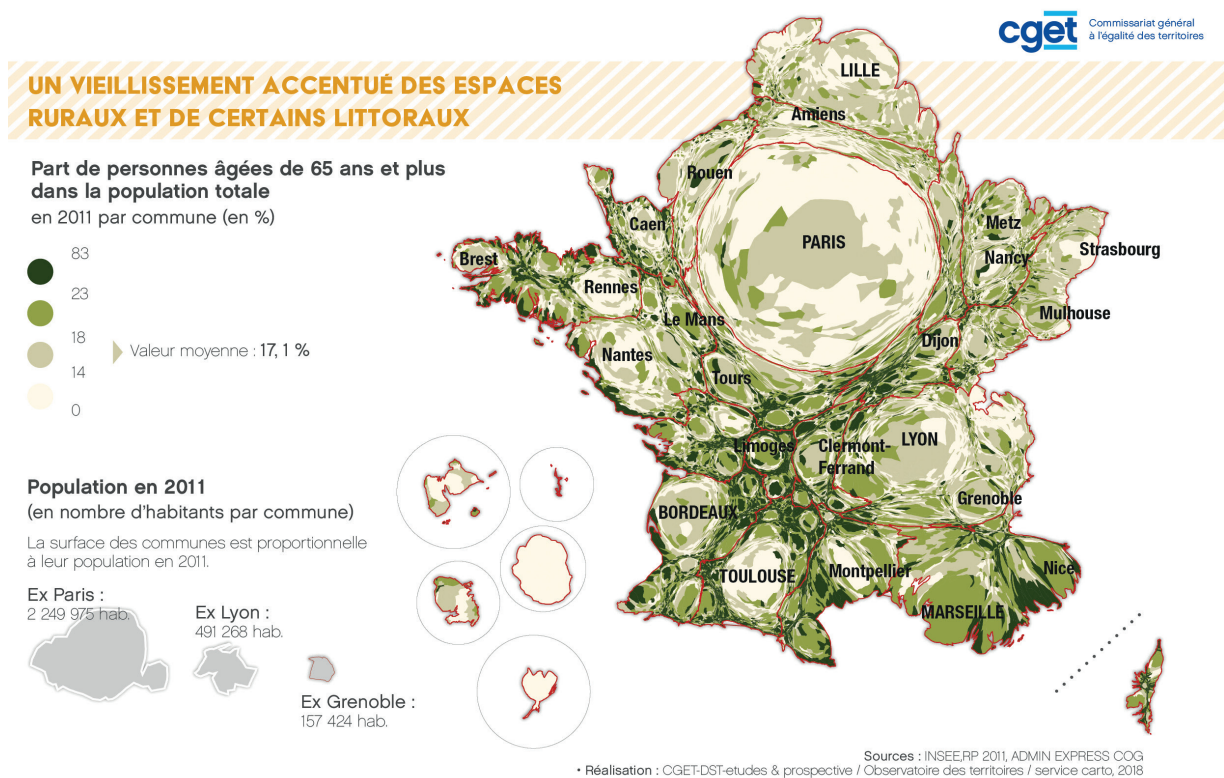
Sources : INSEE RP données harmonisées 1975 à 2014, ADMIN EXPRESS COG • Réalisation : CGET service cartographie 2018



1.2. QUATRE GRANDS ESPACES, LE RISQUE DE LA DISSOCIATION

Parallèlement aux cinq dynamiques territoriales qui traversent notre pays, ce sont quatre grands espaces suprarégionaux qui se distinguent par leurs dynamiques divergentes : un arc nord-est fragilisé, un arc occidental et méridional attractif, les Dom qui cumulent les vulnérabilités, et l'Île-de-France qui, malgré sa vigueur économique, connaît une faible attractivité résidentielle. En effet, au niveau régional une convergence s'est opérée :

entre 2013 et 2017, les écarts entre régions se sont réduits pour le chômage de longue durée, la part des 65 ans et plus, ou encore le revenu (cf. baromètre). C'est donc bien l'échelle suprarégionale qui s'impose en termes de cohésion du territoire. Sont présentés ci-dessous des éléments saillants et distinctifs de ces quatre grands espaces et non des diagnostics complets.

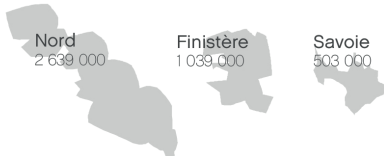


POPULATION À L'HORIZON 2040

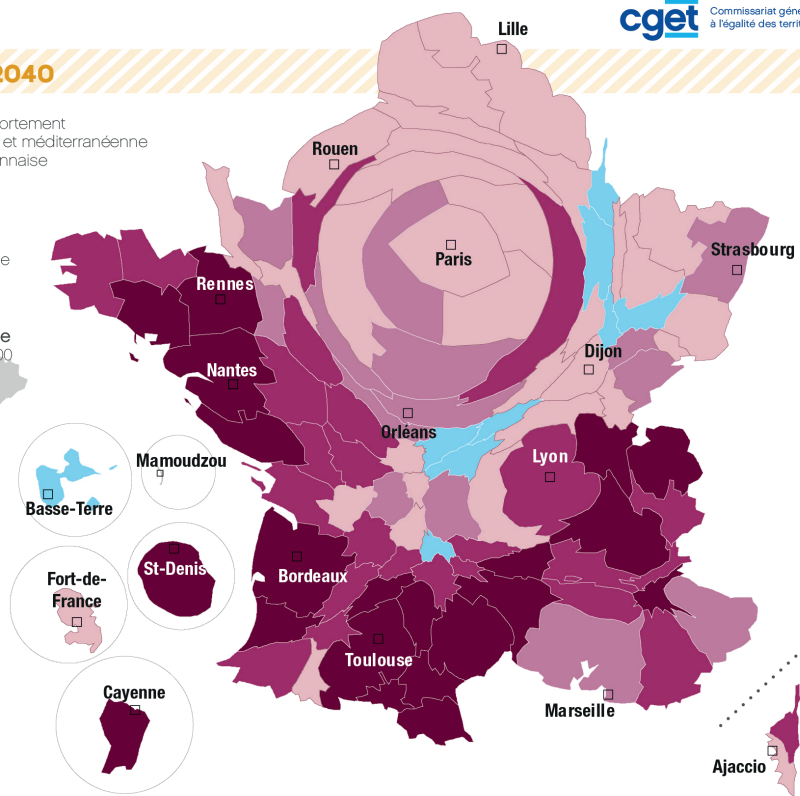
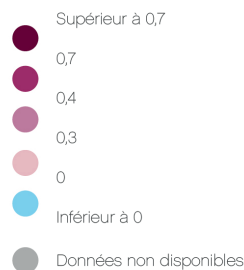
D'ici à 2040, la population continuera de croître fortement en Île-de-France, le long des façades atlantique et méditerranéenne et autour des agglomérations toulousaine et lyonnaise

Nombre d'habitants en 2040 par département

La surface des départements est proportionnelle à la population qu'ils accueilleraient en 2040.



Taux d'évolution annuel moyen de la population de 2010 à 2040 par département (en %)



Sources : INSEE, MODÈLE OMPHALE, SCÉNARIO CENTRAL, 2010, ADMIN EXPRESS COG • Réalisation : CGET service cartographie 2018

1.2.1. UN GRAND ARC NORD-EST MARQUÉ PAR DES FRAGILITÉS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Que l'on observe des indicateurs aussi divers que le solde migratoire, l'accès à l'emploi, le niveau d'éducation/qualification, les revenus, la couverture numérique ou encore la mortalité prématurée, l'arc nord-est du pays, de Rouen à Limoges en passant par Troyes, se distingue par des fragilités importantes.

Pour ce qui concerne le solde migratoire, le déficit s'est creusé entre 2009 et 2014 dans le Grand Est (-0,2 % par an sur la période, contre -0,1 % entre 1999 et 2009) et ce solde est devenu négatif en Bourgogne - Franche-Comté alors qu'il était positif entre 1999 et 2009. Il reste très négatif dans les Hauts-de-France.

Si on considère l'emploi, pour la même période et à une échelle plus fine, la crise s'est traduite par un véritable décrochage : les départements de l'Indre, de la Nièvre, de l'Yonne et presque tous ceux de la région Grand Est perdent des emplois au rythme de 1 % par an. L'arc nord-est présente ainsi un taux de couverture de l'emploi (rapport entre le nombre d'emplois et le nombre d'actifs occupés résidents) en baisse. Celui-ci est passé entre 2009 et 2014 de

93,1 à 92,5 dans la région Grand Est, de 93,9 à 93,5 dans les Hauts-de-France et de 95,0 à 94,8 dans le Centre - Val de Loire. Parallèlement, le chômage de longue durée s'ancre dans ces territoires, près d'un demandeur d'emploi sur deux étant, en 2017, au chômage depuis plus d'un an dans des départements tels que l'Aisne, l'Allier, les Ardennes, les Vosges, la Somme, etc.

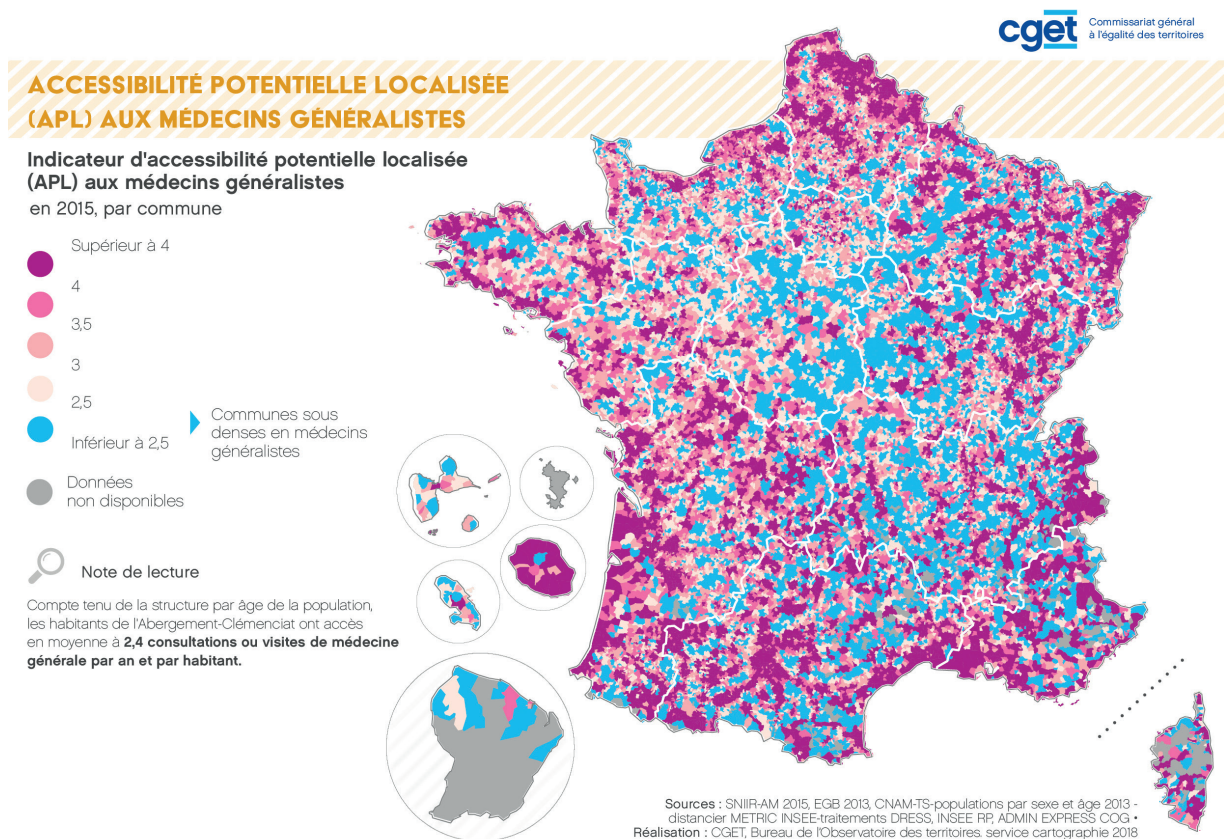
Ce décrochage se vérifie également au travers des niveaux d'éducation et de qualification ainsi que de l'insertion des jeunes. La part des lycéens de seconde inscrits en seconde générale ou technologique dans les régions des Hauts-de-France et du Grand-Est, ou le taux de réussite au brevet des collèges en Bourgogne - Franche-Comté, sont ainsi en retrait par rapport à la moyenne nationale. Dans les Hauts-de-France, en 2014, plus de deux jeunes de 15-24 ans sur dix ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation, contre 17,4 % en moyenne en France. Ces régions de l'arc nord-est accusent par conséquent un retard important en termes d'accès aux diplômes supérieurs, avec des parts des 30-34 ans diplômés du supérieur qui n'atteignent pas 38 %, pour une moyenne nationale de 44,2 % en 2014.

Corrélativement à ces difficultés en termes d'emploi et de formation, les Hauts-de-France se caracté-

térisent par un niveau de vie des populations bien plus bas que la moyenne : le revenu disponible médian par unité de consommation n'atteint ainsi que 18 800 euros par an en 2014 contre 20 400 euros au niveau national, avec des situations particulièrement marquées dans certaines zones d'emploi comme celles de Lens-Hénin, Valenciennes, Maubeuge, etc. où ce revenu médian n'atteint pas 17 000 euros.

Ces territoires sont par ailleurs confrontés, comparativement à la situation moyenne française, à une

forte surmortalité prématurée (avant 65 ans) qui s'explique par une plus grande fréquence de comportements à risque (tabac, alcool, obésité), des conditions matérielles de vie médiocres, une exposition plus prononcée aux polluants, notamment en raison d'activités industrielles lourdes, et un plus fréquent renoncement aux soins pour des raisons financières : le taux de mortalité avant 65 ans est particulièrement important, supérieur à 2,2 % en 2016, dans les départements de la Nièvre, du Pas-de-Calais, de l'Aisne, de la Somme, des Ardennes...



1.2.2. UN ARC OCCIDENTAL ET MÉRIDIONAL PORTÉ PAR UN DYNAMISME DÉMOGRAPHIQUE CONJUGUÉ AU DYNAMISME DE L'EMPLOI

Parallèlement, l'arc occidental et méridional se distingue par un double dynamisme, démographique et économique, qui bénéficie même aux plus petites villes.

La croissance démographique, bien que partout en baisse entre les périodes 1999-2009 et 2009-2014, reste forte sur l'arc occidental et méridional, portée par un solde migratoire positif ainsi que, dans les grandes aires urbaines (Rennes, Nantes, Bordeaux, Toulouse ou Montpellier), en raison d'un solde naturel lui aussi favorable du fait de la jeunesse de la population. Dans la plupart des EPCI de cet arc, les taux d'évolution annuels de la population sont supérieurs à 1 %, contre 0,5 % en moyenne nationale.

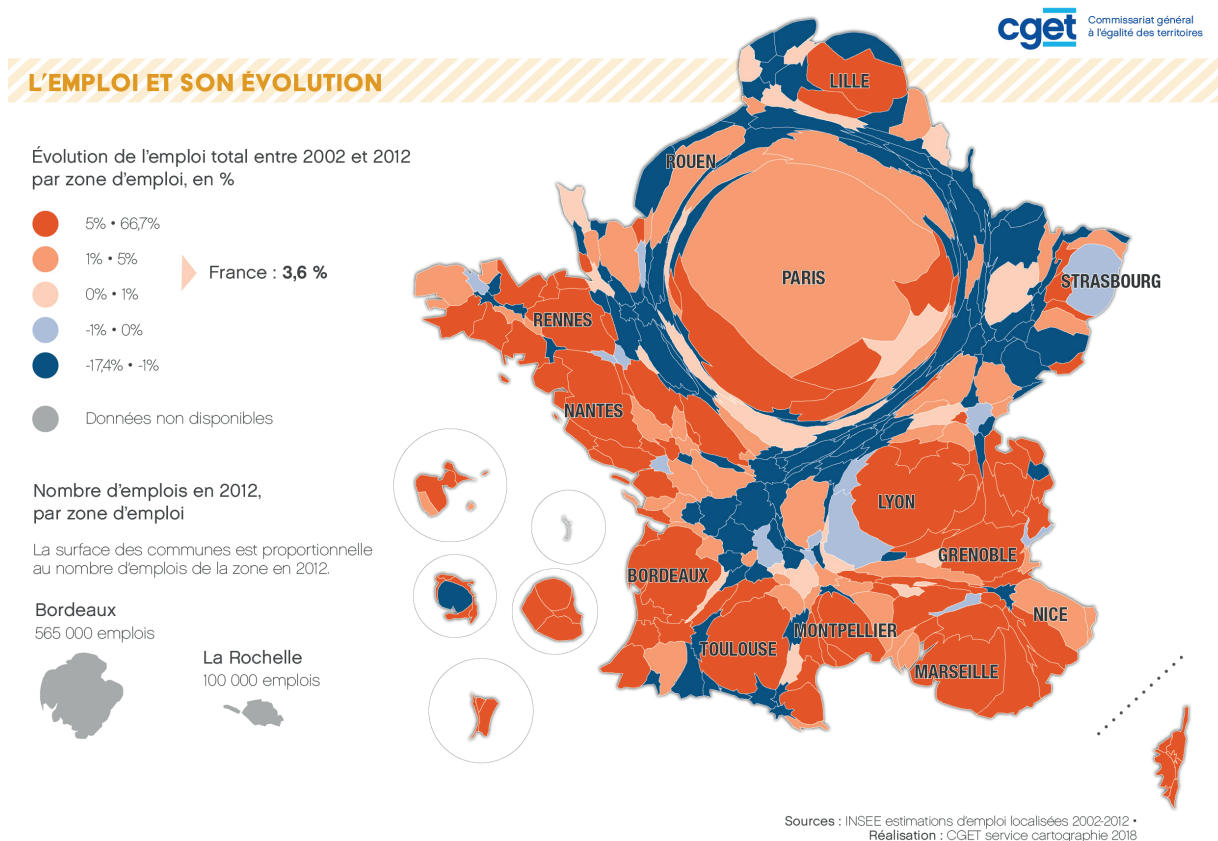
L'arc occidental et méridional connaît également une dynamique très favorable de l'emploi, en particulier dans les grandes aires urbaines, dans les Alpes mais aussi dans de nombreux territoires ruraux. Les métropoles de Rennes, de Toulouse et de Montpellier ont vu leur nombre d'emplois augmen-

ter de 1,2 % par an en moyenne entre 2009 et 2014 alors qu'il était stable à l'échelle nationale.

Ces grandes aires urbaines de l'arc occidental et méridional sont également attractives en termes d'enseignement supérieur et de recherche. Le nombre d'étudiants y progresse fortement : de plus de 20 % depuis 2001 à Rennes (27 étudiants pour 100 habitants) et à Montpellier (21 étudiants pour 100 habitants).

Ce dynamisme existe aussi à distance des métropoles : les zones productives de l'Ouest (Sablé-sur-Sarthe, Laval, Mayenne, etc.) ont vu leur emploi productif mieux résister (la baisse de ce type d'emploi ayant été limitée à 3 %) et même parfois progresser comme dans les zones d'emploi autour de Rennes et de Nantes. Dans le Sud, sauf quelques exceptions (Montélimar, Brioude, Figeac), l'emploi est bien davantage résidentiel⁹. Ce type d'emploi y a également progressé entre 2009 et 2014 pour répondre à la vive augmentation de la population, l'emploi productif étant lui aussi en augmentation. Malgré ce dynamisme de l'emploi, le chômage reste à un niveau élevé (11,7 % en Occitanie et 11,3 % en PACA en 2016), mais moins souvent qu'ailleurs de longue durée.

⁹ L'emploi résidentiel (ou présentiel) regroupe les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

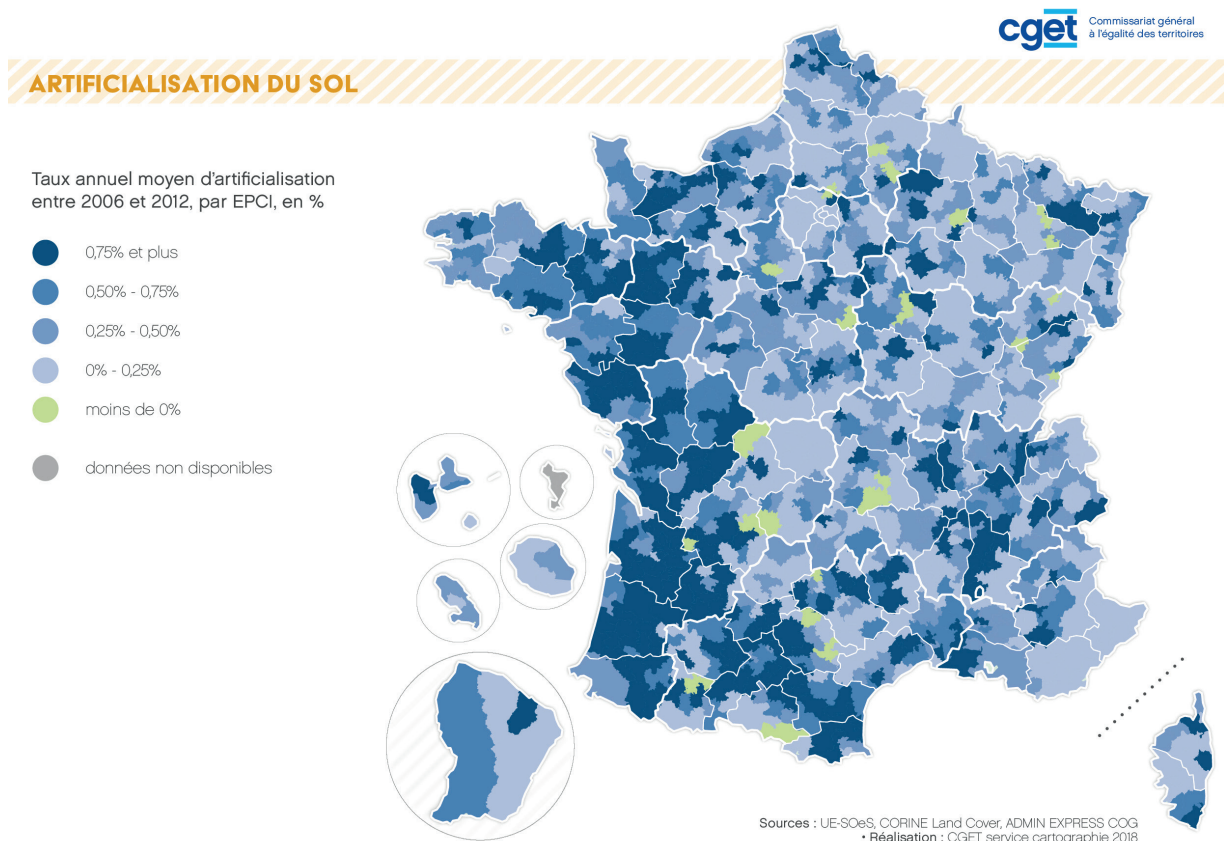


Ce dynamisme expose à des difficultés particulières, liées à l'arrivée de populations nouvelles.

Le littoral méditerranéen connaît, ainsi, une situation tendue en termes de logement social : on compte 8 demandes pour une attribution dans la Métropole Nice Côte d'Azur en 2015, 8,8 dans la communauté d'agglomération de Toulon Provence Méditerranée et 7,8 au sein de Montpellier Méditerranée Métropole. Cette congestion est largement liée à un parc locatif social trop peu développé (entre 10 et 15 % des résidences principales) pour répondre aux besoins. Il faut également souligner

l'existence de poches de pauvreté dans les grandes villes de ce littoral et la précarité des populations qui s'y concentrent (taux de chômage élevé, niveau de qualification bas, etc.).

La forte croissance démographique n'est, par ailleurs, pas sans effet sur l'environnement : c'est dans les régions Nouvelle Aquitaine, Pays de la Loire et Occitanie que l'artificialisation des sols progresse le plus rapidement (plus de 0,69 % par an entre 2006 et 2012 contre 0,48 % en moyenne en France).



1.2.3. LES DOM¹⁰, FORTE DYNAMIQUE ET CUMUL DE VULNÉRABILITÉS

S'ils cumulent tous des vulnérabilités (chômage, faibles qualifications, faibles revenus, etc.), les Dom sont loin de former un ensemble homogène.

Ils présentent notamment sous leurs **aspects démographiques** des situations différenciées. En Guadeloupe et en Martinique, la population stagne du fait d'un taux de natalité relativement bas (équivalent à celui de la métropole et bien inférieur au taux de 6 enfants par femme des années 1970) et d'un déficit migratoire important au bénéfice de la métropole, surtout pour les jeunes. Le taux annuel de migration nette¹¹ est par exemple de -39 % par an à la Guadeloupe pour les 20-24 ans, essentiellement vers la métropole. Le retour des jeunes partis en métropole se fait de plus en plus tardivement, accentuant le processus de vieillissement : la part de personnes de 65 ans et plus en Guadeloupe (15,8 % en 2014) et en Martinique (17,6 %) se rapproche de la moyenne française (18,2 %).

En revanche, à la Réunion et surtout à Mayotte et en Guyane, la population est encore en forte augmentation (autour de +2,5 % par an entre 2009 et 2014), sous l'effet d'un taux de natalité élevé et d'un solde migratoire vers la métropole négatif mais limité (taux annuel de migration nette de jeunes de -16 % en Guyane). La Guyane enregistre par ailleurs une arrivée massive d'immigrants étrangers : 7 personnes sur 10 nées en Guyane sont, à une ou deux générations près, des descendants d'immigrants. Et, si le nombre de personnes âgées augmente fortement, il reste faible comparé au reste de la population à la Réunion (9,8 %) et même très faible en Guyane (4,6 %) ou à Mayotte (2,6 %).

Sur le **plan économique** aussi, les Dom se distinguent de la métropole : avec près d'un actif sur quatre au chômage en moyenne, le taux de chômage en outre-mer est supérieur de 14 points à celui de la France métropolitaine en 2014. Là encore, des différences importantes existent d'un Dom à l'autre : la Martinique présente le taux de chômage le plus faible (19,4 %), la Réunion le plus élevé (26,8 %), quand Guyane et Guadeloupe sont dans des situations intermédiaires (respectivement 22,3 % et 23,7 %). En Guadeloupe, Réunion et Martinique, ce fort taux de chômage se double d'une très forte part de chômeurs de longue durée : plus de la moitié des demandeurs d'emploi le sont depuis au moins un an.

En lien avec ces difficultés d'ordre économique, les **revenus** des ultramarins sont nettement en deçà de ce qu'ils sont en métropole : en 2014 à la Réunion, le revenu disponible médian par unité de consommation n'est que de 13 800 euros, contre 20 400 euros en moyenne en France.

Les **jeunes** ultramarins sont particulièrement touchés par le chômage et les difficultés d'insertion. Dans tous les Dom, en 2014, plus d'un jeune de 15-24 ans sur quatre n'est ni en emploi ni en formation, cette proportion atteignant même 31,9 % à la Réunion et 34 % en Guyane. Les jeunes ultramarins accèdent également moins souvent aux études supérieures, avec cependant un écart significatif entre la Guyane et la Réunion d'une part (moins de 30 % des 30-34 ans sont diplômés du supérieur), et la Guadeloupe et la Martinique d'autre part (respectivement 34,4 % et 37,9 %, soit des niveaux comparables à certaines régions de métropole telles que la Corse, la Normandie ou encore les Hauts-de-France).

À ces difficultés d'ordre économique s'ajoute une situation préoccupante en termes de **conditions de vie**. Les logements des Dom sont plus souvent sur-occupés (autour de 10 % des résidences principales à la Réunion, en Martinique et en Guadeloupe et près d'un tiers en Guyane, contre 4,5 % en moyenne en France). L'état de santé des populations y est moins bon, plus particulièrement en Guyane et en Guadeloupe où les taux de mortalité prématurée atteignent respectivement 2,6‰ et 2,2‰ (contre 1,8‰ en moyenne en France).

1.2.4. L'ÎLE-DE-FRANCE, VIGUEUR ÉCONOMIQUE ET RISQUE DE DISSOCIATION

L'Île-de-France se distingue des trois ensembles précédemment étudiés par son poids démographique et économique, son statut de métropole mondiale et sa morphologie particulière. Son attractivité économique persistante ne peut dissimuler le risque d'un mouvement de dissociation vis-à-vis du reste du territoire national.

La **région capitale se maintient dans le premier cercle des métropoles mondiales** (*Global cities*). Grâce à une croissance soutenue (+1,5 % par an depuis 2007 en volume malgré la crise), à la diversité de ses filières, à une capacité d'innovation puissante et à une position centrale dans les grands réseaux internationaux, le Grand Paris, infirmant

10 Données non disponibles pour les collectivités d'outre-mer (Com) et la Nouvelle-Calédonie

11 Le taux de migration nette d'un territoire rapporte son solde migratoire (différence entre les entrées et les sorties) à sa population moyenne.

les discours récurrents sur son déclin, a tenu son rang, celui de la deuxième métropole européenne, et a accru son poids relatif dans l'économie française (30,4 % du PIB) et européenne (4,3 % du PIB). L'Île-de-France concentre 21 % des emplois et 18 % de la population du pays, avec 12 millions d'habitants dont 7 sur le périmètre de l'actuelle métropole du Grand Paris. C'est la seule région qui compte plus d'emplois que d'actifs occupés résidents.

Ces **performances économiques restent cependant très en-deçà de la croissance potentielle de la Métropole**. Le Grand Paris se caractérise par une sous-exploitation des ressources qu'offre le milieu métropolitain, ce qui pénalise notamment nombre de petites entreprises et renforce l'effet d'éviction économique et sociale. Les créations d'emplois (+0,33 % en rythme annuel depuis 2001) y sont deux à trois fois plus faibles, à croissance égale ou supérieure, de celles observées dans les métropoles de Lyon, Milan ou New-York. La croissance est ainsi fondée sur une forte progression de la

productivité et la création d'emplois très qualifiés.

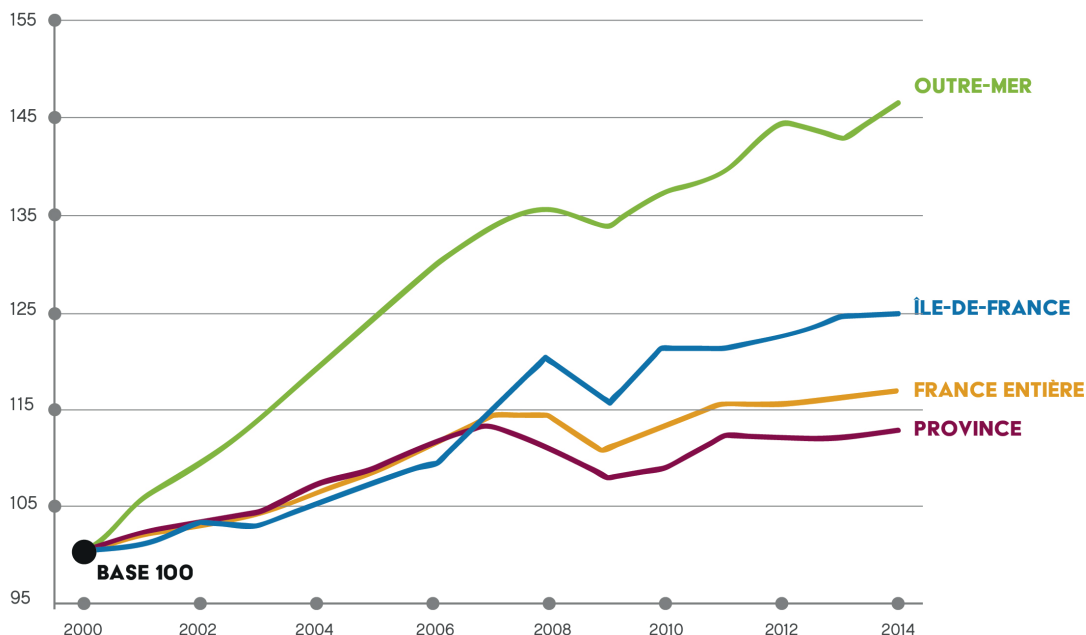
Non seulement la croissance a structurellement du mal à entraîner le développement mais le Grand Paris apparaît **mal armé pour faire face à la transformation accélérée du système productif francilien, caractérisée par l'avènement d'un capitalisme fondé sur des formes « d'innovation » à cycle rapide**, dont les modalités de production sont plus transectorielles, multi-acteurs et ouvertes.

La crise de 2007-2008, enfin, a profondément déstabilisé les mécanismes qui garantissaient la diffusion de la croissance au sein de l'Île-de-France d'une part, et entre le Grand Paris et la France d'autre part. Si l'Île-de-France continue de jouer un rôle essentiel pour la redistribution de richesse, du fait de l'ampleur des redistributions indirectes (le revenu disponible brut des ménages franciliens n'est ainsi supérieur que de 20 % à la moyenne française après transferts sociaux), sa transformation met en cause sa capacité d'animation globale du « système France ».

Évolution du PIB francilien en volume - Base 100 en 2000

ÉVOLUTION DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT

PIB en volume, base 100 en 2000



Sources : Insee, base 2010 en millions d'euros • Réalisation : CGET 2018

Données Insee, graphique CGET

La spécialisation sectorielle de la région se renforce, rapprochant les emplois franciliens de la situation londonienne. Entre 1999 et 2014, la structure de qualification des emplois franciliens s'est modifiée : le nombre d'ouvriers a baissé (-0,73 % par an en moyenne), le nombre d'employés a légèrement diminué (-0,11 %) alors que se sont accrus le nombre d'emplois de professions intermédiaires et le nombre de cadres et de professions intellectuelles supérieures. Ce phénomène est encore plus marqué dans la petite couronne, notamment dans les communes contiguës à Paris. En effet, le nombre de cadres a fortement augmenté, à tel point que la part des cadres dans les communes contiguës est maintenant bien supérieure à celle dans Paris (39 % contre 35 %) alors qu'elles étaient équivalentes en 1999 (autour de 27 %-28 %). La tertiarisation de l'économie continue ainsi de s'affirmer : la part de la valeur ajoutée du tertiaire est passée de 84 % en 2000 à 88 % en 2011 en Île-de-France contre 88 % à 91 % pour Londres. L'Île-de-France se rapproche ainsi nettement du profil londonien, à l'inverse des grandes régions allemandes dont l'industrie pèse encore entre le quart et le tiers de la valeur ajoutée.

Si toutes les métropoles mondiales ont connu, depuis 2007, une accélération de cette tendance (accroissement des inégalités, difficultés d'accès au logement, fin de la convergence économique), la **dualisation du système productif** est plus marquée et rapide en France que dans les autres pays développés.

Cette situation fait courir un risque de dissociation. **La menace la plus pressante pour le dynamisme économique de la métropole parisienne tient d'abord au grippage progressif de la machine métropolitaine** dans son fonctionnement ordinaire, grippage dont atteste en particulier sa faible attractivité résidentielle. Difficultés d'accès au logement, congestion urbaine, temps de déplacement domicile-travail, sentiment d'une qualité de vie réduite se cumulent pour nourrir le solde migratoire le plus négatif du pays, depuis les années 1990 (-0,43 % par an entre 2009 et 2014). Le niveau des prix de l'immobilier, à l'achat comme à la location, est devenu le symptôme de cette nouvelle crise urbaine. En dépit d'un revenu médian relativement élevé, d'une production de logements en hausse, on estime ainsi qu'il faut environ 30 ans à un ménage de deux adultes avec un enfant pour devenir propriétaire d'un appartement de 65 m² au sein de la métropole du Grand Paris, contre 15 ans à Lyon et à Bordeaux, 12 ans à Toulouse, 11 ans à Rennes. Ce coût élevé du logement dans la région capitale entraîne une forte sur-occupation.

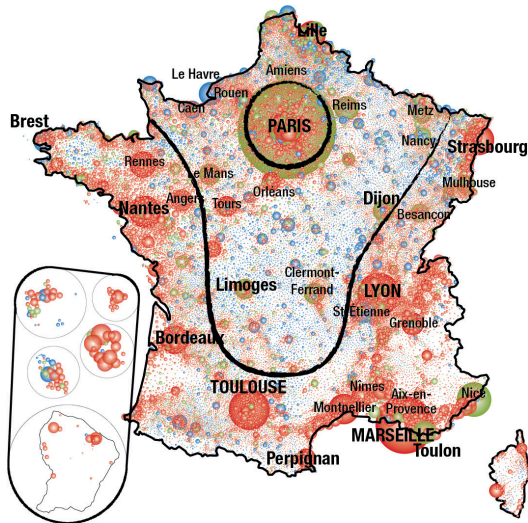
Ces quatre France qui se dessinent désormais à l'échelle nationale interrogent également à l'échelle européenne. Au regard du réseau transeuropéen de transport (RTE-T), proposé en 2011 et validé par la Commission européenne en mai 2013 afin de garantir que progressivement, d'ici à 2050, la grande majorité des entreprises et des citoyens européens ne soient pas à plus de 30 minutes de temps de trajet du réseau capillaire¹², l'Île-de-France et l'arc occidental et méridional, grands espaces français dynamiques, sont des points de connexion majeurs. C'est également le cas pour le nord-est de la France, aujourd'hui fragilisé, pour lequel des opportunités sont certainement à saisir dans ces dynamiques de flux à grande échelle. En revanche, le centre de la France apparaît plus isolé, longé de part et d'autre par ces grands réseaux.

¹² Commission européenne. Une Europe interconnectée: le nouveau réseau central de transport de l'UE. Octobre 2011 http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-11-706_fr.htm?locale=FR

TENDANCES STRUCTURANTES : DYNAMIQUES MACRO-REGIONALES DIVERGENTES

4 GRANDS ESPACES FRANÇAIS

DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES



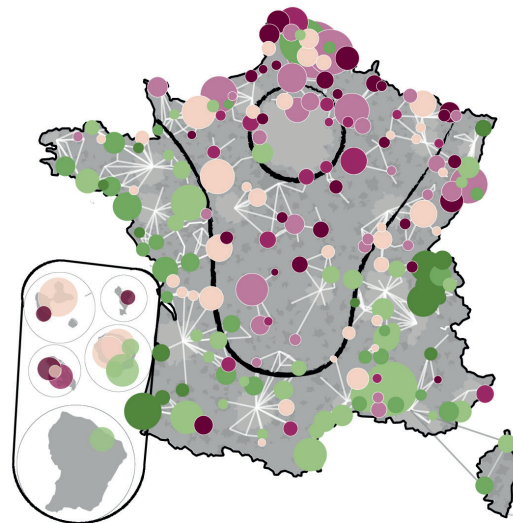
Population municipale des communes en 2014 en nombre d'habitants



Evolution annuelle moyenne de la population communale entre 1990 et 2014, en %

- Croissance (supérieure à +0,2%)
- Stabilité (0,2%)
- Décroissance (inférieure à -0,2%)

VILLES MOYENNES ET SCORES DE FRAGILITÉS



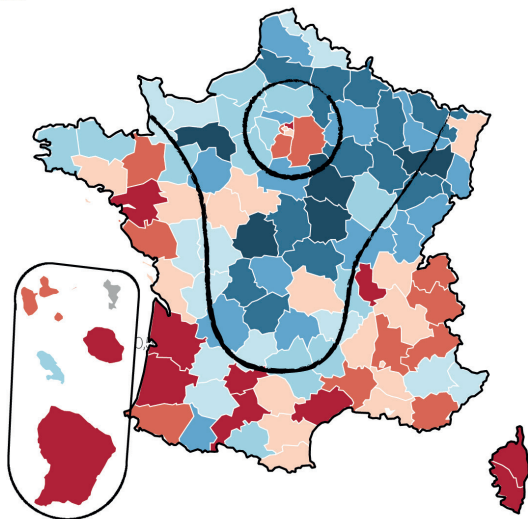
Cumul des scores de fragilités



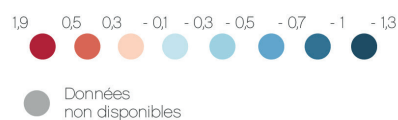
Les scores de fragilités sont basés sur 3 thématiques : dynamique démographique, dynamique économique et fragilité sociale.

- Population** en 2014, par unité urbaine
 - 1 000 000
 - 100 000
 - 10 000
- Aire Urbaine**
 - Grande
 - Moyenne
 - Petite
- Systèmes urbains inter-régionaux**
 - ↔ Intensité des relations entre aires urbaines selon 7 indicateurs de flux

EMPLOI

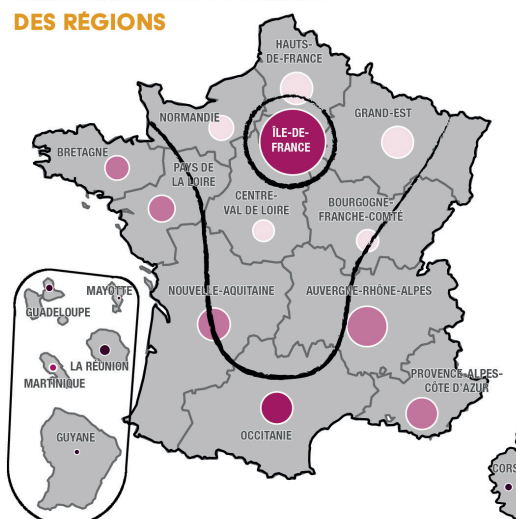


Taux de croissance annuel moyen de l'emploi en %, par département, de 2009 à 2014



● Données non disponibles

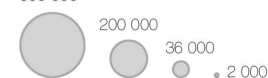
COISSANCE ÉCONOMIQUE DES RÉGIONS



Taux de croissance annuel moyen du PIB régional En %, par région, de 2000 à 2014



PIB régional en volume En million d'euros, par région, en 2014

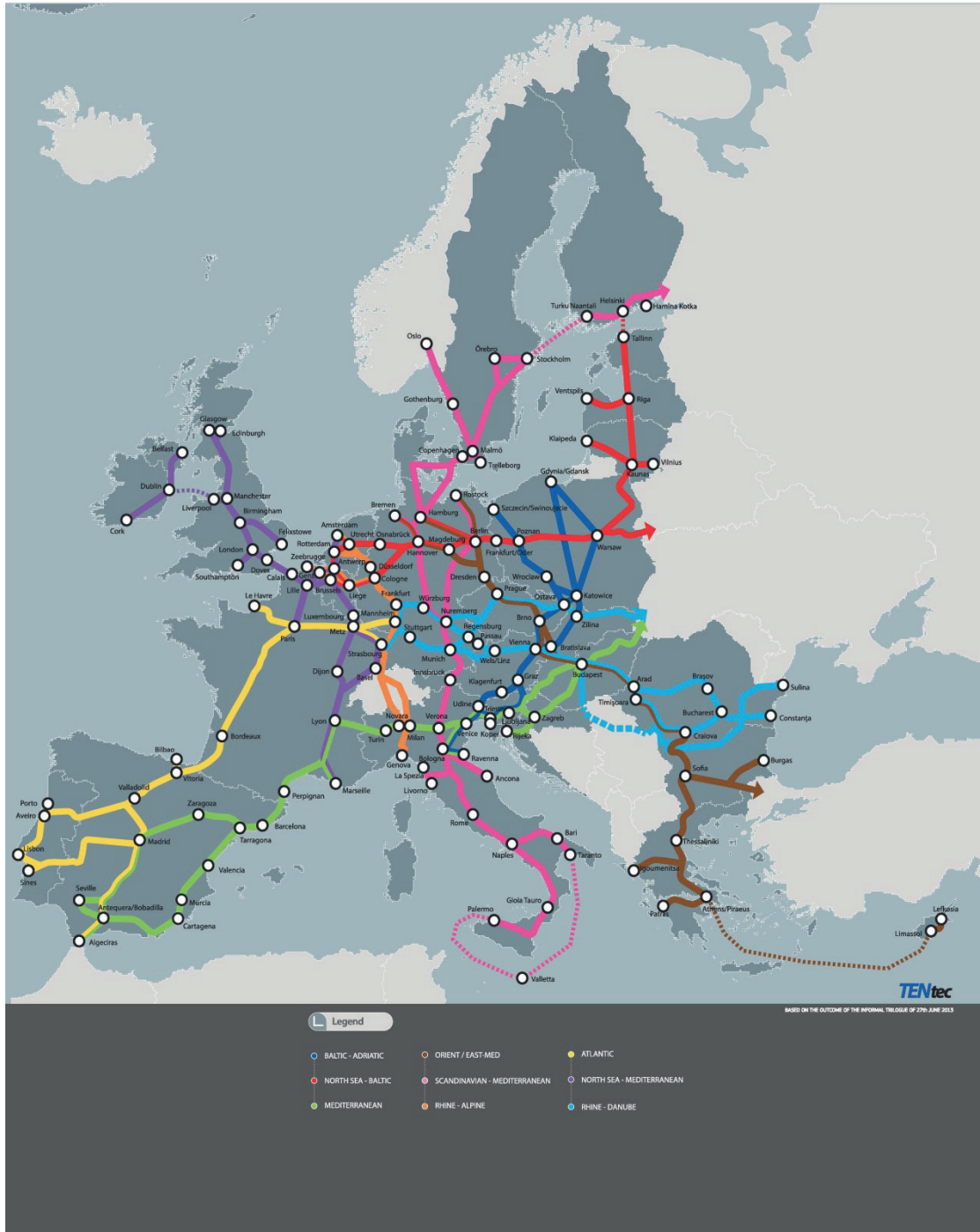


Sources : INSEE RP, ADMIN EXPRESS COG COMMUNES 2016, INSEE, 2000-2014, BASE 2010 - ESTIMATIONS D'EMPLOI, CGET, CNRS GÉOGRAPHIE-CITÉS • Réalisation : CGET service cartographie 2018



European Commission

COMMISSION EUROPÉENNE RÉSEAU TRANSEUROPEEN DE TRANSPORT



1.3 L'EFFET D'ACCENTUATION DE LA CRISE

La crise a accentué les dynamiques territoriales différenciées que connaît la France. De fait, les inégalités d'opportunités offertes par les territoires se sont renforcées. Face à la crise, et même dans les territoires les plus fragilisés, les Français ne semblent pas avoir privilégié le choix du déménagement. Il en résulte un découplage croissant entre les dynamiques de développement économique et celle de l'attractivité résidentielle.

1.3.1. DES TERRITOIRES INÉGALEMENT EXPOSÉS AUX EFFETS DE LA CRISE, COMPTE-TENU DE LEUR SPÉCIALISATION ÉCONOMIQUE

Cette crise s'est ouverte à la suite de deux chocs : un choc industriel et immobilier en 2007, et une crise financière en 2008, dont les effets se sont combinés pour occasionner une période de récession d'un an, du deuxième trimestre 2008 au deuxième trimestre 2009 : le décrochage est brutal et le PIB de la France métropolitaine chute de 3,3 % en un an¹³.

Les secteurs économiques, et par conséquent les territoires, ont été différemment touchés : **alors que la majorité des grands pôles urbains ont résisté aux chocs car les secteurs qu'elles regroupent tels que le tertiaire supérieur sont peu exposés, les territoires industriels ont été particulièrement impactés.** Ainsi, de 2009 à 2014, plus de huit zones d'emploi sur dix ont connu une baisse de l'emploi industriel. Les zones d'emploi les plus concernées se situent principalement au Nord et à l'Est de la France. Elles accueillent des activités relatives à la fabrication de produits métalliques (vallée de l'Arve, vallée de la Bresle, Charleville-Mézières), l'industrie du verre (Saint-Omer), la fabrication plastique/caoutchouc (Compiègne, Oyonnax), l'industrie chimique (Compiègne) ou l'industrie automobile (Belfort-Montbéliard). Ces zones abritent des emplois exposés car connectés à l'économie mondiale, concourant à la production des biens et services échangeables par-delà les frontières, et en concurrence avec d'autres pays. Au-delà de la diminution des emplois industriels, ces zones sont de plus concernées par des pertes dans d'autres secteurs. En effet, la chute de l'activité manufacturière réduit la demande de services, d'énergie ou de construction émanant de l'industrie. Entre 2008 et 2013, pour dix emplois industriels perdus, quatre sont supprimés dans les autres secteurs.

Depuis 2009, l'économie française a connu de fortes fluctuations conjoncturelles : à la reprise économique de 2010, qui a duré jusqu'à mi-2011, a succédé un nouveau choc économique lié à la crise dite « des dettes souveraines ». Les dynamiques territoriales à l'œuvre ont alors été différentes : l'économie présente, tournée vers la consommation, le tourisme et la dépense publique, qui avait constitué un facteur d'amortissement lors du premier choc de 2008-2009, est devenue un facteur aggravant, alors que la demande intérieure se contractait, que le pouvoir d'achat des ménages diminuait et que la dépense publique ne croissait plus comme avant, sous l'effet des politiques de réduction des déficits publics.

1.3.2. DES INÉGALITÉS D'OPPORTUNITÉS PERSISTANTES ENTRE TERRITOIRES

Les territoires offrent, par eux-mêmes, des opportunités inégales à leurs habitants et forment des tremplins très inégaux pour construire des trajectoires ascendantes. La stabilité des disparités géographiques en matière de taux de chômage depuis les années 2000 en est une illustration. **Ainsi, entre 2000 et 2017, dans un contexte de hausse généralisée, on observe, à l'échelle départementale, une inertie très forte de la géographie du chômage** avec un niveau particulièrement élevé dans le nord de la France (Aisne, Nord) et la façade méditerranéenne en particulier le littoral languedocien (Aude, Gard, Hérault Pyrénées-Orientales). Le même constat peut être fait à l'échelle plus fine des zones d'emploi : les disparités géographiques en matière de taux de chômage sont, sauf quelques exceptions, extrêmement pérennes et ce malgré une tendance à une réduction des écarts : si les écarts se réduisent, les territoires les plus touchés par le chômage restent les mêmes¹⁴. Dans les Dom, le taux de chômage est resté à un niveau très élevé (24,1 % en 2014), même si l'écart au taux de France métropolitaine s'est réduit de deux points depuis le début des années 2000¹⁵.

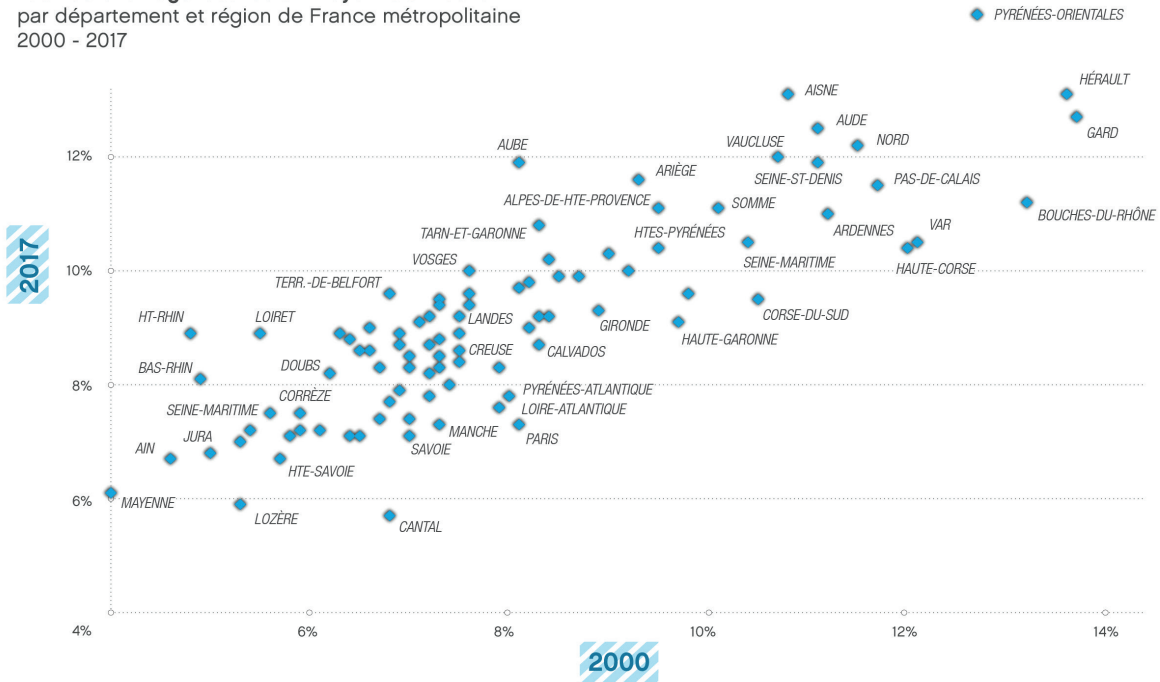
13 Commissariat général à l'égalité des territoires. Emploi et territoires : rapport de l'observatoire des territoires 2016. Novembre 2016. 18 pages <http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr/rapports>

14 *Ibid.*

15 France Stratégie. Dynamiques et inégalités territoriales. Juillet 2016

ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE LOCALISÉ 2000-2017 ET 2008-2017

Taux de chômage localisé en moyenne annuelle par département et région de France métropolitaine 2000 - 2017



Sources : Insee, taux de chômage localisés, lieu de résidence
Réalisation : CGET 2018

Ces inerties territoriales se retrouvent également au travers des différences d'ascension sociale à propos desquelles **l'accès à l'éducation et à la formation est déterminant. Or, les écarts entre territoires sont restés extrêmement stables depuis un quart de siècle**¹⁶. En matière d'enseignement supérieur, on observe une persistance des écarts avec plus de 20 points de pourcentage entre la Corse et l'Île-de-France pour la part des 30-34 ans diplômés du supérieur, et plus de 30 points en incluant les Dom (taux de 20,5 % en Guyane). La géographie du décrochage scolaire (sortie du système scolaire sans diplôme), qui touche en France un jeune sur quatre, met en évidence l'importance du phénomène dans les départements d'outre-mer, mais également dans le Nord, en Seine-Saint-Denis et le long du littoral méditerranéen entre Perpignan et Marseille. Cette même géographie se retrouve pour les difficultés des élèves à l'entrée en sixième¹⁷. Plus généralement, les élèves des quartiers prioritaires, davantage issus des milieux populaires, accèdent moins souvent que les autres aux études universitaires. Ils suivent en effet plus fréquemment une filière professionnelle : plus d'un élève sur deux de niveau première étudie ainsi en première professionnelle ou en 2e année de CAP, contre 28,9 % de ceux ne résidant pas en quartiers prioritaires. Parallèlement, dans le public comme dans le privé, la part des filières générales (premières S, L, ES) est beaucoup plus faible pour les élèves des quartiers prioritaires (dans le public, 28,0 % contre 52,1 % pour les élèves résidant en dehors des quartiers prioritaires)¹⁸. **Au final, un enfant d'ouvrier a une chance sur quatre d'occuper une position qualifiée s'il est né en Picardie, mais près de quatre chances sur dix s'il est né en Île-de-France ou en Bretagne.**

1.3.3. MOBILITÉ RÉSIDENIELLE ET DÉPENSES D'ÉDUCATION ET FORMATION : UNE CAPACITÉ LIMITÉE À RÉPONDRE AUX DISPARITÉS TERRITORIALES

Au niveau macroéconomique, la mobilité résidentielle est vue comme un moyen de réduire les écarts interrégionaux de salaires et de taux de chômage. Plus d'un quart des Français estime vivre dans un territoire en grande difficulté. Cette moyenne masque de très fortes disparités territoriales, qui recoupent largement les trajectoires des quatre espaces suprarégionaux identifiés. À l'échelle régionale, c'est ainsi dans les Hauts-de-France que la part des personnes estimant leur territoire en grande difficulté est la plus forte (44 %) ainsi qu'en Bourgogne-Franche-Comté (41 %) et en Centre-Val de Loire (37 %). À l'opposé, les habitants des Pays de la Loire (10 %) et ceux d'Auvergne-Rhône-Alpes (18 %) sont les moins nombreux à aller en ce sens¹⁹. **Pour la majorité des habitants de ces territoires en grande difficulté, la solution ne réside pas dans la mobilité résidentielle.** En effet, on ne compte qu'un peu plus d'un quart des personnes interrogées qui estime qu'un déménagement pourrait, d'une manière générale, améliorer leurs conditions de vie. Cette opinion est, en outre, plus courante chez les personnes qui vivent en dehors des grandes aires urbaines, chez qui le sentiment de délaissement avait été mis en évidence, qu'il s'agisse de communes isolées hors de l'influence des villes ou de communes rattachées à des aires urbaines de plus petite taille. **Alors que la mobilité est perçue comme une opportunité par les individus appartenant à des professions et catégories socioprofessionnelles supérieures, elle peut être considérée comme une contrainte, voire une injonction, pour les classes populaires**²⁰. **En réalité, en dix ans, la mobilité a chuté de près de 20 % à toutes les échelles.** Cette baisse n'est pas propre à la France, elle est encore plus marquée dans des États où la mobilité est de longue date plus fréquente et constitue l'un des modes de régulation des crises asymétriques, en particulier les États-Unis²¹.

16 France stratégie. La géographie de l'ascension sociale. Note d'analyse numéro 36. Novembre 2015 <http://www.strategie.gouv.fr/publications/geographie-de-lascension-sociale>

17 Commissariat général à l'égalité des territoires. Education et enseignement supérieur, approches territoriales. Fiche d'analyse de l'Observatoire des territoires. Janvier 2018 <http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr/education-et-enseignement-sup-rieur-approches-territoriales>

18 Observatoire national de la politique de la ville. Caractéristiques des lycéens des quartiers prioritaires. Fiche du rapport 2017 http://www.onpv.fr/uploads/media_items/ra-onpv-2017-fiches-education.original.pdf

19 Commissariat général à l'égalité des territoires. Soutenir les territoires en crise ou aider leurs habitants à s'installer ailleurs ? En bref. Numéro 41. Juillet 2017 <http://www.cget.gouv.fr/ressources/publications/en-bref-41-soutenir-les-territoires-en-crise-ou-aider-leurs-habitants-a-s-installer-ailleurs>

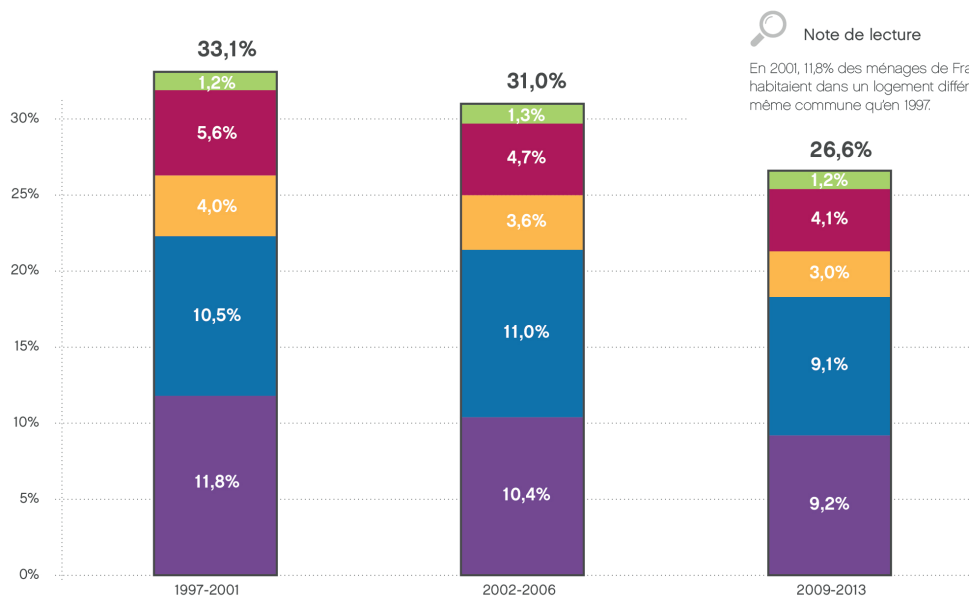
20 Sylvie Fol, Yoan Miot, Cécile Vignal. Mobilités résidentielles, territoires et politiques publiques. 2014

21 « Entre 1950 et 1992, la mobilité entre les comtés n'avait jamais été inférieure à 6%. Depuis 2007, la part des résidents américains qui

ÉVOLUTION DES MOBILITÉS RÉSIDENTIELLES DES MÉNAGES SELON LA NATURE DU CHANGEMENT DE RÉSIDENCE (MOBILITÉS SUR 4 ANS)

Nature de la mobilité sur la période :

Étranger Autre région Autre département de la même région Autre commune du même département Autre logement dans la même commune



Note de lecture

En 2001, 11,8% des ménages de France métropolitaine habitaient dans un logement différent mais dans la même commune qu'en 1997.

Sources : INSEE ENL • Réalisation : CGET 2018

Pour ce qui concerne les dépenses en matière d'éducation et de formation, on observe, de façon paradoxale, que les montants alloués par tête sont significativement inférieurs dans les régions où les difficultés sont les plus grandes.

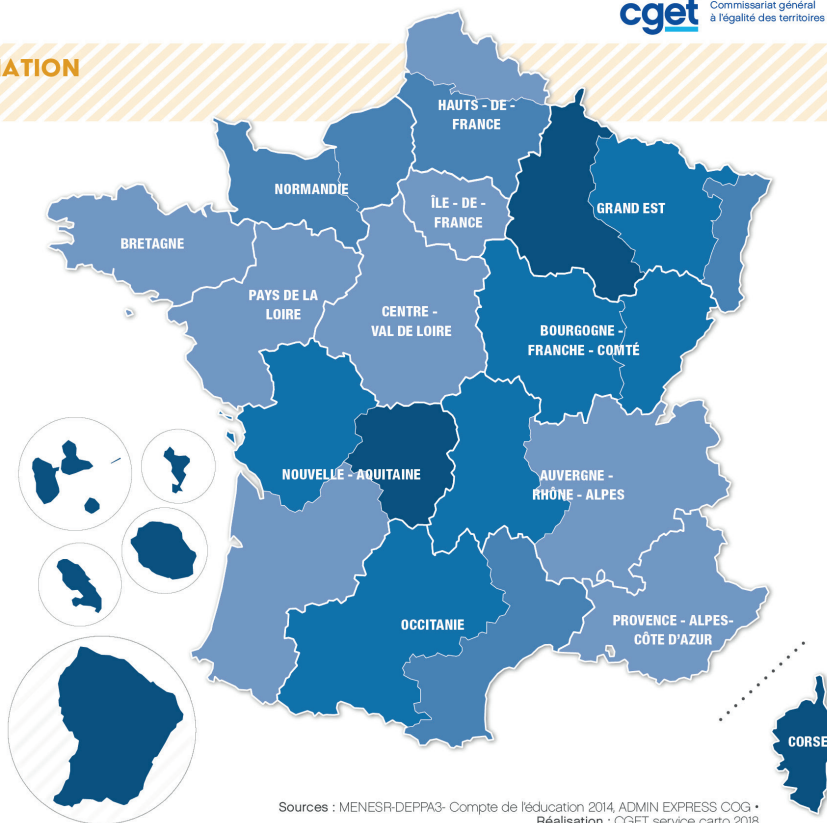
Ainsi, dans l'ancienne région Nord - Pas-de-Calais, la dépense par tête dans l'enseignement primaire est inférieure à la moyenne nationale (3 345 euros par élève). Le nombre d'élèves par classe a une influence certaine sur leurs résultats scolaires. Il varie fortement selon la densité des territoires. Dans un grand quart nord-ouest, les classes sont plus chargées avec des valeurs maximales atteintes en région parisienne, autour des métropoles de Rennes et de Nantes et, de façon plus circonscrite, le long de la côte aquitaine et autour de la métropole toulousaine. Le nombre d'élèves par classe se réduit à mesure qu'on s'éloigne des grands centres urbains notamment sur un grand axe allant de la Lorraine aux Pyrénées ainsi que dans les Alpes.

Dans les réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+) disposent de moyens plus importants, et les classes contiennent deux élèves de moins que la moyenne. Cependant, depuis la rentrée 2017, les classes de CP en REP+ ont vu leurs effectifs divisés de moitié, de sorte à parvenir à un nombre de douze élèves par classe environ.

avait déménagé ne dépassait pas les 3,9 %. La première baisse importante de la mobilité s'est produite entre 1990 et 1995, puis une autre baisse s'est produite après 2005 » in Benjamin Austin, Edward Glaeser, Lawrence Summers. *Saving the heartland : place-based policies in 21st century America*. Brookings papers on economic activity. Université d'Harvard. Mars 2018

DÉPENSE MOYENNE DE FORMATION PAR ÉLÈVES DU 1^{ER} DEGRÉ

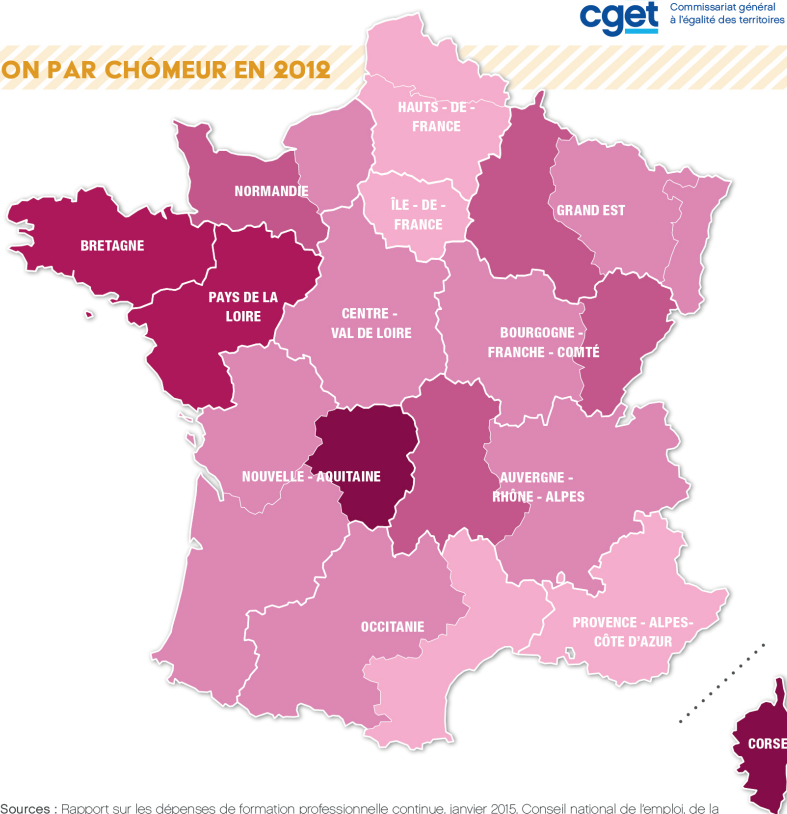
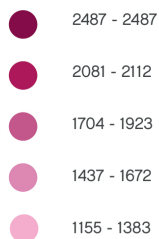
Dans les anciennes régions, en 2014, en euros, par élève



Sources : MENESR-DEPPA3- Compte de l'éducation 2014, ADMIN EXPRESS COG • Réalisation : CGET service carto 2018

DÉPENSE MOYENNE DE FORMATION PAR CHÔMEUR EN 2012

Dans les anciennes régions, en euros



Sources : Rapport sur les dépenses de formation professionnelle continue, janvier 2015, Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP), ADMIN EXPRESS COG • Réalisation : CGET service carto 2018

La crise a accentué la polarisation du territoire national et l'émergence de grands espaces supra-régionaux aux trajectoires de plus en plus divergentes. Elle a révélé le **découplage croissant entre les dynamiques de développement économique et celle de l'attractivité résidentielle**. Autrement dit, on observe parallèlement deux mouvements : la création des emplois suit une logique d'agglomération, tandis que les migrations résidentielles se font au profit des zones périurbaines et sont faiblement corrélées aux dynamiques du marché du travail, notamment au taux de chômage²². **Il en résulte deux enjeux en termes de cohésion des territoires : à l'échelle locale, la maîtrise du phénomène de périurbanisation ; à l'échelle nationale, le risque de dissociation entre grands espaces régionaux.**

À cet égard, on peut parler d'une « nouvelle crise urbaine »²³ qui a accentué les effets discriminants de la différenciation territoriale. L'Île-de-France illustre cette crise de la manière la plus caricaturale : destruction des emplois les moins qualifiés, polarisation sociale interne, éviction des classes moyennes du cœur de la métropole et périurbanisation manifestent une perte d'attractivité. Elle constitue, à ce titre, un cas unique de métropole dynamique, au taux de chômage inférieur à la moyenne nationale, dont le solde migratoire est négatif depuis 15 ans. C'est l'un des paradoxes qui interroge la cohésion du territoire national : le premier marché de l'emploi et le plus dynamique est également le moins attractif.

22 Emilie Arnoult. Mobilité géographique et emploi : une analyse spatiale. Centre d'études de l'emploi et du travail. Connaissance de l'emploi. Numéro 124. Mai 2018 <http://ceet.cnam.fr/publications/connaissance-de-l-emploi/mobilite-geographique-et-emploi-une-analyse-spatiale-1002003.kjsp?RH=1507626697168>

23 Richard Florida, économiste urbain, longtemps considéré comme le principal inspirateur des stratégies des villes-mondes, fait de cette divergence le cœur de ce qu'il nomme la « nouvelle crise urbaine » : « La force centripète est à la fois le principal moteur de la croissance économique et le plus grand moteur des inégalités. La concentration des talents et de l'activité économique dans un nombre de plus en plus réduit des lieux trace non seulement une ligne de démarcation entre les villes gagnantes et les villes perdantes, mais fait en sorte que les villes gagnantes deviennent inabordable pour tous, sauf pour les plus favorisés » in Richard Florida. *The new urban crisis : how our cities are increasing inequality, deepening segregation, and failing the middle class and what we can do about it*. Basic Books, New York, 2017

2. SIX FACTEURS DE COHÉSION

L'ampleur du « retournement géographique »²⁴, révélé par la crise, a placé **le risque que le territoire se désunisse** au cœur des préoccupations des Français. Cette transformation a trop souvent été mal comprise – réduite à un phénomène de captation des richesses par les espaces métropolitains. C'est pourquoi il fallait disposer d'un cadre de compréhension partagée. Cette transformation appelle également l'énoncé **d'une nouvelle ambition, la cohésion des territoires**.

Cette ambition s'inscrit dans l'histoire longue du territoire national et des objectifs que l'État s'est assigné pour contribuer à son unité. Elle vise à répondre au renouvellement du paysage des inégalités et aux conditions dans lesquelles on peut agir efficacement pour son unité.

Depuis soixante ans, les politiques d'aménagement du territoire, puis des territoires, les dispositifs d'attractivité et de compétitivité par la suite, ont eu pour objectif d'intervenir pour et avec les territoires, afin de renforcer l'équilibre de la France et de favoriser l'égalisation des situations locales. « L'égalité des territoires » en a été le dernier avatar. Parler de cohésion, c'est pour une part prolonger cette recherche d'unité, mais aussi, marquer une rupture pour répondre aux nouvelles aspirations individuelles des français et agir plus efficacement.

L'ambition de cohésion vise à mettre au cœur des politiques **ce qui tient les territoires ensemble, ce qui les rend fonctionnellement et politiquement solidaires**. Et ce, pas seulement parce qu'une solidarité redistributive s'impose à eux par le haut, mais parce qu'une volonté de faire ensemble est posée comme étant le cœur de la politique publique globale des territoires.

La coopération, **l'intervention sur les liens entre les territoires, autant que sur les lieux, est appelée à devenir une condition majeure de l'efficacité de l'action publique**. Car, avec l'urbanisation, la mondialisation, mais aussi la décentralisation et la réorganisation territoriale, les territoires sont de plus en plus liés par des interdépendances, des flux et des échanges.

Pour s'engager dans cette étape nouvelle, la France bénéficie d'un certain nombre d'atouts : un niveau d'équipement élevé, une expérience riche, une passion française pour les territoires. Cependant, elle doit se doter de nouvelles perspectives et surtout obtenir de meilleurs résultats.

Cela doit nécessairement passer par une transformation du cadre d'action. Six facteurs de cohésion à activer prioritairement ont ainsi été identifiés.

Les **deux premiers** s'inscrivent dans la continuité des politiques d'aménagement du territoire mais il convient d'en moderniser les conditions d'exercice pour en garantir l'efficacité. L'État a, durant les décennies précédentes, garanti **la solidarité** entre les territoires par différents leviers - soutien aux investissements, dotations, transferts financiers, etc. – afin de répondre aux besoins des territoires les plus fragiles, des populations les plus en difficulté **(1)**. Il a également œuvré dans ce sens, aux côtés des collectivités, à améliorer **la qualité de vie** en organisant l'équipement du pays en grandes infrastructures (transports, télécommunications, énergies, eau), en favorisant la mixité sociale et en incitant au renouvellement urbain **(2)**.

Au-delà de cet héritage, l'ambition de la cohésion des territoires doit intégrer de nouveaux impératifs :

- la construction d'un régime de **coopération** entre les territoires, favorisant l'interdépendance et la complémentarité **(3)**;
- le soutien au **capital social** des territoires, c'est-à-dire des réseaux d'acteurs locaux et de leur capacité à collaborer afin de répondre à des besoins collectifs **(4)** ;
- l'amplification de **l'empowerment des territoires**, c'est-à-dire la possibilité donnée à chacun de se développer en adaptant les moyens, en particulier d'ingénierie, en fonction de leurs besoins spécifiques **(5)**.

Le dernier impératif concerne la transition écologique des territoires. Certains territoires sont particulièrement fragilisés et vulnérables, tandis que d'autres disposent de ressources sous-exploitées.

²⁴ Laurent Davezies, Philippe Estebe. Les nouveaux territoires de la croissance : vers un retournement historique de la géographie économique ? Rapport d'étude pour le compte de l'Institut Caisse des Dépôts pour la recherche et du PUCA. Novembre 2015.

Alors que nous entrons dans une ère où l'influence des activités anthropiques sur l'espace est désormais prépondérante, il s'agit d'intégrer les exigences environnementales dans toutes les situations spatiales et d'allier développement et

2.1. SOLIDARITÉ

Depuis une dizaine d'années, la fragilité socioéconomique de l'arc nord-est, de quartiers populaires, de certains grands pôles urbains et d'un grand nombre de villes petites et moyennes ne cesse de s'accroître. La France dispose de nombreux dispositifs pour réduire ces disparités entre territoires et en réduire les effets sur les habitants.

Au-delà des concours financiers de l'État aux collectivités (49,65 milliards d'euros pour 2016), notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui vise à donner à toutes les collectivités les moyens d'agir pour leurs territoires selon une logique de financement des compétences et des services publics locaux, la cohésion est recherchée par des **mécanismes de péréquation financière**.

Ces derniers correspondent, en premier lieu, aux transferts de l'État vers les collectivités. La Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) s'élève ainsi à 2,08 milliards d'euros, versés à 809 communes confrontées à des charges importantes et à de faibles ressources, et la Dotation de solidarité rurale (DSR) à 1,51 milliard d'euros, bénéficiant à 33 533 communes rurales, soit 95 % des communes métropolitaines.

En second lieu, la péréquation horizontale consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées, et ce, pour chacune des catégories de collectivités (groupements et leurs communes membres, départements, régions). Le principal mécanisme, en montant, est le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui s'élève à un milliard d'euros en 2018. Un rapport du Gouvernement au Parlement évalue chaque année la soutenabilité des prélèvements pour les communes contributrices et le caractère péréquateur des versements pour les communes bénéficiaires. Le bilan 2017 fait apparaître que le FPIC a permis de réduire les inégalités de 12 % entre 2016 et 2017 (Source : rapport 2017 du Gouvernement relatif au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales).

Au-delà, la cohésion tient aussi pour une large part à la puissance de notre **système de protection sociale**.

gestion de l'espace naturel. L'enjeu de **la transition socio-environnementale (6)** est ainsi au cœur de la cohésion des territoires.

En France, il représentait, en 2014, 34,3 % du produit intérieur brut selon Eurostat, soit la part la plus élevée des pays de l'Union européenne à 28, contre 28,7 % en moyenne. Il assurait une redistribution entre les territoires de plus de 700 milliards d'euros destinés à couvrir les risques sociaux auxquels peut être exposé tout individu (maladie, vieillesse, chômage, pauvreté, etc.). Leur effet amortisseur sur les économies locales est central et s'accroît en période de crise, comme celle que la France a connue à partir de 2008-2009. L'ampleur de ces mouvements soulève de nouvelles interrogations. Laurent Davezies a souligné, en particulier, que dans un pays dans lequel les lieux de création de richesses sont de moins en moins les lieux de la distribution du revenu et de la consommation, les endroits qui ont bénéficié de ces amortisseurs n'ont pas été ceux qui ont subi le plus gros de la récession. Il en résulte un décalage entre victimes de la crise et bénéficiaires des effets d'amortisseur, que l'on peut lire sur les territoires.

Il ne s'agit pas de viser l'égalité des situations mais de permettre la liberté de choix. Dès lors, le rôle de l'État, garant de la cohésion sociale, est d'**assurer à chaque individu un socle de biens premiers non négociables qui lui permette de s'émanciper**.

Au-delà de l'accès aux droits sociaux (droit à la santé, au logement, à l'éducation, au travail, à la mobilité, etc.), c'est un **socle numérique**, en termes d'équipements services et médiation, qui est désormais à assurer. L'accès au numérique dans tous les territoires est, en effet, déterminant à la fois en termes d'inclusion sociale et de développement économique. Il s'agit donc de garantir l'atteinte des objectifs du plan France Très Haut Débit pour 2022, de poursuivre la mise en œuvre du Plan national de déploiement du télétravail, de soutenir l'émergence sur tous les territoires de fab lab et d'espaces de coworking, et d'amplifier le programme d'inclusion numérique pour les populations éloignées d'internet.

Dans un contexte de migrations et de mobilités accrues, la solidarité consiste également à inventer des réponses à la fragilité et à la précarité de **publics pré-sensibles ou de passage sur les territoires français (réfugiés, migrants, etc.)** mais ne disposant pas d'une citoyenneté ou d'un statut leur permettant de bénéficier d'un soutien collectif institué.

Face au **vieillessement** de la société, particulièrement peu anticipé dans certains de nos territoires tels que les Dom, le périurbain ou les quartiers prioritaires où les politiques ont été axées sur les jeunes et les familles, un autre impératif de solidarité consiste à mettre en place une véritable politique d'adaptation qui concerne autant l'habitat, la mobilité, la santé, la précarité, la vie sociale et l'urbanisme.

2.2. QUALITÉ DE VIE

Entre des grands pôles urbains, en particulier le Grand Paris, où se cumulent la congestion urbaine et les difficultés d'accès au logement du fait du niveau des prix de l'immobilier, et nombre de villes petites et moyennes qui perdent leurs fonctions de centralité, la qualité de vie de nombre de nos concitoyens ne se résume plus au cadre de vie. Elle est de plus en plus rapportée à la notion de bien-être et d'épanouissement. L'**épanouissement** se situe, à la fois d'un point de vue individuel et collectif, dans la recherche du « bien vivre », qui inclut une quête de sens et la satisfaction de besoins immatériels, et traverse le rapport des habitants et usagers à leur(s) territoire(s). **Le territoire est un frein ou au contraire un soutien à cet épanouissement, mais également un facteur d'épanouissement collectif.**

Un premier impératif consiste à **conforter tous les pôles de centralité de notre pays**. La France a hérité d'un maillage fort de son territoire en ville petites et moyennes qui constitue un atout majeur en termes de qualité de vie. En effet, ce maillage assure à nos concitoyens l'accès à différents niveaux de services et d'équipements sans avoir à recourir automatiquement aux plus grands pôles urbains. Ces villes petites et moyennes sont aussi des lieux essentiels de rencontre, de proximité, de cohésion sociale. Cependant, la fonction de centralité de certaines de ces villes s'est au fil du temps fragilisée pour diverses raisons : concurrences territoriales, renversement de la dynamique économique régionale (par exemple pour les villes de tradition industrielle), perte d'attractivité pour les jeunes ménages avec enfants, etc. Une mobilisation nationale, dans le prolongement du plan « Action cœur de villes » qui accompagne d'ores-et-déjà 222 villes, est donc nécessaire pour soutenir l'ensemble des centralités, en particulier les plus fragilisées, des quartiers prioritaires jusqu'aux bourgs-centres.

Enfin, compte tenu de leurs difficultés majeures en termes d'emploi, d'économie, de logement, de santé et d'accès aux services, les **territoires ultramarins** appellent plus que jamais un effort de solidarité.

Un second impératif **lever le sentiment d'assignation à résidence** exprimé par les habitants de certains territoires. Il s'agit donc d'assurer à chacun l'accès à l'éducation et à l'enseignement supérieur et de faciliter sa mobilité, en particulier résidentielle. Il s'agit également de garantir un accès équitable aux activités et à l'éducation culturelle, notamment en favorisant des coopérations entre grands pôles urbains, qui accueillent des ressources culturelles spécifiques, et les autres territoires afin d'assurer la circulation de ces biens communs.

Une troisième priorité concerne **la santé** de nos concitoyens, fragilisée par les pollutions concentrées dans certains territoires industriels ou dans les grands pôles urbains. Sur ce point, les efforts de l'État, des collectivités et de nombre d'acteurs en faveur du développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle (transports en commun, mobilités actives, véhicules partagés, etc.) doivent être accentués. Le numérique a également ouvert sur ce point de nouvelles perspectives qu'il convient de favoriser telles que le télétravail, le coworking, la visioconférence et tout ce qui concerne la dématérialisation des démarches.

Un dernier défi consiste à rendre **les villes plus habitables** et à assurer la qualité esthétique et fonctionnelle des espaces publics, notamment des espaces verts. Cet enjeu concerne particulièrement les centres des villes petites et moyennes fragilisés mais également nombre de quartiers populaires de nos grands pôles urbains. Or, la qualité de vie passe aussi par ces espaces vecteurs de liens sociaux, de brassage, de rencontre et de mixité sociale.

2.3. COOPÉRATION ENTRE LES TERRITOIRES

L'émergence progressive de quatre grands espaces au sein du territoire national (cf. partie 1) montre que **les dynamiques territoriales (mobilité, démographie, étalement urbain, etc.) dépassent largement les périmètres administratifs**. La gestion de leurs effets, comme l'accompagnement de leurs dynamiques, appellent une coopération entre les territoires.

Le **contexte budgétaire** incite également à la coopération entre acteurs, via des coordinations et des mutualisations dans une logique d'économie d'échelle. Plus globalement, **la coopération est au fondement de la cohésion des territoires** puisqu'elle exprime les liens et les complémentarités entre eux. Sur ce point, c'est souvent l'effet d'entraînement des métropoles qui est attendu. Or, le principe de la coopération éclaire un autre angle : si les métropoles peuvent concentrer les emplois et la production de richesse et faire bénéficier les populations des territoires avoisinants de leurs aménités et de services spécialisés, les territoires avoisinants sont essentiels à leur développement et à leur attractivité.

Cependant, un élu rend d'abord des comptes à ses électeurs et ses actions visent prioritairement à répondre aux besoins de la population du territoire qui le désigne. **L'action publique territoriale doit encourager les coopérations, pour tenir compte de la réalité mobile des habitants, pour éviter de s'enfermer dans une « démocratie du sommeil » selon l'expression de Jean Viard**. Des outils ou structures ont été mis en place afin de les faciliter, à l'initiative des collectivités ou de l'État. On peut à ce titre citer les pôles métropolitains, les contrats de réciprocité « villes-campagnes », les « contrats de coopération métropolitaine » des pactes métropolitains d'innovation, mais également les parcs naturels régionaux, des groupements d'intérêt publics (GIP), comme le GIP Littoral aquitain ou encore des syndicats mixtes ou des sociétés publiques locales. Ces outils et ces structures s'intéressent autant à la mobilité, au développement économique, à la gestion de l'eau que, par exemple, à l'ingénierie territoriale.

Pour que la coopération devienne un levier puissant au service de la cohésion des territoires, un

premier défi consiste donc à **identifier les dispositifs et actions à même de renforcer et de développer les coopérations interterritoriales**. Un recensement et la réalisation d'une typologie des démarches existantes ainsi qu'une valorisation et une mise en partage des initiatives et retours d'expérience est, en ce sens, une piste à envisager par l'État et les acteurs des territoires engagés dans des coopérations.

Il apparaît également indispensable de **disposer d'un outillage statistique et méthodologique** adapté et efficace, qui permette de mesurer/quantifier les flux et échanges entre les territoires. Cet outillage permettrait d'objectiver les complémentarités et les interdépendances entre les territoires, aux différentes échelles et, ainsi, de fonder des coopérations interterritoriales. Si des systèmes et outils d'observation ont pu être développés à l'échelle locale, ils ne couvrent pas encore tous les types de flux et d'échanges. Un appui de l'État apparaît ici nécessaire.

La question d'une **ingénierie dédiée** constitue un troisième défi. Le développement des coopérations entre territoires peut en effet nécessiter la conception et la mise en place de dispositifs et outils spécifiques, dans le cas de coopérations transfrontalières par exemple. Il s'agit en outre de déterminer si un cadre national contribuerait à faciliter et à multiplier les coopérations horizontales comme verticales, ou bien s'il faut au contraire privilégier la souplesse, l'agilité, l'expérimentation et l'ajustement par les acteurs eux-mêmes pour obtenir du sur-mesure.

Enfin, les coopérations entre territoires s'imposant sur de multiples sujets, il semble essentiel que l'État, les collectivités et les acteurs des territoires se fixent quelques priorités thématiques afin d'avancer collectivement et concrètement dans la définition de dispositifs adaptés. Au regard des modes de vie actuels, des attentes de nos concitoyens et des impératifs de la transition socio-environnementale, **la mobilité, l'accès de tous à une alimentation saine, et l'économie circulaire** peuvent constituer ces priorités.

2.4. CAPITAL SOCIAL

Le paradigme de la cohésion des territoires permet de recentrer le propos sur le territoire comme espace vécu. La notion de territoire a en effet trop souvent été assimilée à des catégories statistiques et d'analyse, à des échelles administratives ou encore à des zonages, quand elle n'est pas réduite aux seules collectivités. Or, les territoires sont avant tout les socles de la vie quotidienne des Français, des espaces vécus qui nourrissent la cohésion territoriale.

De fait, chaque territoire est porteur d'un capital social, c'est-à-dire d'un ensemble de ressources (matérielles, symboliques, etc.), mobilisables pour l'action, pouvant résulter notamment des réseaux de coopération et d'une aptitude à la collaboration, basée sur la confiance et la réciprocité, et facteur de développement territorial. La valorisation du patrimoine minier et industriel, de l'héritage culturel d'un territoire, de ses pratiques vernaculaires, la vigueur de l'engagement associatif notamment autour d'enjeux environnementaux et sociétaux, l'émergence de nouvelles organisations collectives renouvelant l'exercice de la citoyenneté (regroupements contestataires en particulier) ou l'expérience de la localité (cittaslow ou Réseau international des villes du bien vivre, associations pour le maintien d'une agriculture paysanne, systèmes d'échange local, monnaies locales, etc.) sont autant de formes de mobilisation du capital social des territoires. Les districts industriels (sur le modèle de l'Italie), les clusters - grappes d'entreprises, les systèmes alimentaires territorialisés (et projets alimentaires territoriaux) et les systèmes productifs locaux en sont aussi des traductions concrètes dans le domaine de l'innovation.

Aujourd'hui, après une longue période d'affaiblissement du capital social liée à la montée de l'individualisme et du repli sur soi, au chômage de masse et à la déstructuration du travail comme cadre social intégrateur, à l'hyper mobilité et à l'af-

faiblissement des solidarités, de nouvelles formes de mobilisation du capital social émergent. L'essor des pratiques collaboratives (budgets participatifs, *crowdfunding*, habitats et jardins partagés...), le développement des ressourceries, le succès des associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), sont autant d'expressions de la réappropriation de leur territoire de vie par les Français. Ces pratiques relèvent d'une forme d'*empowerment* des territoires et contribuent à la consolidation du bien commun. Cependant, elles ne se développent pas partout. Un premier impératif consiste donc à recréer ou à renforcer le capital social de certains territoires. Il convient ainsi d'identifier, de valoriser et de diffuser les pratiques innovantes de co-construction, de transmission et de préservation de savoir-faire, à l'instar de ce que propose le carrefour des innovations sociales qui met en commun les projets et outils socialement innovants mis en œuvre dans les territoires et propose d'en accompagner l'appropriation et le déploiement sur d'autres territoires.

Face aux enjeux environnementaux et sociétaux (vieillesse, migrations) qui impactent les territoires français, un deuxième impératif consiste à expérimenter et à favoriser le déploiement de nouveaux modèles de société plus intégrés et intégrateurs, par exemple en instaurant des espaces de dialogue entre les nouvelles formes de représentation et d'expression citoyennes et les institutions publiques, sur la base de conseils citoyens ou de conférences de consensus.

Enfin, un troisième impératif suppose d'inventer/de faciliter les cadres d'action entre acteurs publics et privés (associations, entreprises, collectifs, etc.) pour renforcer les capacités à travailler ensemble dans un intérêt commun, notamment en développant le recours aux SCIC (sociétés coopératives d'intérêt collectif) ou en renouvelant la forme des conseils de développement.

2.5. EMPOWERMENT²⁵ DES TERRITOIRES

La cohésion des territoires entend articuler choix d'une trajectoire par chaque territoire et inscription dans une communauté de destin. Dans cette logique, il est essentiel de **donner les moyens à chaque territoire d'accéder aux ressources lui permettant d'initier et de déployer des solutions adaptées à la donne locale.** Cet *empowerment* des territoires est une responsabilité majeure de l'État, des Régions et

de l'Union européenne. Il s'agit de s'adapter à chaque contexte territorial et de faire confiance aux acteurs locaux pour construire leur développement.

Un premier défi concerne **l'offre d'ingénierie aux territoires.** Si de nombreuses offres publiques existent (conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement, agences d'urbanisme, agences techniques

²⁵ Terme anglais pouvant être traduit par « potentialisation » ou « capacitation » et renvoyant à l'approche d'Amartya Sen, prix Nobel d'économie, qui a théorisé le concept dans les années 80 comme étant la possibilité d'orienter sa propre existence.

départementales, etc.), elles sont rarement coordonnées et ne parviennent pas à couvrir l'ensemble des besoins des territoires qui connaissent une carence de l'initiative privée. Les coopérations entre grands pôles urbains, où se concentrent souvent l'ingénierie stratégique, et les autres territoires, l'appui des Régions au financement de postes et à la mise en réseau, ainsi que la future Agence nationale de cohésion des territoires constituent sur ce point trois opportunités majeures.

Un deuxième défi pour l'*empowerment* des territoires est de **mobiliser l'ensemble des acteurs publics et privés**, qu'il s'agisse d'habitants, d'usagers, d'associations, d'entreprises ou de **fab labs**²⁶ ou **hackerspaces**²⁷. *Empowerment* des territoires et activation du capital social local sont étroitement liés. C'est un enjeu particulièrement fort dans les territoires in-

dustriels où existent des savoir-faire et une culture partagée. Dans un contexte de mobilité accrue des populations et des entreprises, de démultiplication des start up et des initiatives parfois éphémères, repérer et mobiliser les acteurs ancrés localement est loin d'être simple. À cet égard, les maisons du projet créées dans le cadre de la politique de la ville ou par certaines villes moyennes (Lannion, Libourne) pour leur projet de revitalisation constituent un exemple intéressant. Espaces ouverts localisés au cœur du périmètre du projet urbain, elles proposent des formats divers (marchés urbains, maquettes, expositions, etc.) pour faire dialoguer les pouvoirs publics avec l'ensemble des acteurs concernés par le de-

2.6. TRANSITION SOCIO-ENVIRONNEMENTALE

Changement climatique, perte de biodiversité, diminution des stocks de ressources naturelles non renouvelables, pollution de l'air, de l'eau et des sols, les activités humaines perturbent les équilibres naturels, parfois de manière irréversible : nous vivons dans l'ère de l'Anthropocène. Au-delà de la responsabilité morale de préserver une terre viable et habitable, les coûts des catastrophes qui en découlent sont de plus en plus difficiles à supporter collectivement - y compris au plan économique. Autrement dit, **les limites de la biosphère nous imposent de réduire notre empreinte environnementale. Cela implique de transformer en profondeur nos économies et nos sociétés.** Si tous les territoires doivent intégrer les enjeux

venir de leur territoire (habitants, usagers, associations et entreprises notamment).

Un troisième défi consiste à **capitaliser et à partager les expériences locales aux échelles régionale et nationale**. Pour inventer leur propre chemin de développement, les territoires ont besoin d'innover, de tester, d'expérimenter. Chaque territoire avance par essais et erreurs, dans un processus d'apprentissage progressif. Le Carrefour des innovations sociales, plateforme web qui regroupe à l'échelle nationale des innovations sociales recensées par différents partenaires de terrain, constitue dans ce but une ressource essentielle, tout en s'inscrivant dans une logique de mutualisation des ressources. L'*empowerment* repose également largement sur **l'accès aux savoirs**. Les plans « Université 2000 » et « Université du troisième millénaire » ont permis d'organiser en France un maillage très dense d'universités et de formations post-bac. Ce maillage est à la fois un gage de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur et à la recherche, et l'opportunité de développer les synergies entre acteurs économiques et scientifiques en tout point du territoire, en particulier dans les villes moyennes. Des coopérations entre grands pôles urbains, où les dernières réformes et plans d'investissement ont favorisé les concentrations universitaires, et les villes moyennes sont donc à renforcer afin d'organiser un fonctionnement en réseau, de disposer d'une carte de formations complémentaires et de multiplier les points d'interaction avec leur environnement économique.

écologiques, s'inscrire dans des trajectoires soutenables et anticiper les risques, certains sont plus particulièrement menacés. En ce sens, la transition socio-environnementale est un enjeu de cohésion des territoires.

L'objectif de transition socio-environnementale pose le défi de la **justice spatiale** : du fait de leur localisation et de leur histoire économique, **les territoires sont plus ou moins exposés** aux impacts de la transition environnementale **et en capacité d'y répondre**. Le changement climatique est un facteur d'aggravation des risques existants (épisodes de sécheresse, ouragans, etc.) et d'apparition d'aléas nouveaux (parasites, submersion, etc.).

26 « Un Fab Lab (contraction de l'anglais fabrication laboratory, « laboratoire de fabrication ») est un lieu ouvert au public où il est mis à sa disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets » (source Carrefour du numérique).

27 « Les hackerspaces sont des lieux protéiformes regroupant des personnes d'horizons différents dans l'objectif de produire des projets, de nouvelles idées et de les partager. Les technologies et le numérique sont utilisés comme levier » (source Réseau Fing).

30 % des communes françaises sont soumises à un niveau d'exposition moyen et 16 % à un niveau d'exposition fort. Il s'agit principalement des espaces les plus transformés par l'homme (les villes notamment), le plus souvent situés le long de fleuves ou de littoraux. Face à des aléas de plus en plus nombreux et violents, ils doivent gagner en résilience, être en capacité de surmonter ces chocs. **Permettre à tous les territoires de s'adapter au changement climatique, notamment en leur assurant l'accès à une ingénierie adaptée**, est donc un enjeu majeur. Un autre enjeu concerne les inégalités socio-environnementales. En effet, dans certains territoires (quartiers populaires, territoires industriels, etc.), la **concentration des pollutions et des nuisances** environnementales vient accentuer les difficultés sociales. Dans ce contexte, la mise en œuvre d'un **plan national d'aide à la dépollution des sols** est une priorité, afin d'aider les collectivités locales à prévenir les questions de santé environnementale et à convertir les friches polluées pour libérer du foncier. Un troisième enjeu, en termes de justice spatiale, est que tous les territoires contribuent, à leur échelle, à l'**atténuation du changement climatique**. La France a pris des engagements forts en la matière lors de la COP21 en 2015.

Un deuxième défi est d'**aider les territoires français à devenir des laboratoires de la transition énergétique et environnementale**. Il s'agit de développer un **mix énergétique renouvelable** tirant parti des caractéristiques de chaque territoire et de contrer le phénomène d'érosion rapide de la **biodiversité** sur le territoire français grâce à une meilleure protection des écosystèmes. Une telle transition est l'opportunité de faire émerger des filières porteuses d'emplois locaux. Les **Dom** pourraient devenir les **fers de lance** de cette transition, pour peu que des investissements ambitieux soient réalisés. Ils sont en effet susceptibles de produire un mix énergétique renouvelable original articulant solaire photovoltaïque et thermique, biomasse, géothermie et énergies marines renouvelables et leur biodiversité exceptionnelle constitue un patrimoine ainsi qu'une ressource pour les habitants (aux Antilles et à La Réunion, 60 à 80 % de la population utilise quotidiennement des plantes locales pour l'alimentation, la cosmétique ou la médecine traditionnelle).

Un troisième défi consiste à **poursuivre** et à **amplifier les mutations agricoles**. Il s'agit de protéger les surfaces agricoles face à la tentation de l'urbanisation, de transformer le modèle agricole pour le rendre plus soutenable (agriculture biologique, circuits courts, etc.) et d'assurer une bonne gestion du capital naturel que constituent les espaces naturels, agricoles et forestiers. C'est un enjeu de souveraineté alimentaire et énergétique, de préservation des communs (biodiversité, qualité de l'eau, etc.), mais aussi d'amortissement de la pollution et des émissions de gaz à effet de serre. Ce défi concerne bien entendu les territoires ruraux, mais aussi les territoires périurbains et urbains, en lien avec le développement des projets d'agriculture urbaine et des circuits courts, qui peuvent susciter de nouvelles coopérations entre territoires urbains et ruraux. Au-delà, c'est un **changement complet de paradigme** que suppose la transition socio-environnementale. Il s'agit de passer d'une logique d'exploitation de la nature à une logique de préservation et de restauration des écosystèmes dégradés.

Parmi les pressions exercées par l'homme sur les milieux, l'imperméabilisation des sols s'avère particulièrement problématique pour les territoires : élévation du risque d'inondations, réduction drastique de la biodiversité, irréversibilités écologiques, création d'îlots de chaleur urbains... Au regard des enjeux d'adaptation au changement climatique, de préservation de la biodiversité et d'amélioration de la qualité de vie, un quatrième défi consiste à limiter l'artificialisation dans les espaces périurbains et ruraux et à déployer parallèlement une stratégie de végétalisation des pôles urbains assurant des continuités écologiques (trames vertes et bleues). Dans cette perspective, le soutien aux initiatives déjà engagées localement – jardins partagés, systèmes alternatifs de gestion des eaux pluviales, etc. – pourrait être renforcé.

Enfin, cette transition étant autant sociale qu'environnementale, il est indispensable d'intégrer les citoyens à la définition de l'horizon et du chemin de transition. C'est un enjeu démocratique et une condition de réussite de la transition socio-environnementale, qui implique une transformation des modes de vie. Notre pays est déjà riche d'initiatives citoyennes qui se saisissent des contraintes écologiques pour proposer des alternatives ici et maintenant, affirmer de nouvelles solidarités et responsabilités. Il s'agit désormais de les fédérer dans un projet commun.

ANNEXE

ZOOM SUR LES MÉCANISMES FINANCIERS AU SERVICE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

La décentralisation a opéré un bouleversement profond dans la mise en œuvre des politiques publiques locales. Elle a permis de construire un cadre d'intervention au sein duquel les collectivités territoriales sont devenues les acteurs majeurs de leur propre développement, aux côtés d'un État dont l'organisation s'est déconcentrée progressivement au service des objectifs d'équipement et d'équilibrage du pays. Les débats sur les évolutions institutionnelles récentes (création de nouvelles régions, affirmation du rôle des métropoles, approfondissement de la dynamique intercommunale) doivent désormais laisser place aux débats sur les articulations à construire entre politiques et compétences de l'ensemble des acteurs des territoires. La mise en œuvre du programme Action cœur de ville en constitue une première illustration. Au-delà de la nécessaire démarche de réduction des inégalités territoriales, il s'agit de porter une nouvelle ambition où les liens qui font les territoires et qui les unissent constituent une ressource essentielle.

Le rapport sur la cohésion des territoires permet d'objectiver les constats et de construire un diagnostic partagé sur les forces et les faiblesses de chacun, sur les liens et les complémentarités qui existent et qu'il faut renforcer. **Les dynamiques de financement ne peuvent être tenues à l'écart des réflexions communes menées dans le cadre de ce rapport.** En effet, l'importance des budgets des collectivités locales (dépenses hors remboursement de la dette en 2016 : 213,99 milliards d'euros²⁸) souligne leur rôle fondamental dans la mise en œuvre des politiques publiques et dans le financement des dynamiques de solidarité et de coopération dans et entre les territoires.

Cependant, les mécanismes de financement de l'action publique locale sont multiples et complexes. Ils résultent d'une succession d'évolutions législatives qui sont venues tout à la fois substituer de nouveaux moyens à des pertes de recettes fiscales, construire des instruments de gestion spécifiques ou encore prendre en compte des inégali-

tés de ressources face à des charges particulières. Leur connaissance et leur lisibilité doivent être

améliorées pour objectiver les constats et les analyses. C'est l'un des objectifs **de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales** mis en place en 2017. **La mise à disposition de données partagées sur les finances de l'ensemble des collectivités locales**, de leur niveau et de leur évolution, est, en effet, une condition déterminante pour observer la façon dont s'organisent et s'articulent les flux financiers, ceux de l'État vers les collectivités, comme ceux entre les différents niveaux de collectivités.

Les comptes des collectivités locales et de leurs groupements sont retracés sur la période 2012-2016 dans le rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales publié en septembre 2017. En 2016, les dépenses des administrations publiques locales représentent 19,7 % de l'ensemble des administrations publiques de notre pays et 11,1 % du Produit intérieur brut (PIB). Néanmoins, les masses financières en jeu sont importantes et leur répartition par catégorie de collectivités illustre le rôle et le poids de chacun. Dans cet ensemble, trois éléments peuvent être soulignés : les concours financiers de l'État, les démarches de péréquation et l'effort en matière d'investissement. En 2016, **les concours financiers de l'État** s'élèvent à 50,11 milliards d'euros et correspondent principalement au financement de la dotation globale de fonctionnement (DGF), dont ses composantes en faveur de la péréquation verticale. Ces moyens répondent à une logique de financement des compétences et des services publics locaux. **Les démarches de péréquation** représentent pour leur part, en 2016, un montant global de 10,11 milliards et correspondent aux transferts de l'État vers les collectivités via la Dotation de solidarité et de cohésion sociale (DSU), la Dotation de solidarité rurale (DSR), les dotations de péréquation versées aux départements, ainsi qu'aux transferts entre les collectivités. Ces moyens répondent à une logique de solidarité et de réduction des inégalités. Enfin, malgré une baisse, en 2016, des dépenses et des recettes d'investissement, due en partie à la baisse des subventions versées, on observe que ce sont les collectivités qui prennent en charge 53 % de **l'investissement public**. Ces moyens répondent à une logique d'aménagement et de développement des territoires.

28 Rapport 2017 de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales

Données 2016 (milliards d'euros)	Communes	Groupements ³⁰	Départements ³¹	Régions ³²	Ensemble
Dépenses de fonctionnement	67,68	23,42	58,29	19,11	168,51
Recettes de fonctionnement	78,81	28,18	66,08	23,92	196,99
Dépenses d'investissement (hors remboursement)	19,29	8,05	9,12	9,03	45,48
Recettes d'investissement (hors emprunt)	10,11	3,21	2,59	2,82	18,72

30 Y compris la métropole de Lyon, 31 Hors CTU de Guyane et Martinique, 32 Y compris CTU de Guyane et Martinique

LA NOTION DE COHÉSION DES TERRITOIRES DU POINT DE VUE FINANCIER

La lecture des budgets des collectivités territoriales est le point de départ d'une analyse précise des mécanismes financiers qui servent l'objectif de cohésion des territoires. Elle donne une vision du niveau de financement et d'intervention des différentes catégories de collectivité sur leur territoire respectif qu'il convient d'approfondir pour identifier et renforcer les articulations et les liens entre les actions de l'ensemble des acteurs à une échelle territoriale donnée. Encore faut-il s'accorder sur ce que signifie la notion de cohésion des territoires du point de vue financier. Une définition autour des démarches de solidarité et de coopération peut être proposée à la discussion entre l'ensemble des partenaires concernés. À cet égard, une approche davantage territorialisée de l'ensemble des mécanismes financiers serait, à l'avenir, une piste d'approfondissement.

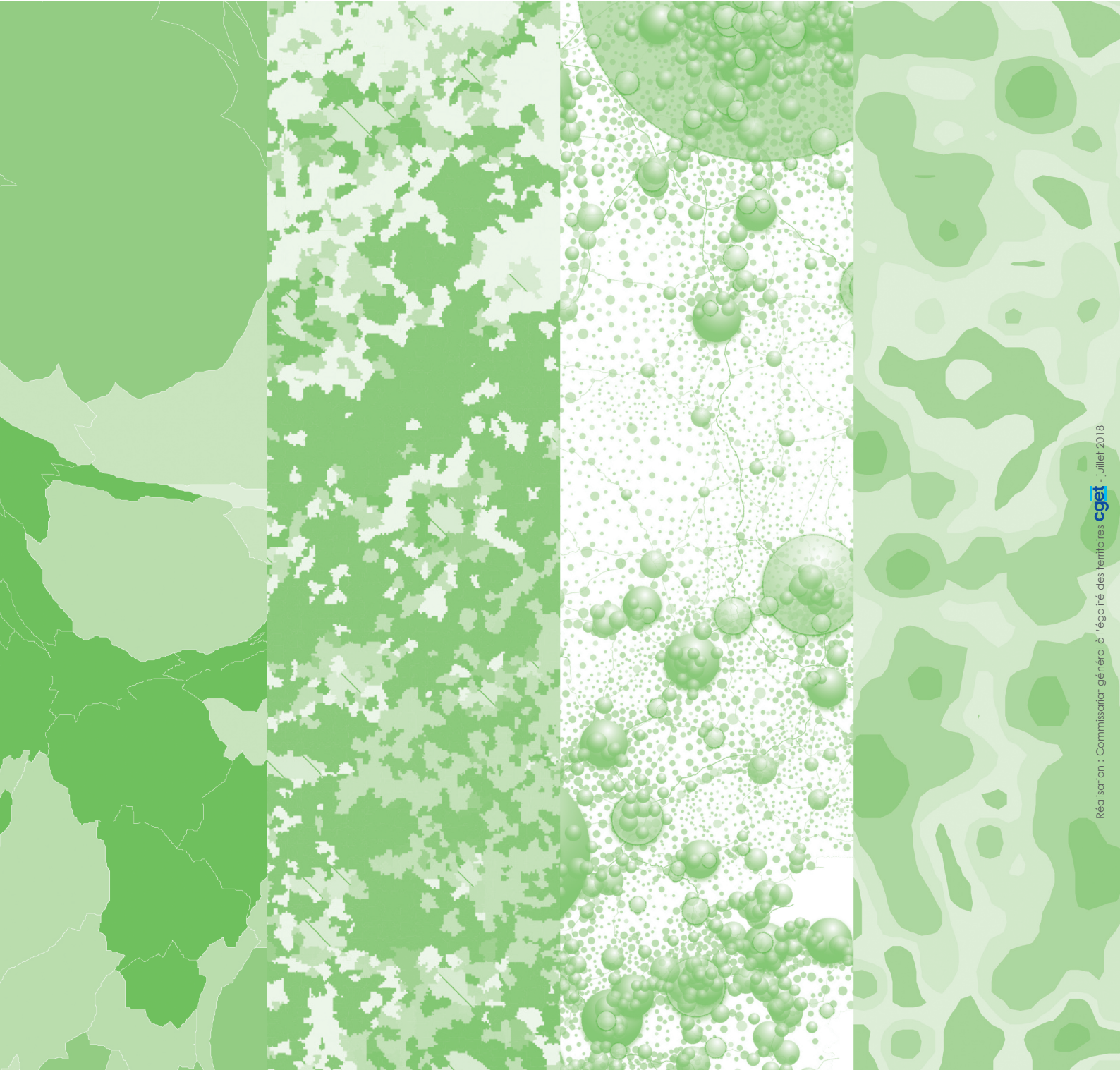
La **solidarité** est nécessaire à la réduction des inégalités entre les territoires. Loin de rechercher une égalité parfaite difficilement atteignable, il s'agit de donner à chacun les mêmes opportunités compte tenu de ses difficultés et atouts propres. D'un point de vue financier, elle est mise en œuvre dans les **mécanismes de péréquation de l'État** comme la DSU ou la DSR. La péréquation verticale a progressé ces dernières années. Elle est également mise en œuvre dans les **mécanismes de solidarité qui se développent progressivement à l'échelle des agglomérations**, via la dotation de solidarité communautaire ou via le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales.

Cependant, la solidarité financière aussi indispensable soit-elle, ne peut suffire comme unique ré-

ponse aux enjeux de cohésion. Dans le cadre institutionnel actuel, il appartient à tous les acteurs du développement des territoires de travailler ensemble et de mettre en synergie les différentes capacités. Il s'agit d'accompagner les transformations et de coordonner les moyens de l'État, des collectivités locales, des habitants et des acteurs privés autour de stratégies concertées. Il s'agit de créer les liens et de renforcer toutes les initiatives de **coopération**. Sur le plan financier, elles sont d'ores et déjà encouragées via **la contractualisation et l'allocation de crédits d'investissement par l'État** qui contribuent à la réalisation d'infrastructures et d'équipements indispensables au développement et à la qualité des services publics. Parallèlement à ce soutien national, il convient de développer et de renforcer les coopérations financières qui s'exercent déjà au niveau local. L'étude sur les subventions d'équipement versées entre collectivités locales, publiée en mars 2018 par l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales, permet d'en souligner l'ampleur. Elle dresse un état des lieux des subventions d'équipement versées entre collectivités et met notamment en évidence le rôle essentiel des Régions et des Départements en direction du bloc communal, notamment des communes les moins peuplées.

UNE FORME DE SOLIDARITÉ : LA PÉREQUATION DE L'ÉTAT VERS LES COMMUNES URBAINES ET RURALES

Un premier bilan de la répartition de la DSU et de la DSR effectuée par la Direction générale des collectivités locales permet de mesurer une partie des dynamiques de solidarité en direction des collectivités territoriales. En 2018, l'enveloppe consacrée **à la DSU** s'élève à 2,20 milliards d'euros. Après prélèvement de la quote-part au profit des com-



Réalisation : Commissariat général à l'égalité des territoires **cgét** - juillet 2018



Baromètre de la cohésion des territoires

JUILLET 2018

Sommaire des indicateurs

Baromètre de la cohésion des territoires

#1 SOLIDARITÉ

DÉSÉQUILIBRES DÉMOGRAPHIQUES

- Part des 65 ans et plus 4
- Part des 65 ans et plus en Europe 6

ACCÈS AU LOGEMENT SOCIAL

- Rapport entre les demandes et les attributions de logements sociaux 8

EMPLOI

- Part des demandeurs d'emploi de longue durée parmi les demandeurs d'emploi de catégories A, B et C 10
- Taux de chômage parmi les 15 ans et plus en Europe 12

INTENSITÉ DE LA POLITIQUE SOCIALE

- Part de la population couverte par le Revenu de Solidarité Active 14

#2 QUALITÉ DE VIE

NIVEAU DE VIE

- Revenu médian disponible par unité de consommation 16
- Risque ressenti de devenir pauvre 18

SANTÉ

- Taux de mortalité prématurée 20

INSERTION DES JEUNES

- Part des 15-24 ans ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) 22
- Part des jeunes (18-24 ans) ayant quitté prématurément le système scolaire en Europe 24

QUALITÉ DU LOGEMENT

- Taux de sur-occupation des résidences principales 26

SÉCURITÉ

- Nombre de cambriolages pour 1 000 logements 28

CULTURE

- Surface utile des établissements de lecture publique pour 1 000 habitants 30

#3 TRANSITION SOCIO- ENVIRONNEMENTALE

ATTRACTIVITÉ RÉSIDENNELLE

- Taux d'évolution annuel de la population dûe au solde migratoire apparent 32

PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

- Taux de croissance annuel moyen de l'artificialisation des sols 34

#4
EMPOWERMENT
DES
TERRITOIRES

DYNAMISME DÉMOGRAPHIQUE	
→ Taux d'évolution annuel de la population	36
DYNAMISME DE L'EMPLOI	
→ Taux d'évolution annuel de l'emploi	38
CROISSANCE ÉCONOMIQUE - FICHE EUROPÉENNE	
→ Produit Intérieur Brut par habitant exprimé en Standard de Pouvoir d'Achat en Europe	40
SPÉCIALISATION FONCTIONNELLE	
→ Part des fonctions productives dans l'emploi	42
ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	
→ Taux de création d'entreprises	44
COUVERTURE NUMÉRIQUE	
→ Part des locaux éligibles au Très Haut Débit	46
ACCÈS AUX TECHNOLOGIES DU NUMÉRIQUE	
→ Part des personnes se disant compétentes pour utiliser les produits technologiques du quotidien	48
ACCÈS AUX SERVICES	
→ Temps d'accès routier médian à un panier d'équipements de la vie courante	50
NIVEAU DE FORMATION DE LA POPULATION	
→ Part des 30-34 ans diplômés du supérieur	52

#5
CAPITAL SOCIAL
DES TERRITOIRES

INVESTISSEMENT SOCIAL	
→ Nombre de bénévoles en associations pour 100 habitants	54
PARTICIPATION AUX ÉLECTIONS	
→ Taux de participation au premier tour des élections présidentielles	56

#6
COOPÉRATION
ENTRE LES
TERRITOIRES

INTENSITÉ DE L'INTERCOMMUNALITÉ	
→ Coefficient d'intégration fiscale moyen des EPCI	58
INTERDÉPENDANCE LIÉE À L'EMPLOI	
→ Taux de couverture de l'emploi	60
INTERDÉPENDANCE ÉCONOMIQUE	
→ Part des établissements dont le siège social se situe hors de la zone d'emploi	62
TRANSFERTS PUBLICS	
→ Part des retraites et des prestations sociales dans le revenu disponible	64

Déséquilibres démographiques

Enjeu

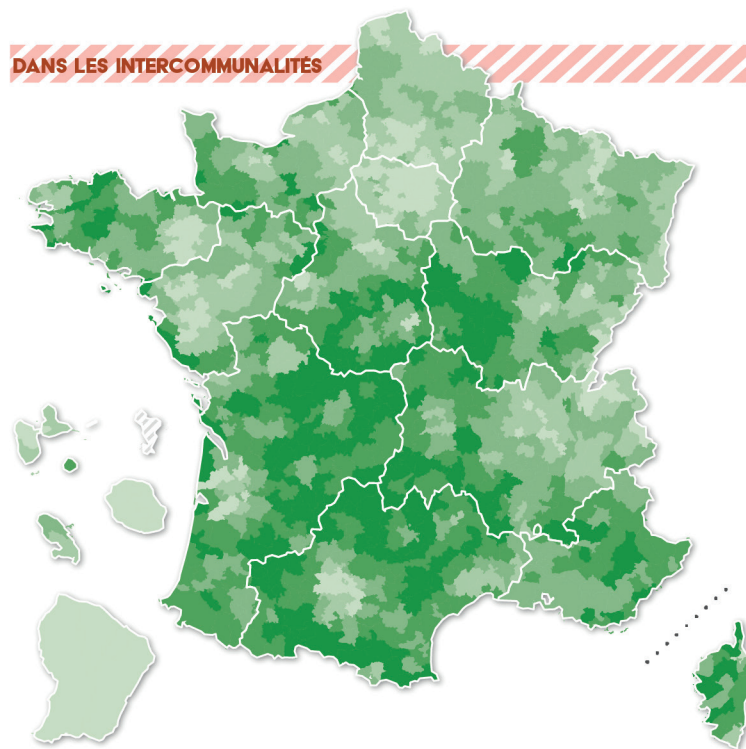
Adapter les territoires aux enjeux du vieillissement de la population.

Part des 65 ans et plus

Pourquoi cet indicateur

La part des personnes âgées de 65 ans ou plus permet de mesurer le degré de vieillissement d'un territoire et son évolution. Cette notion doit être distinguée de celle de gérontocroissance qui mesure, en absolu, l'évolution du nombre de personnes âgées. Un territoire peut être vieillissant (augmentation de la part des personnes âgées) sans augmentation du nombre de personnes âgées, si les jeunes en partent.

DANS LES INTERCOMMUNALITÉS



Part des personnes de 65 ans et plus en 2014

En %, par intercommunalité

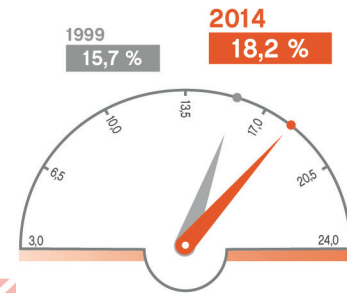


ÉVOLUTION DES DISPARITÉS ENTRE LES INTERCOMMUNALITÉS

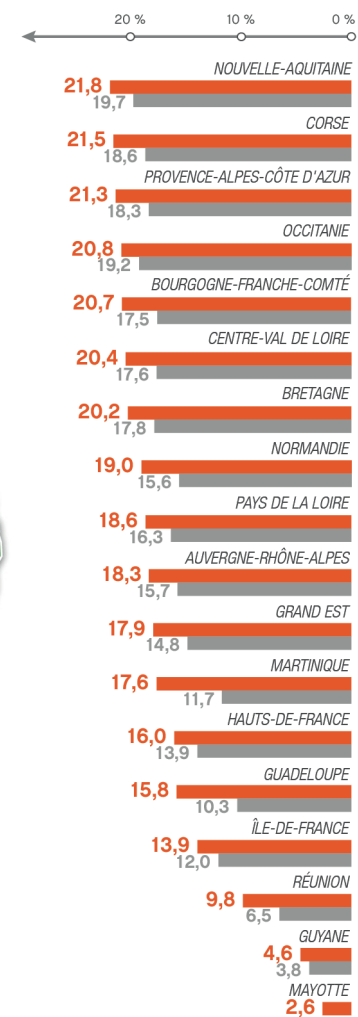


* Les calculs ne tiennent pas compte de Mayotte • Sources : INSEE, RP - ADMIN EXPRESS COG • Réalisation : CGET, 2018

EN FRANCE



DANS LES RÉGIONS



ÉVOLUTION DES ÉCARTS ENTRE LES RÉGIONS EXTRÊMES



Les territoires les plus ruraux sont ceux qui accueillent la plus forte proportion de personnes âgées mais les territoires les plus jeunes vieillissent rapidement

Les contrastes entre régions

Les régions françaises sont touchées très différemment par le vieillissement de leur population. Les régions les plus au sud du pays sont depuis longtemps les régions les plus concernées. Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Corse, l'Occitanie et la Nouvelle Aquitaine sont peuplées à plus de 20 % par des personnes de 65 ans et plus. De plus ces régions continuent d'enregistrer une progression régulière de leur part de personnes âgées, du fait notamment des installations de retraités.

Trois autres régions (Bourgogne-Franche Comté, Centre-Val de Loire et Bretagne), se distinguent par une proportion de personnes âgées nettement au-dessus de la moyenne nationale.

Les régions du nord ont un profil démographique très différent. En Île-de-France, dans les Hauts-de-France et dans la région Grand Est, la part des personnes âgées est en

core inférieure à la moyenne nationale. Malgré cette relative « jeunesse », ces régions sont également confrontées aux enjeux de vieillissement, avec de fortes progressions de la part des 65 ans et plus.

Dans les DOM, les Antilles - Martinique (17,6 %) et la Guadeloupe (15,8 %) se distinguent par une part de 65 ans et plus nettement plus importante qu'à la Réunion (9,8 %), en Guyane (4,6 %) et à Mayotte (2,6 % en 2012). A la Guadeloupe et à la Martinique, la population stagne et le processus de vieillissement est particulièrement rapide. A la Réunion, en Guyane et à Mayotte, la population est encore en forte croissance et la part de personnes âgées reste faible, mais leur nombre est désormais en forte augmentation. Ce vieillissement de la population peu anticipé constitue un défi majeur.

Les contrastes entre EPCI

La lecture des contrastes à l'échelle des intercommunalités offre un éclairage complémentaire. Si les régions les plus âgées se trouvent dans le sud de la France, les intercommunalités les plus âgées ségrègent le long d'un axe allant de la Haute-Marne au Massif Central. Ces espaces ruraux, souvent situés en frange de régions accueillent des populations généralement constituées à plus de 25 % de 65 ans et plus.

Cette échelle d'analyse permet par ailleurs d'observer la

spécificité des espaces littoraux. La part des personnes âgées dans les intercommunalités qui bordent les côtes atlantique ou méditerranéenne est systématiquement plus importante que celle des intercommunalités retro littorales.

Ces intercommunalités « âgées » se démarquent des intercommunalités du nord de la France mais également des intercommunalités des grands centre urbains dont la population compte parmi les plus jeunes de France.

Les contrastes entre types de territoires

Les pôles urbains moyens et petits (centralités de taille intermédiaire) comptent aujourd'hui parmi les espaces les plus âgés de France, avec près d'un quart de leur population âgée de 65 ans et plus, soit un niveau proche du taux observé dans les communes isolées où la part de

personnes âgées est la plus importante de France (26,1 % en 2014). Les grands pôles urbains et leurs couronnes, malgré l'augmentation très significative de leur part de personnes âgées, demeurent globalement des espaces jeunes attirant étudiants, jeunes actifs et familles.

FOCUS

Dans les quartiers de la politique de la ville de métropole, la part des personnes âgées est plus faible qu'en moyenne en France métropolitaine (écart de 3 points de pourcentage).

DANS LE ZONAGE EN AIRES URBAINES									
1999	14,4	14,2	17,4	18,7	17,2	20,7	18,7	20,6	24,2
2014	17,1	16,5	18,6	22,9	19,0	24,7	21,3	21,2	26,1
	Grands pôles	Couronnes des grandes pôles	Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	Pôles moyens	Couronnes des pôles moyens	Petits pôles	Couronnes des petits pôles	Autres communes multipolarisées	Communes isolées hors influence des pôles

Déséquilibres démographiques

Enjeu

Adapter les territoires aux enjeux du vieillissement de la population.

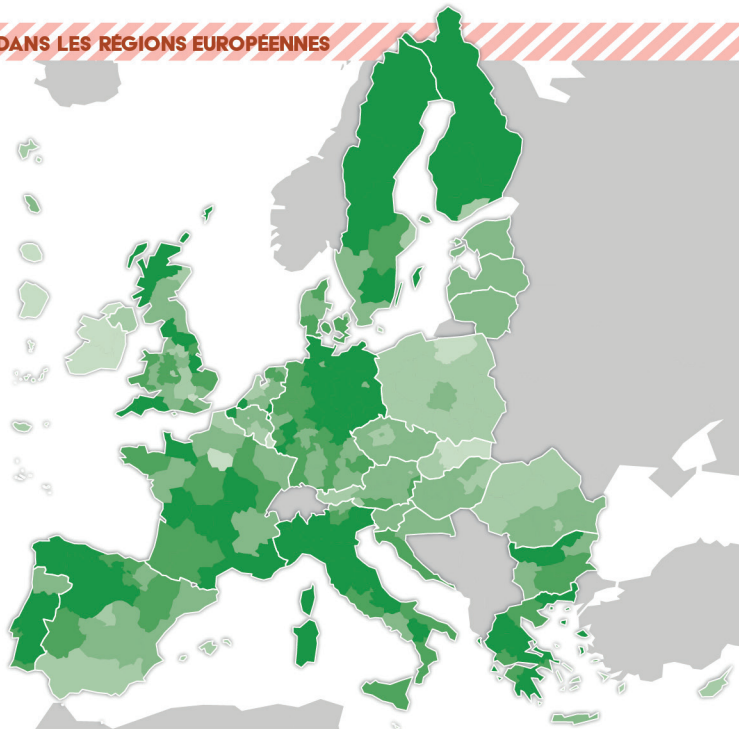
Part des 65 ans et plus en Europe

Pourquoi cet indicateur

La part des personnes âgées de 65 ans ou plus permet de mesurer le degré de vieillissement d'un territoire et son évolution. Cette notion doit être distinguée de celle de gérontocroissance qui mesure, en absolu, l'évolution du nombre de personnes âgées. Un territoire peut en effet être vieillissant (augmentation de la part des personnes âgées) sans augmentation du nombre de personnes âgées, si les jeunes en partent.

Note : cet indicateur Eurostat est une estimation pour l'année 2017, qui n'existe qu'aux niveaux national et régional.

DANS LES RÉGIONS EUROPÉENNES

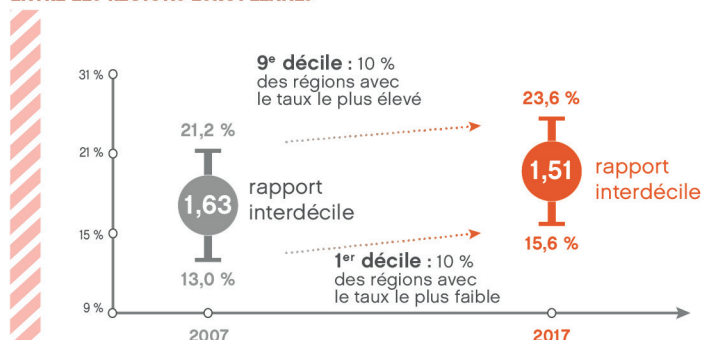


Part des personnes de 65 ans et plus en 2017

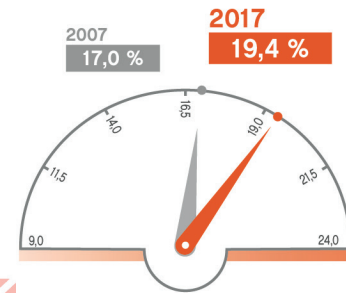
En %, par région européenne (NUTS2)



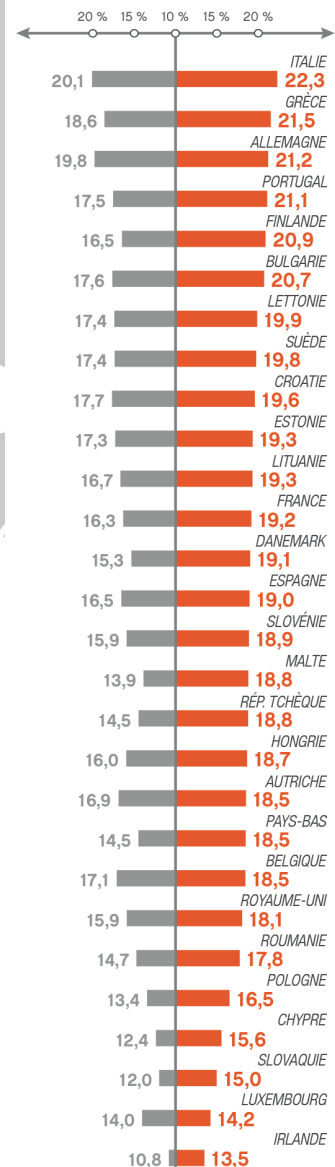
ÉVOLUTION DES DISPARITÉS ENTRE LES RÉGIONS EUROPÉENNES



EN EUROPE



DANS LES PAYS DE L'UE



Sources : Eurostat • Réalisation : CGET, 2018

Un vieillissement relativement modéré en France à l'échelle européenne

Les contrastes entre pays européens

En 2017, près d'un Français sur cinq est âgé de 65 ans ou plus (19,2 %), soit un niveau comparable à la moyenne européenne. Au regard des autres pays européens, la structure par âge de la population française est relativement équilibrée. Malgré une fécondité parmi les plus élevées

d'Europe, la France n'est pas confrontée (comme l'Irlande) à une surreprésentation de sa jeunesse. À l'inverse, notre pays se distingue nettement des pays les plus vieillissants d'Europe (Allemagne, Grèce, Italie) par un vieillissement de la population plus modéré.

Les contrastes entre régions européennes (NUTS 2)

Ce constat général ne doit pas masquer les différences régionales importantes qui existent en France. Les anciennes régions de l'Est et du Nord sont relativement moins « âgées » que celles situées au sud de la Loire. Parmi ces dernières, la Bourgogne, l'Auvergne, le Limousin ou encore Poitou-Charentes se distinguent par une proportion de personnes âgées nettement supérieure à la moyenne européenne et nationale. Ces quatre régions ressemblent dans leur structure démographique aux régions les plus âgées d'Allemagne (Saxe, Saxe-Anhalt, Brandebourg), d'Italie (Piémont, Ligurie, Emilie-Romagne, Toscane, Ombrie, Marches, Abruzzes), de Grèce (de la Thessalie au Péloponnèse), du Portugal (Centre et Alente-

jo) ou encore d'Espagne (Castille, Asturies, Galice).

Les DOM constituent un cas spécifique : la Réunion mais surtout la Guyane et Mayotte sont parmi les territoires les plus jeunes d'Europe. La Guyane et Mayotte sont les régions européennes qui comptent le moins de personnes âgées, respectivement 5,2 % et 2,6 % de 65 ans et plus.

Du fait de la situation dans les DOM, le cas de la France est atypique par rapport à nos voisins européens. La part des personnes âgées et des retraités varie très fortement d'une région à l'autre. Entre l'ancienne région Limousin, territoire le plus âgé du pays (25,5 %) et la moins âgée (Mayotte : 2,6 %), l'écart est de près de 23 points, soit le plus important d'Europe.

Accès au logement social

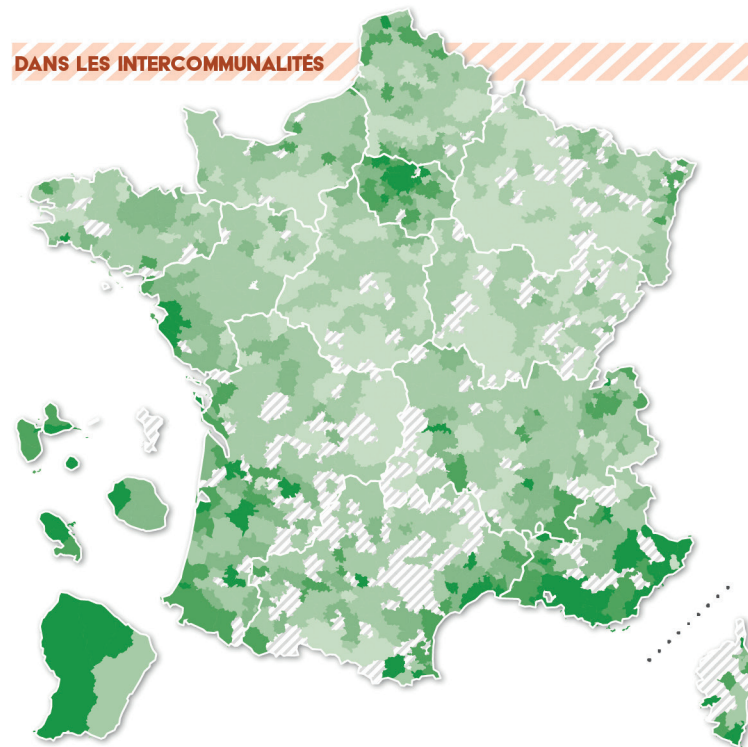
Enjeu

Permettre, dans tous les territoires, l'accès au parc de logements sociaux pour les ménages éligibles, et en particulier les plus fragiles d'entre eux.

Rapport entre les demandes et les attributions de logements sociaux

Pourquoi cet indicateur

Le rapport entre les demandes de logements sociaux et le nombre d'attributions (ou demandes satisfaites) permet d'apprécier les difficultés d'accès au logement social, très variables d'un territoire à l'autre. Le parc locatif social occupe une place cruciale dans le fonctionnement du marché du logement et dans la capacité à pouvoir proposer aux populations – notamment les plus fragiles – une offre adaptée à chaque étape de leur parcours résidentiel.

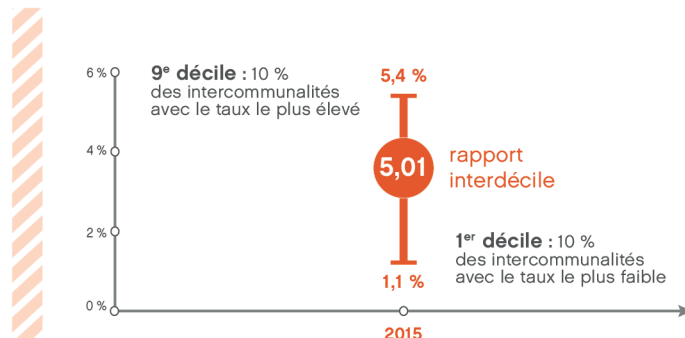


Rapport demandes / attributions de logements sociaux en 2015

En %, par intercommunalité

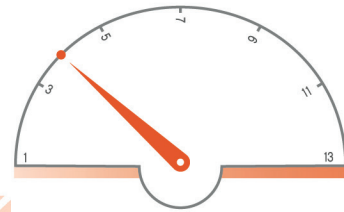


DISPARITÉS ENTRE LES INTERCOMMUNALITÉS

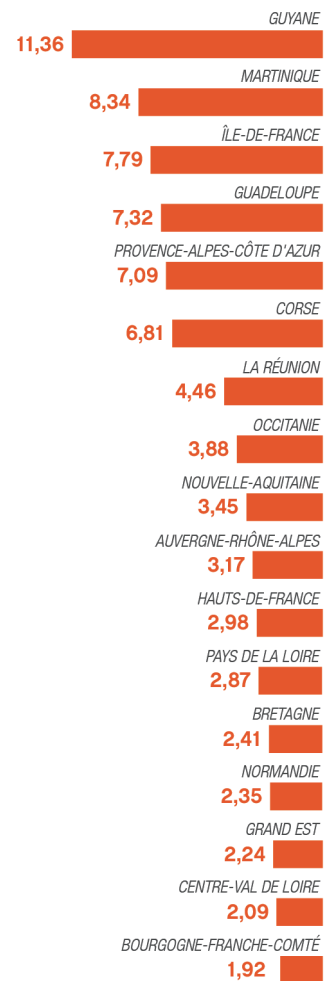


EN FRANCE

2015
3,90 %



DANS LES RÉGIONS



ÉCART ENTRE LES RÉGIONS EXTRÊMES

2015
9,44 %

Un accès au parc social difficile dans les plus grandes agglomérations, sur les littoraux et dans les Dom

Les contrastes entre régions

Malgré les efforts de production conséquents depuis les années 2000, les besoins en logements sociaux restent très importants et insuffisamment couverts dans certains territoires.

Le parc social, trop concentré à certains endroits et pas assez développé à d'autres, ne joue ainsi pas pleinement son rôle d'amortisseur des difficultés à se loger.

En France, on dénombrait en moyenne 3,9 demandes de logement social pour une attribution au cours de l'année

2015. C'est dans les plus grandes agglomérations, et en particulier dans la région parisienne et le long du littoral méditerranéen, ainsi que dans les Dom, que l'accès au logement est le plus difficile. En Île-de-France, en Paca, en Corse, en Guadeloupe, en Martinique et en Guyane, on dénombre en moyenne plus de sept demandes en cours pour une seule attribution. Dans la plupart des autres régions françaises, ce rapport est inférieur à 4.

Les contrastes entre EPCI

Au sein des régions, trois types d'espaces sont plus particulièrement concernés par des difficultés importantes d'accès au parc locatif social.

→ L'agglomération parisienne et les grandes agglomérations du littoral méditerranéen.

Dans la Métropole du Grand Paris, on enregistrait 9,4 demandes pour une attribution en 2015 : la tension provient d'une demande très importante qu'un parc social pourtant déjà bien développé (près de 25 % des résidences principales) ne parvient pas à satisfaire. La situation est différente le long du littoral méditerranéen : la tension y est équivalente (autour de huit demandes pour une attribution dans les métropoles de Nice, Toulon et Montpellier), mais elle est largement liée à un parc locatif social trop peu développé (entre 10 et 15 % des résidences principales) pour répondre aux besoins.

→ Les territoires les plus pauvres, en particulier les Dom.

Dans les Dom, l'offre locative sociale, pourtant supérieure à la moyenne nationale (plus de 15 % des rési-

dences principales), ne parvient pas à répondre à une demande élevée, renforcée en Guyane et à la Réunion par une croissance démographique très importante. L'attente avant l'attribution d'un logement social y est donc souvent très longue (supérieure à 10 ans dans quatre intercommunalités de Guadeloupe, de Martinique et de Guyane).

→ Les espaces frontaliers et littoraux prisés où l'immobilier est cher.

Des situations de tension très localisées existent, parfois à l'intérieur de régions présentant des ratios d'attribution plutôt favorables. On compte plus de six demandes pour une attribution dans l'intercommunalité frontalière du Genevois français, quand la pression sur le parc social est bien moins importante à proximité (Bresse, Dombes, Bugey). De même, les intercommunalités qui bordent le bassin d'Arcachon connaissent une pression sur leur parc locatif social plus importante que Bordeaux Métropole.

Emploi

Enjeu

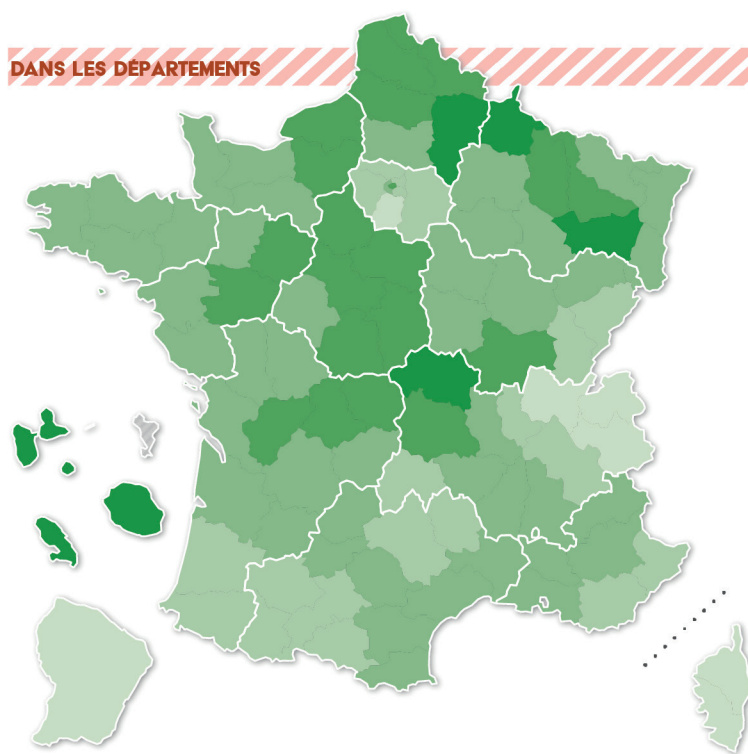
Réduire la part du chômage.

Part des demandeurs d'emploi de longue durée parmi les demandeurs d'emploi de catégories A, B et C

Pourquoi cet indicateur

Les demandeurs d'emploi de longue durée sont les demandeurs d'emploi inscrits dans les catégories A, B et C de Pôle Emploi depuis au moins un an. La géographie du chômage de longue durée n'est pas toujours calquée sur celle du chômage : elle montre avant tout les espaces dans lesquels les situations de chômage s'enracinent dans la durée et où le retour à l'emploi est difficile.

DANS LES DÉPARTEMENTS

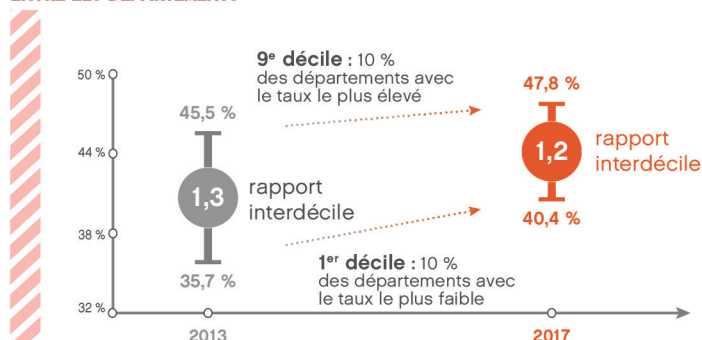


Part des demandeurs d'emploi de longue durée parmi les demandeurs d'emploi de catégories A, B et C en 2017

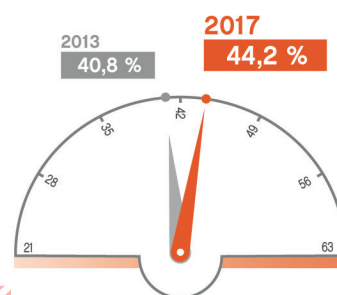
En %, par département



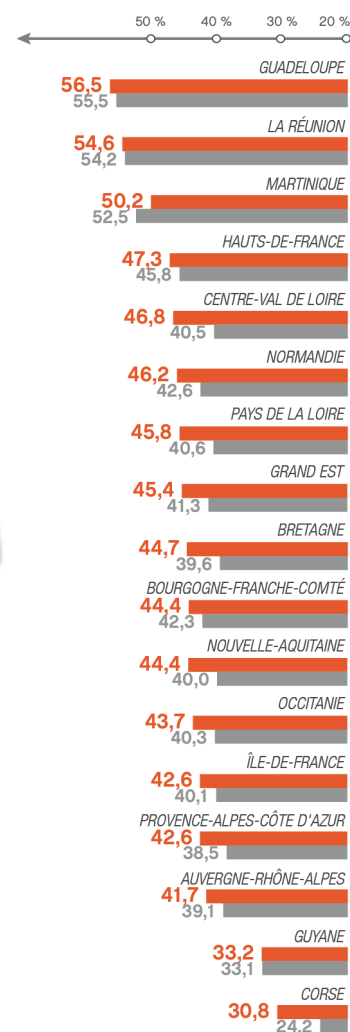
ÉVOLUTION DES DISPARITÉS ENTRE LES DÉPARTEMENTS



EN FRANCE



DANS LES RÉGIONS



ÉVOLUTION DES ÉCARTS ENTRE LES RÉGIONS EXTRÊMES



Une réduction des disparités territoriales entre 2013 et 2017, dans un contexte de hausse du chômage et en particulier du chômage de longue durée

Les contrastes entre régions

C'est dans les régions les plus touchées par le chômage que la part de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de longue durée est la plus importante : les Dom (hormis la Guyane) au premier chef, où plus de la moitié des DEFM inscrits en catégories A, B et C sont au chômage depuis un an ou plus, et les Hauts-de-France (47,3 %). Mais le chômage de longue durée est également très fréquent dans des régions qui affichent pourtant un taux de chômage assez bas, par exemple les Pays de la Loire et la Bretagne, ou encore le Centre-Val-de-Loire. A l'inverse, les régions Occitanie et PACA figurent respectivement aux douzième et quatorzième rangs pour leur part de chômeurs de longue durée, alors que le niveau du chômage y est presque aussi élevé que dans les Hauts-

de-France : ce constat reflète le dynamisme économique très fort de la France méridionale, qui ne parvient pas à résorber durablement le chômage mais qui permet à une partie des chômeurs de ne pas trop s'éloigner de l'emploi, par la multiplication de contrats courts notamment¹.

Entre 2013 et 2017, la part du chômage de longue durée a diminué dans une seule région, la Martinique, qui affiche cependant toujours un des taux les plus élevés. Son augmentation a été faible dans les autres Dom et dans les Hauts-de-France. La hausse du chômage de longue durée a en revanche été plus forte dans les régions qui étaient moins affectées en 2013, ce qui a conduit à une réduction des écarts entre les régions de 31 à 26 points.

Les contrastes entre départements

À l'échelle des départements, on observe la même légère tendance à la réduction des disparités, dans un contexte de forte hausse du chômage de longue durée : dans la moitié des départements, la part de chômeurs inscrits à Pôle emploi depuis un an ou plus dépasse 45 %, contre 41 % en 2013. Les départements les plus affectés sont l'outre-mer et le Nord de la France confronté à la désindustrialisation, mais aussi un ensemble de départements peu denses du Centre et de l'Ouest, où le taux de chô-

mage n'est pas si élevé mais où la croissance de l'emploi est atone et où la population diminue. A l'inverse, le chômage de longue durée est beaucoup moins présent dans les espaces en forte croissance économique (Ile-de-France – hormis Paris et la petite couronne –, façades Ouest et Sud), ainsi que dans les départements où l'économie touristique est pourvoyeuse de contrats temporaires nombreux (Alpes, Sud du Massif Central, Pyrénées, Corse, littoral de la Côte d'Azur).

FOCUS

Dans les quartiers de la politique de la ville de métropole, malgré un taux de chômage entre 15 et 64 ans 2,6 fois plus élevé qu'en France métropolitaine, la part des demandeurs d'emploi de longue durée y est un peu plus faible (1 point de pourcentage de moins).



1. Voir « Emploi et territoires », Rapport 2016 de l'Observatoire des territoires, pp.35-36, CGET.

Emploi

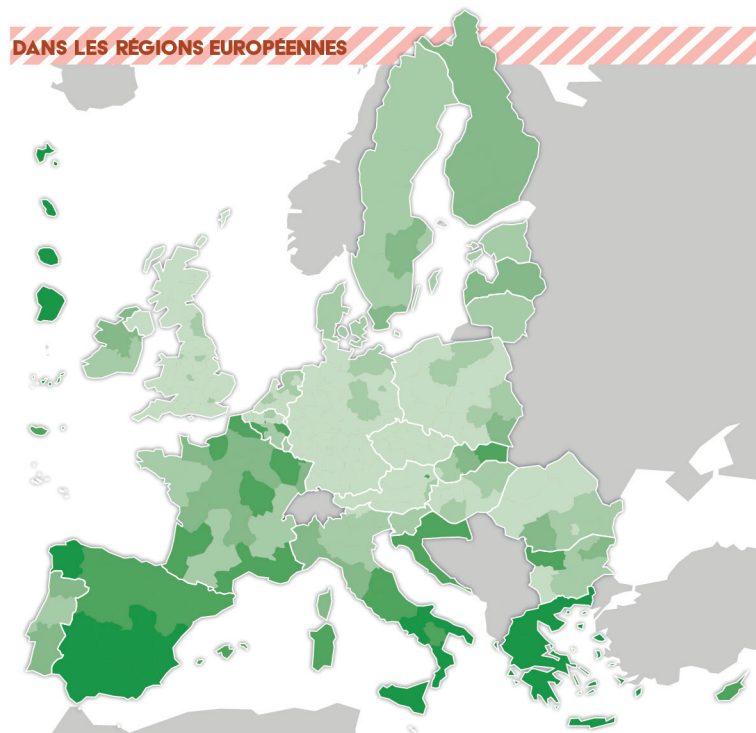
Enjeu

Réduire le nombre de chômeurs et ses fortes disparités d'une région à l'autre en Europe.

Taux de chômage parmi les 15 ans et plus en Europe

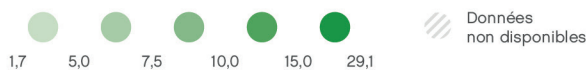
Pourquoi cet indicateur

Le taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) est le rapport entre le nombre de chômeurs au sens du BIT et la population active totale. Il est ici calculé pour l'ensemble de la population active âgée de plus de 15 ans, à l'échelle des NUTS2 (anciennes régions pour la France).



Taux de chômage en 2017

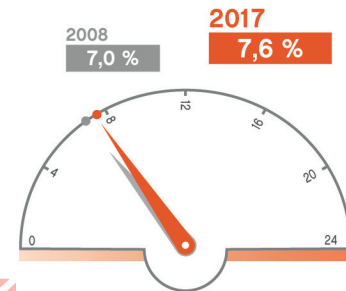
En %, par région européenne (NUTS2)



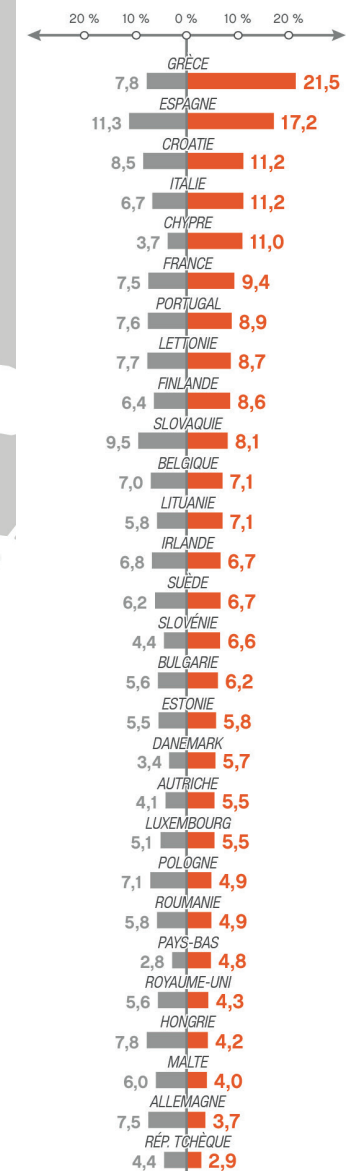
ÉVOLUTION DES DISPARITÉS ENTRE LES RÉGIONS EUROPÉENNES



EN EUROPE



DANS LES PAYS DE L'UE



Sources : Eurostat • Réalisation : CGET, 2018

Une augmentation des disparités entre régions européennes, dans un contexte de forte hausse du chômage en Europe entre 2008 et 2017

Les contrastes entre pays européens

Avec un taux de chômage de 9,4 % (actifs de 15 ans et plus) en 2017, la France est le sixième pays européen le plus concerné par des difficultés d'accès à l'emploi. Ce taux est près de deux points supérieur à la moyenne européenne (7,6 %). Comme de nombreux pays, en particulier du Sud de l'Europe, la France a été confrontée à une augmentation importante de son taux de chômage depuis la crise de 2008 (7,5 %).

Au cours de cette période, les écarts de taux de chômage entre pays ont fortement progressé et la hiérarchie entre

pays a évolué. L'Allemagne ou le Royaume-Uni comptent désormais parmi les pays dont les taux de chômage sont les plus faibles d'Europe. Cette baisse s'est cependant accompagnée d'une flexibilisation du marché du travail dans ces pays, pouvant entraîner une augmentation de l'activité à temps partiel et une forme de précarité. La position de la France dans la hiérarchie européenne est en revanche restée relativement stable même si elle a légèrement régressé (sixième pays le plus concerné en 2017, huitième en 2008).

Les contrastes entre régions européennes (NUTS 2)

La progression du taux de chômage à l'échelle de l'UE s'est accompagnée d'une augmentation considérable des écarts entre régions européennes avec d'un côté des régions d'Europe centrale et d'Europe du Nord où les taux de chômage sont inférieurs ou proche de 6 % et des régions d'Europe du Sud, en particulier en Grèce, en Espagne, en Croatie, au Sud de l'Italie ainsi qu'un tiers des anciennes régions françaises où ce taux dépasse les 10 %.

En France, les territoires les plus concernés sont les anciennes régions Nord-Pas-de-Calais, la Lorraine, la

Haute-Normandie, mais également le Languedoc Roussillon ainsi que les DOM.

L'analyse des écarts inter-régionaux montre des analogies entre la France, l'Italie et l'Espagne. Ces trois pays connaissent des différences très importantes de taux de chômage au sein de leurs frontières. En France, ces écarts sont principalement le fait du décrochage des DOM par rapport à la métropole. En Italie et en Espagne, ils sont davantage révélateurs d'une opposition entre les régions du Nord et du Sud.

Intensité de la politique sociale

Enjeu

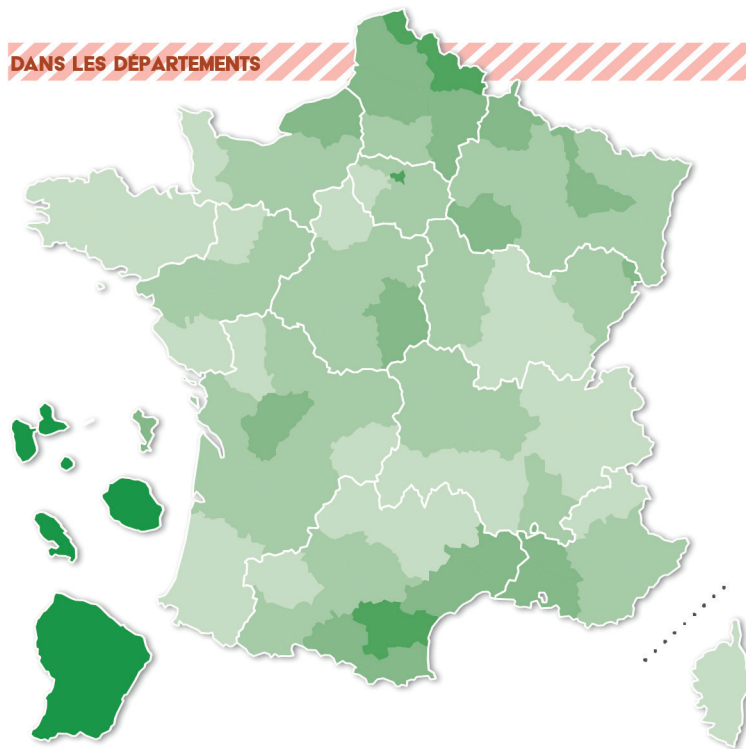
Assurer un socle de base permettant l'émancipation de chacun.

Part de la population couverte par le RSA

Pourquoi cet indicateur

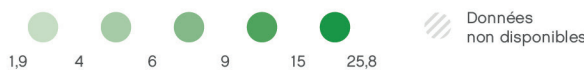
La part des populations couvertes par le Revenu de Solidarité Active (RSA) () permet d'apprécier le niveau de précarité sociale sur les territoires. Le RSA assure un rôle de minimum social (RSA socle) pour les ménages dont les ressources sont jugées insuffisantes. Le seuil de revenu en deçà duquel un ménage peut bénéficier de ce dispositif est fonction de sa composition et il est revalorisé chaque année selon l'inflation. Une augmentation supplémentaire a été apportée chaque année après 2013 dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté. Cette aide est complétée par une prime d'activité (anciennement RSA activité) qui n'est pas prise en compte ici.

DANS LES DÉPARTEMENTS

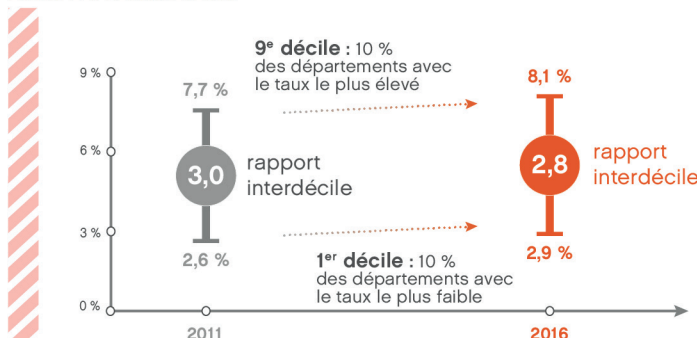


Part de la population couverte par le RSA en 2016

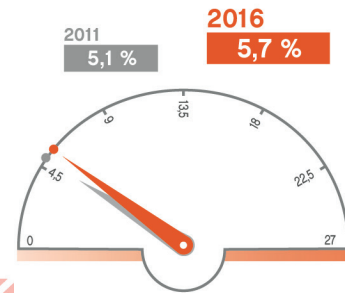
En %, par département



EVOLUTION DES DISPARITÉS ENTRE LES DÉPARTEMENTS



EN FRANCE



DANS LES RÉGIONS



EVOLUTION DES ÉCARTS ENTRE LES RÉGIONS EXTRÊMES



Une population couverte par le RSA globalement en augmentation et particulièrement élevée dans les DOM

Les contrastes entre régions

Le nombre de foyers bénéficiant du RSA socle est de 1,86 millions en France au 31 décembre 2016, il est en baisse de 4,4 % par rapport à 2015 où il s'élevait à 1,95 millions après une vive augmentation depuis le début de la crise et la mise en place de ce dispositif en remplacement des précédents (revenu minimum d'insertion, allocation parent isolé...). La part de la population couverte par le RSA (les allocataires, leurs conjoints et enfants à charge) représente, en 2016, 5,7 % de la population française. Fin 2011, cette part était de 5,1 %. Cette évolution s'explique en grande partie par l'augmentation de la pauvreté en lien avec celle du chômage et, pour une plus faible partie, de la revalorisation du plafond de ressources permettant à davantage de personnes de bénéficier du RSA socle.

Dans les DOM, la part de la population couverte par le RSA est très importante (près du quart, avec toutefois des

écarts importants entre DOM), en lien avec des indicateurs sociaux et économiques très dégradés : des taux de chômage supérieurs à 20 % et des taux de pauvreté (60 % du revenu disponible médian national) qui s'élèvent par exemple à 41 % à La Réunion et 32 % en Martinique. En métropole, les régions les plus touchées par le chômage (Hauts-de-France, Occitanie, Provence - Alpes-Côte d'Azur) sont aussi celles où la part de la population couverte par le RSA est la plus forte (respectivement 7,3 %, 6,3 % et 6,2 %). Ce n'est pas le cas de la Corse où le taux de chômage en 2016 atteint 10 % alors que la part de la population couverte par le RSA est très faible (3,3 %). Les contrastes entre régions ont augmenté : l'écart entre la région présentant la part la plus élevée (25,8 % La Réunion) et celle présentant la part la plus faible (3,3 % Corse) est passé de 22,1 points de pourcentage en 2011 à 22,4 en 2016.

Les contrastes entre départements

Dans un contexte de hausse de la part de la population couverte par le RSA en France entre 2011 et 2016, le rapport interdépartemental de cet indicateur a diminué entre ces deux années. Les départements de métropole qui ont les

parts de bénéficiaires les plus fortes (Hérault, Bouches-du-Rhône, Gard, Pas-de-Calais, Pyrénées-Orientales) ont en effet connu une hausse moins rapide que la moyenne nationale.

Niveau de vie

A. Approche objectivée

Enjeu

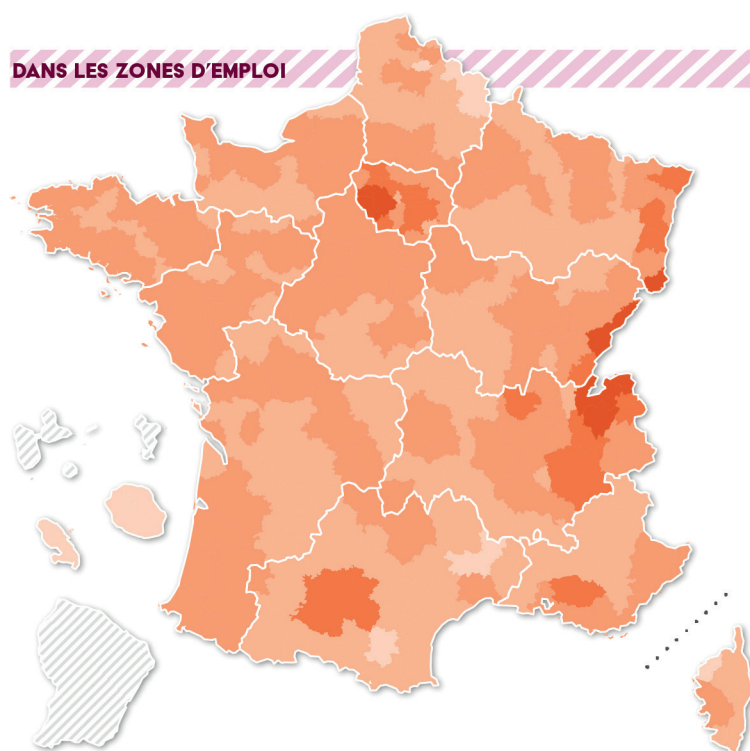
Permettre à tous, dans tous les territoires, d'avoir un niveau de vie satisfaisant, notamment en résorbant la précarité.

Revenu médian disponible par unité de consommation

Pourquoi cet indicateur

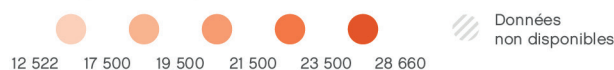
La médiane du revenu disponible par unité de consommation indique le niveau de vie médian des populations d'un territoire, en prenant en compte les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs. Cet indicateur permet d'apprécier les inégalités de niveau de vie d'un territoire à l'autre.

DANS LES ZONES D'EMPLOI

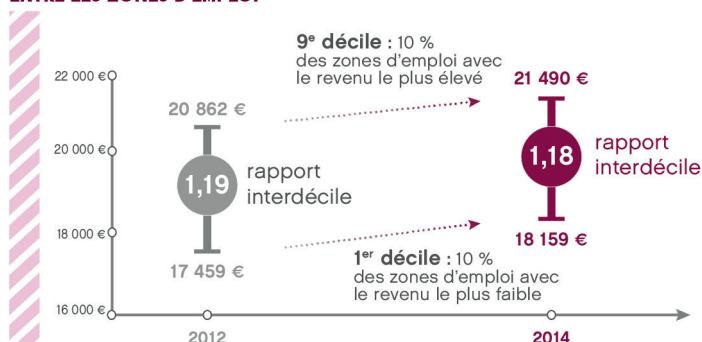


Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2014

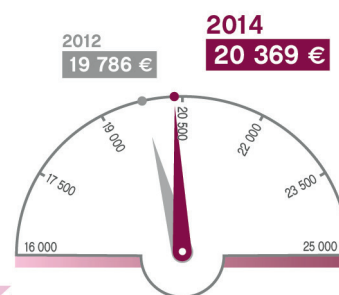
En euros, par zone d'emploi



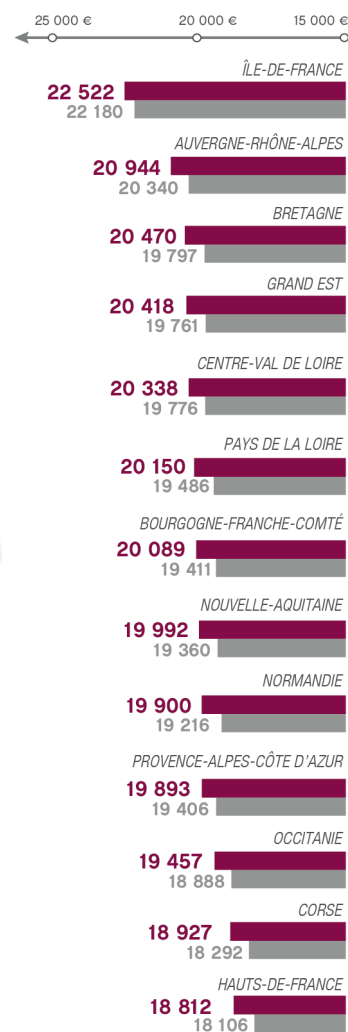
ÉVOLUTION DES DISPARITÉS ENTRE LES ZONES D'EMPLOI



EN FRANCE



DANS LES RÉGIONS



ÉVOLUTION DES ÉCARTS ENTRE LES RÉGIONS EXTRÊMES



Sources : INSEE - FILOSOFI - ADMIN EXPRESS COG • Réalisation : CGET, 2018

Un « rattrapage » à l'œuvre dans les territoires les plus pauvres

Les contrastes entre régions

Entre la région métropolitaine où la population a le revenu disponible médian par unité de consommation le plus élevé (Île-de-France, 22 522 € en 2014) et celle où il est le plus faible (Hauts-de-France, 18 812 €), il existe un écart de plus de 3 700 €. À l'échelle de la France métropolitaine, ce revenu a augmenté en moyenne de 1,5 % par an entre 2012 et 2014, passant de 19 786 euros à 20 369 euros. Cette hausse a bénéficié à toutes les régions, mais à des

rythmes différents. Les régions où les populations sont les plus pauvres (Hauts-de-France, Corse, Normandie) ont vu leur revenu disponible médian croître davantage que les régions où le revenu médian est le plus élevé (Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes). Aussi, les disparités de revenus entre les régions ont eu tendance à légèrement se réduire entre 2012 et 2014.

Les contrastes entre zones d'emploi

Au niveau des zones d'emploi, la réduction des disparités, bien que moins nette, est également tangible : le rapport des déciles est passé de 1,19 à 1,18 au cours de cette période. Les 10 % des zones d'emploi où le revenu disponible médian est le plus élevé ont vu ce dernier croître en moyenne de 1,5 % par an, contre 2 % pour les zones les plus pauvres. Par exemple, la progression du revenu dis-

ponible médian a été supérieure à 2,5 % dans les zones d'emploi de la Thiérache et de Maubeuge entre 2012 et 2014, et inférieure à 1 % dans les sept zones d'emploi les plus riches de France (Houdan, le Genevois Français, Rambouillet, etc.). On observe donc bien un phénomène de « rattrapage » des territoires les plus pauvres.

Les défis à venir se situent principalement à des échelles plus fines : c'est en effet au cœur des villes que se trouvent les inégalités les plus nettes, les populations très riches y côtoyant les populations très pauvres. C'est à ce défi de réduction des inégalités entre quartiers en difficulté et autres quartiers des mêmes agglomérations que s'attaque la politique de la ville, en mobilisant à la fois les politiques de droit commun et des dispositifs spécifiques.

FOCUS

Dans les quartiers de la politique de la ville de métropole, le taux de pauvreté est presque trois fois plus élevé qu'en moyenne en France métropolitaine.

Revenu

B. Approche perception

Enjeu

Réduire les inégalités de revenus entre les territoires et au sein des territoires.

Risque ressenti de devenir pauvre

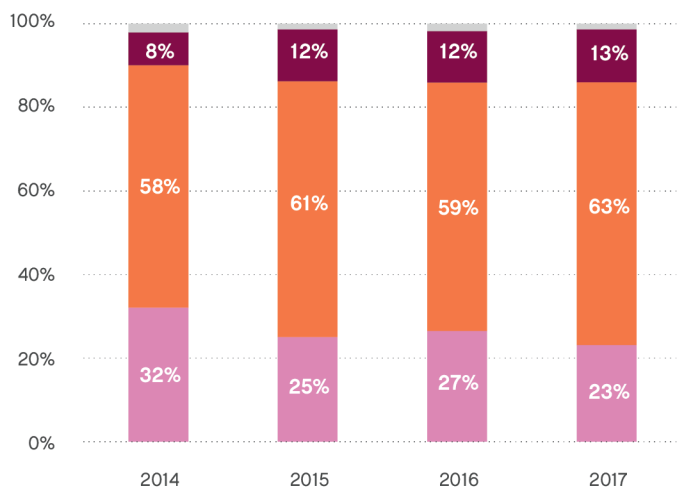
Pourquoi cet indicateur

Le risque ressenti de devenir pauvre est un des indicateurs mesurant la confiance qu'ont les Français de 18 ans et plus dans leur avenir personnel. Il complète les données objectives de revenu disponible. Cette donnée provient du baromètre de la Direction de la Recherche des Etudes de l'évaluation et des Statistiques du Ministère des solidarités et de la santé qui s'appuie sur une enquête en face-à-face réalisé par l'Institut BVA auprès d'un échantillon de près de 3 000 personnes représentatives de la population française âgée de 18 ans et plus.

« Et vous, personnellement, pensez-vous qu'il y ait un risque que vous deveniez pauvre dans les cinq prochaines années ? »

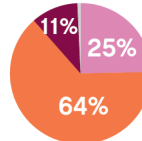
- « Je me considère déjà comme pauvre »
- « Non, plutôt pas »
- « Oui, plutôt »
- « Je ne sais pas »

ÉVOLUTION DU RESENTI EN FRANCE

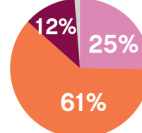


PAR TYPE DE COMMUNE

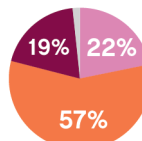
COMMUNE RURALE



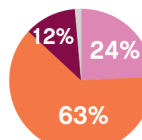
MOINS DE 20 000 HABITANTS



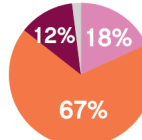
20 000 - 100 000 HABITANTS



PLUS DE 100 000 HABITANTS



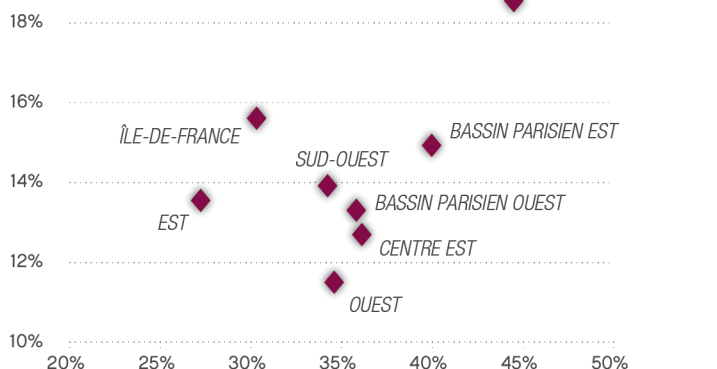
AGGLOMÉRATION PARISIENNE



CROISEMENT APPROCHE RESENTIE / APPROCHE OBJECTIVÉE PAR GRAND TERRITOIRE

Taux de pauvreté

60% du revenu disponible médian par unité de consommation



« Il y a un risque que je devienne pauvre, ou je me considère déjà pauvre »

La crainte de devenir pauvre est plus fréquente dans les régions et territoires où la population est effectivement plus pauvre

Près de deux tiers des Français de 18 ans et plus considèrent qu'ils ne courent pas de risque de devenir pauvre dans les cinq prochaines années. Cette part se renforce depuis quatre ans, passant de 58 % à 63 %, avec cependant des fluctuations d'une année à l'autre. Dans le même temps, les personnes craignant ce risque sont proportionnellement moins nombreuses : elles représentaient

32 % de la population en 2014, elles ne sont plus que 23 % maintenant. Cette évolution qui apparaît comme favorable doit être cependant nuancée par celle des personnes se considérant déjà comme pauvres qui, bien que très minoritaire (13 %), est en progression (+5 points de pourcentage entre 2014 et 2015).

Les contrastes entre régions

La crainte de devenir pauvre ou le sentiment de l'être déjà sont très liés aux taux de pauvreté dans les régions. L'ancienne région Nord - Pas de Calais et les régions méditerranéennes ont une part des personnes craignant de devenir pauvres ou pensant l'être déjà maximale (respectivement à 47 % et 44 %) pour des taux de pauvreté supérieurs à 18 %. Cette part des personnes craignant l'avenir y est ainsi à un niveau bien plus élevé que dans un grand nord-est (anciennes régions Lorraine, Alsace, Franche-Comté) où il ne s'élève qu'à 27 % du fait d'une forte baisse ces dernières années (-13 points de pourcentage depuis 2015 par exemple), le taux de pauvreté étant lui aussi assez faible.

Trois autres grands ensembles se dégagent : l'Île-de-France a un profil atypique avec une faible part de personnes craignant de devenir pauvre ou pensant l'être déjà (30 %) malgré un taux de pauvreté plus élevé que la moyenne nationale ; les régions entourant l'Île-de-France ont des niveaux de crainte plutôt élevés (entre 36 et 40 %, surtout celles à l'est de la région parisienne) ; enfin la façade océanique, Midi-Pyrénées et le Limousin connaissent des niveaux intermédiaires. Ces deux derniers ensembles ont des niveaux de craintes de pauvreté très liés au taux de pauvreté constaté. On peut par ailleurs noter qu'avant la forte baisse de ces dernières années, le grand nord-est ressemblait nettement à ces régions.

Les contrastes entre types de territoires

La part des Français de 18 ans et plus craignant de devenir pauvre dans les cinq ans ou pensant l'être déjà est maximale dans les unités urbaines de taille moyenne, de 20 à 99 999 mille habitants : 41 %, avec surtout une forte proportion de personnes, près de deux sur dix, se consi-

dérant déjà pauvres. Dans les communes de moins de 20 000 habitants, cette crainte a fortement chuté depuis 2015 (-7 points de pourcentage) et est aujourd'hui de 37 %. Les communes rurales sont les seules types de communes où ce sentiment progresse.

Santé

A. Approche objectivée

Enjeu

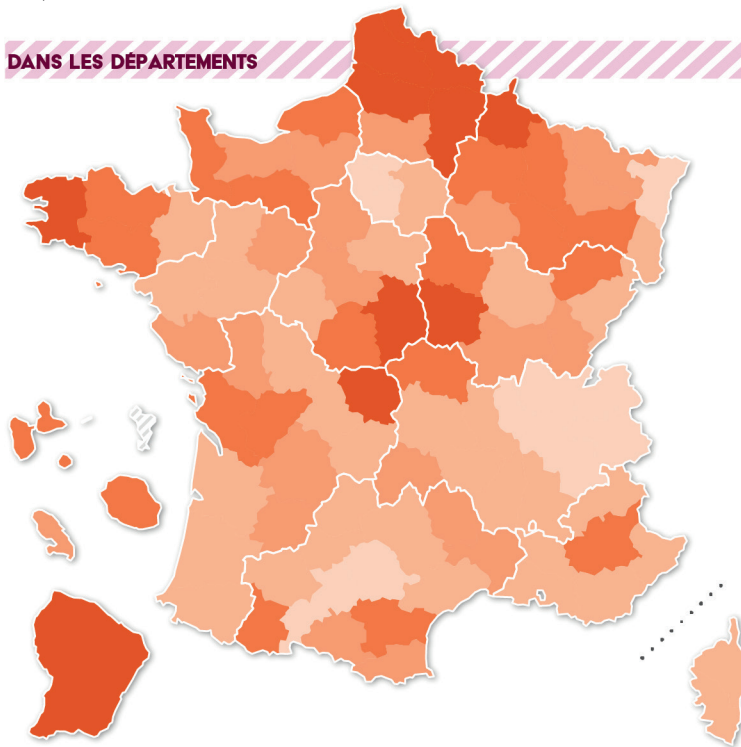
Permettre à tous, dans tous les territoires, de disposer des mêmes chances de vivre en bonne santé.

Taux de mortalité prématurée

Pourquoi cet indicateur

Le taux de mortalité prématurée correspond au taux de mortalité (nombre de décès pour 1 000 habitants) de la population âgée de moins de 65 ans, calculé dans chaque département ou région comme si la structure par âge de leur population était la même qu'à l'échelle nationale. Alors que l'espérance de vie permet de comparer l'état de santé globale des populations, le taux de mortalité prématurée permet d'être plus précis en ciblant une population dont le décès devrait pouvoir être évité, soit par une prévention efficace soit par des traitements existants adaptés.

DANS LES DÉPARTEMENTS

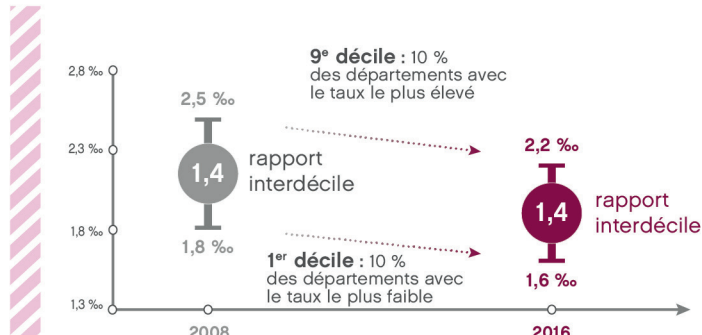


Taux de mortalité prématurée entre 0 et 64 ans en 2016

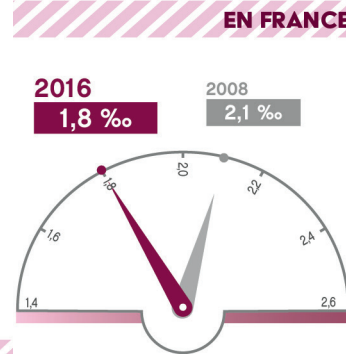
En ‰, par département



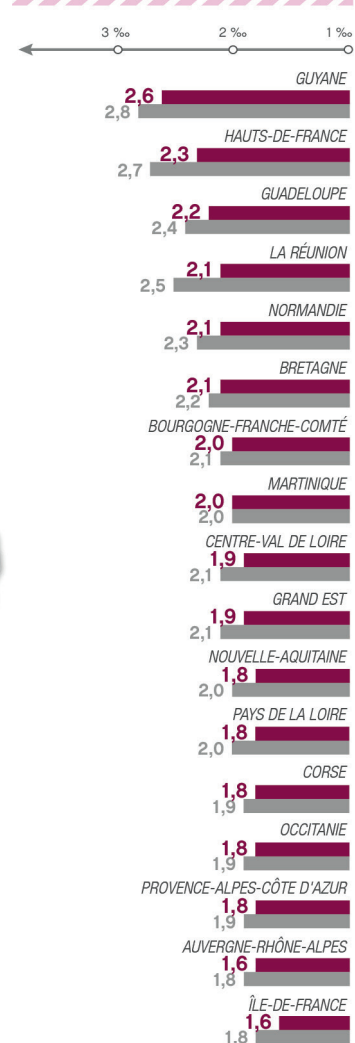
EVOLUTION DES DISPARITÉS ENTRE LES ZONES D'EMPLOI



EN FRANCE



DANS LES RÉGIONS



EVOLUTION DES ÉCARTS ENTRE LES RÉGIONS EXTRÊMES



Une mortalité prématurée plus fréquente dans le nord de la France et dans certains DOM

Les contrastes entre régions

Avec une espérance de vie parmi les plus élevées d'Europe, les français sont globalement jugés en bonne santé dans les comparaisons internationales. Cependant, lorsque l'on considère le taux de mortalité prématurée, la France se trouve nettement moins bien classée par rapport à certains de ses voisins européens. Sur le territoire français, cet indicateur traduit des inégalités sociales et territoriales de santé très marquées.

C'est en Ile-de-France, en Auvergne-Rhône-Alpes et en PACA que la population a le moins de risque de mourir prématurément. Ce risque est sensiblement plus élevé en Guyane et dans les Hauts-de-France. Partout, les taux ont diminué entre 2008 et 2016, avec une baisse particulièrement remarquable à la Réunion. Mais les écarts entre régions sont restés stables.

Les contrastes entre départements

Les départements qui affichent les taux de mortalité prématurée les plus élevés sont plus fréquents sur une grande partie nord du territoire français, à commencer par un grand ensemble assez homogène de départements centrés sur la région Hauts-de-France : le Pas de Calais (2,6), le Nord (2,3), la Seine Maritime (2,2), la Somme (2,4), l'Aisne (2,4), les Ardennes (2,3), la Marne (2,2) et la Meuse (2,2).

La mortalité des moins de 65 ans est aussi très élevée dans les départements des franges communes des régions Bourgogne, Centre-Val-de-Loire, Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle Aquitaine. C'est aussi le cas de départements de Bretagne, le Finistère (2,3) et les Côtes d'Armor (2,2), et plus au sud de la Charente-Maritime (2,2).

Enfin, dans les Départements d'Outre-mer, la situation de la Guadeloupe (2,2) peut être jugée préoccupante, et celle de la Guyane plus encore (2,6) puisque l'on y relève le taux le plus élevé de France, record qu'elle partage avec le Nord et la Nièvre.

A l'inverse, en Ile de France, et dans les départements de la moitié sud de la France, la mortalité prématurée est moins fréquente.

Presque tous les départements ont bénéficié de la baisse des 10 dernières années, et plus particulièrement ceux qui avaient les indicateurs les plus élevés : le Nord, la Réunion, l'Aisne ou les Ardennes ont vu leur taux de mortalité prématurée baisser de plus de 0,3 point (ce qui n'a pas empêché le rapport interdécile de rester stable).

La surmortalité prématurée s'observe ainsi selon une géographie assez stable : nord de la France, pointe de la Bretagne, quelques départements du centre, ainsi que dans les DOM (à l'exception de la Martinique). Elle y est liée à des comportements spécifiques par rapport à la santé (comportements à risque, habitudes nutritionnelles, recours aux soins) et à des déterminants environnementaux et culturels, qui vont au-delà des seules disparités sociales.

Mais les inégalités en termes d'accès aux soins, de santé et donc de mortalité prématurée s'observent également à des échelles plus fines. Cette question se pose en particulier pour les populations des quartiers prioritaires, dont l'accès aux soins est plus difficile que pour les populations des autres quartiers des mêmes agglomérations urbaines.

Insertion des jeunes

Enjeu

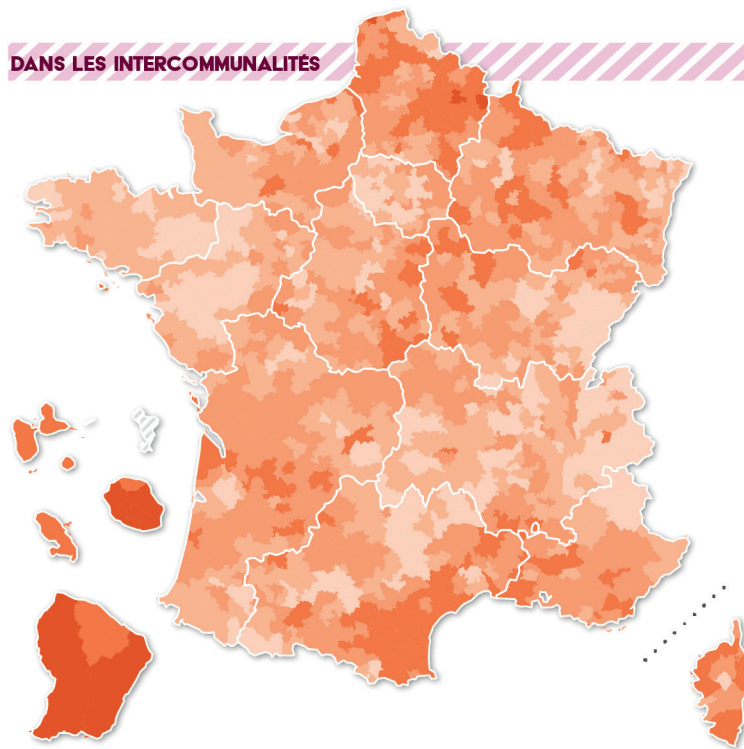
Améliorer l'accès à la formation et à l'emploi pour une meilleure inclusion sociale.

Part des 15-24 ans ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET)

Pourquoi cet indicateur

L'indicateur est le rapport de la population des jeunes non insérés sur l'ensemble de la population des 15-24 ans. On désigne sous le terme de jeunes non insérés les personnes de 15 à 24 ans qui ne sont pas inscrites dans un établissement d'enseignement secondaire ou supérieur et n'ont pas d'emploi, fût-il occasionnel. La part de ces jeunes en dehors de tout parcours scolaire ou professionnel est un indicateur de synthèse essentiel pour apprécier les difficultés d'insertion de la jeunesse dans la société et l'émergence de situation de précarité.

DANS LES INTERCOMMUNALITÉS

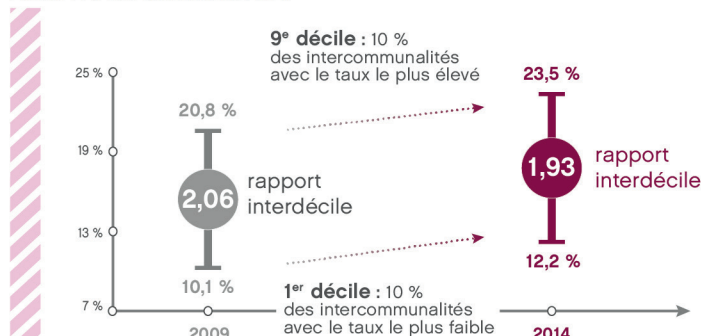


Part des 15-24 ans ni en emploi, ni en études, ni en formation en 2014

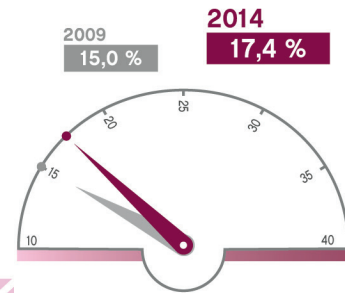
En %, par intercommunalité



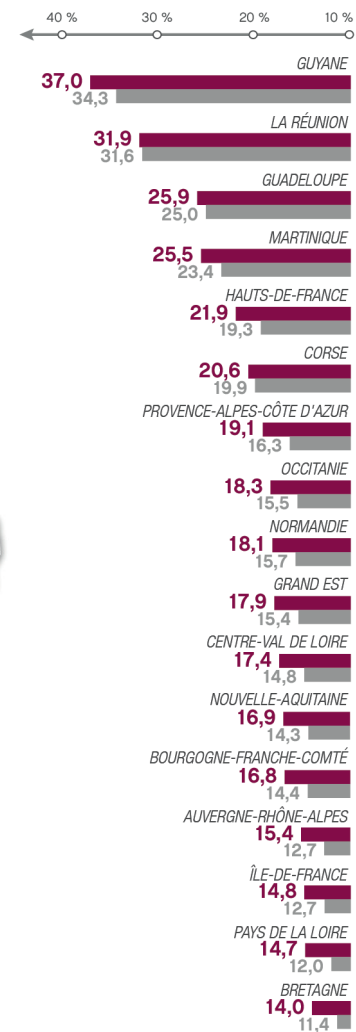
EVOLUTION DES DISPARITÉS ENTRE LES INTERCOMMUNALITÉS



EN FRANCE



DANS LES RÉGIONS



EVOLUTION DES ÉCARTS ENTRE LES RÉGIONS EXTRÊMES



Des problèmes d'insertion des jeunes qui concernent particulièrement les DOM, les Hauts-de-France et le littoral méditerranéen

Les contrastes entre régions

La part des jeunes non insérés c'est-à-dire ni en emploi, ni en études, ni en formation était de 17,4 % en 2014 soit 2,4 points de plus qu'en 2009 où elle était de 15 %. Dans les régions d'outre-mer, c'est plus d'un jeune de 15 à 24 ans sur 4 qui est dans cette situation avec un maximum observé en Guyane où 37 % des jeunes ne sont pas insérés. En France métropolitaine, la région des Hauts-de-France, fortement touchée par la désindustrialisation et le chômage compte 1 jeune sur 5 non inséré. La région PACA

et la Corse figurent également parmi les régions les plus touchées par le phénomène.

À l'inverse, les régions Bretagne, Pays de la Loire et Ile-de-France parviennent mieux à insérer les jeunes qui sont moins de 15 % à être ni en emploi, ni en études, ni en formation. Entre 2009 et 2014, la part des jeunes non insérés a cependant augmenté de façon significative.

Les contrastes entre EPCI

À l'échelle des intercommunalités, le phénomène est particulièrement marqué dans l'ancien bassin minier du nord de la France et dans la partie nord de l'Aisne. Le long du littoral méditerranéen, la situation apparaît particulièrement préoccupante dans les intercommunalités du golfe du Lion dans un contexte de forte pression démographique : autour de Perpignan plus du quart des jeunes ne sont ainsi pas insérés. En Corse, la part des jeunes non insérés est élevée sauf autour de la ville universitaire de Corte. Le centre de la France, en déprise démographique depuis les années 1960 peine également

à insérer les jeunes de même que les intercommunalités situées le long de la Garonne, entre Bordeaux et Toulouse. La situation est beaucoup plus favorable dans les intercommunalités situées autour de Rennes et Nantes, dans le Doubs, à la frontière avec la Suisse, dans les Alpes ainsi que dans les territoires peu denses du sud du Massif central. Dans une situation d'augmentation générale de la part des jeunes non insérés, on assiste cependant à une réduction des écarts entre les intercommunalités avec un rapport interdécile passé de 2,06 en 2009 à 1,94 en 2014.

Les contrastes entre types de territoires

C'est dans les espaces périurbains (couronnes des pôles grands, moyens et petits) que la part de jeunes non insérés est la plus faible (moins de 16 % en 2014), alors que plus de 2 jeunes sur 10 sont dans cette situation dans les

petits ou moyens pôles. C'est également dans ces petits ou moyens pôles que la situation s'est le plus dégradée, avec une augmentation de la part des jeunes non insérés de plus de 3 points de pourcentage en 5 ans.

FOCUS

Dans les quartiers de la politique de la ville de métropole, la part des jeunes non insérés est deux fois plus élevée qu'en moyenne en France métropolitaine.

DANS LE ZONAGE EN AIRES URBAINES

2009	15,0	12,7	16,0	20,1	12,7	18,1	14,0	15,1	16,8
2014	17,4	15,1	18,3	23,2	15,7	21,2	15,6	17,8	19,5
	Grands pôles	Couronnes des grandes pôles	Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	Pôles moyens	Couronnes des pôles moyens	Petits pôles	Couronnes des petits pôles	Autres communes multipolarisées	Communes isolées hors influence des pôles

Insertion des jeunes

Enjeu

Améliorer l'accès à la formation et à l'emploi pour une meilleure inclusion sociale.

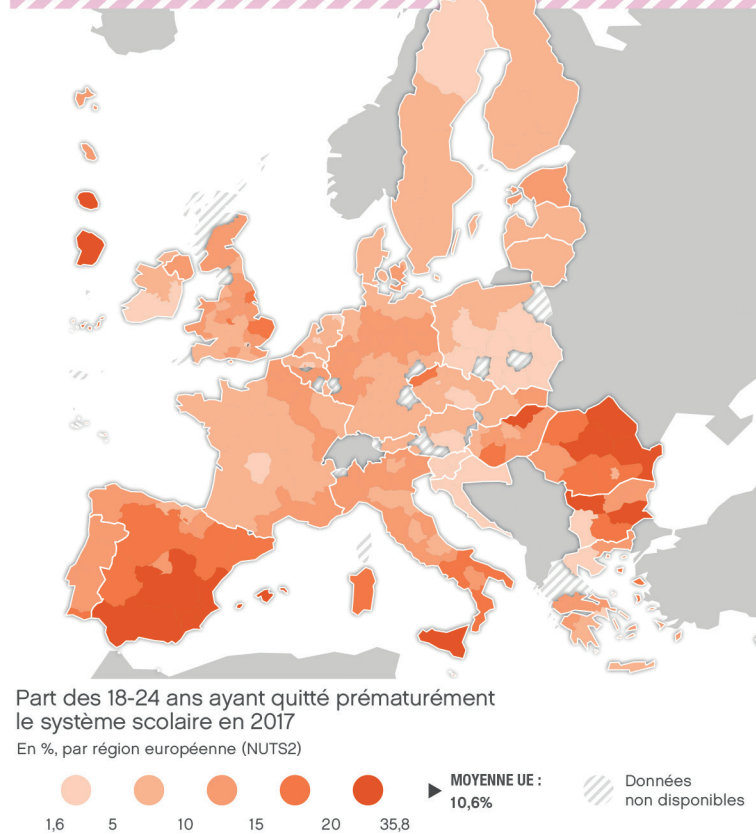
Part des jeunes (18-24 ans) ayant quitté prématurément le système scolaire en Europe

Pourquoi cet indicateur

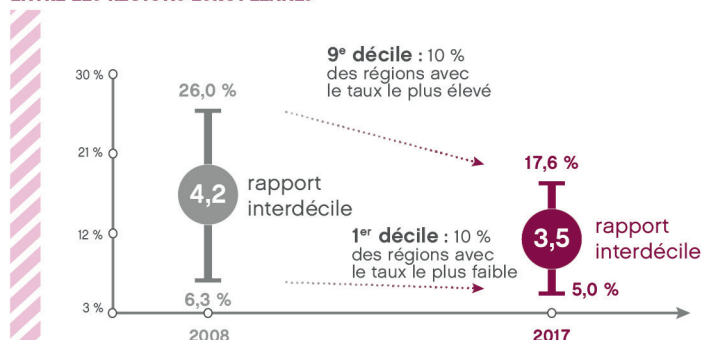
L'indicateur est la part des jeunes âgés de 18 à 24 ans ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation, autrement dit, des jeunes n'ayant pas dépassé le premier cycle de l'enseignement secondaire (équivalent du collège en France) et ne poursuivant ni études ni formation complémentaires. Cet indicateur constitue une base importante pour mesurer le décrochage scolaire.

Note : cet indicateur Eurostat est différent de l'indicateur sur la part des jeunes de 15-24 ans non insérés de la fiche France, calculé à partir des données du recensement de la population.

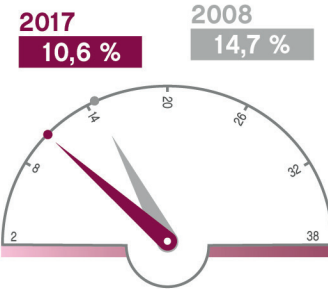
DANS LES RÉGIONS EUROPÉENNES



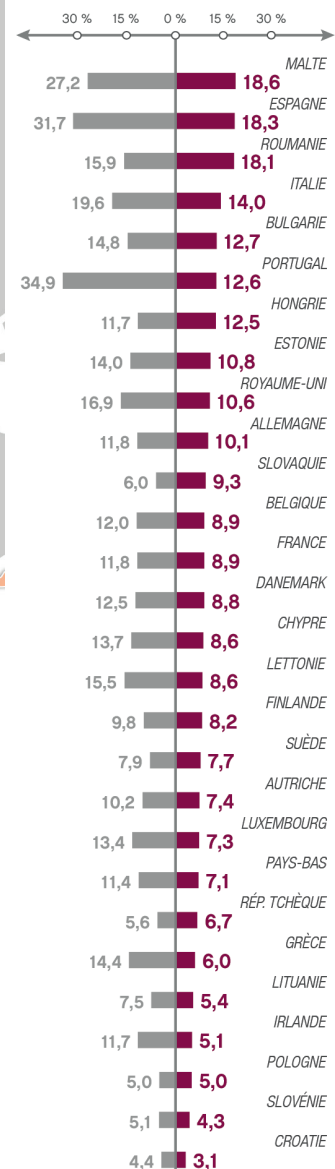
ÉVOLUTION DES DISPARITÉS ENTRE LES RÉGIONS EUROPÉENNES



EN EUROPE



DANS LES PAYS DE L'UE



Des contrastes inter-régionaux plus marqués en France que dans les autres pays européens

Les contrastes entre pays européens

En France, près d'un jeune sur dix de 18 à 24 ans (8,9 % en 2017) est en situation de décrochage scolaire, c'est-à-dire sorti prématurément du système scolaire en n'ayant pas dépassé le premier cycle de l'enseignement secondaire (équivalent du collège en France). Ce taux, inférieur à la moyenne européenne, est en nette diminution. Comme dans la quasi-totalité des pays européens, la part des décrocheurs scolaires a significativement régressé. Mais c'est dans les pays les plus au sud (Portugal, Espagne,

Malte, Grèce, Italie) que cette baisse a été la plus marquée. Malgré cette évolution, les écarts entre pays européens restent très importants. Dans les pays du pourtour méditerranéen (Espagne, Malte, Italie) et de l'Est (Roumanie, Bulgarie, Hongrie), les taux nationaux sont nettement en-dessus de la moyenne communautaire et peuvent approcher les 20 %, soit près d'un cinquième des 18-24 ans de pays comme l'Espagne et Malte.

Les contrastes entre régions européennes (NUTS 2)

À l'échelle européenne, au-delà des contrastes entre pays du nord et du sud, il est intéressant de souligner que les régions capitales ne sont pas systématiquement celles enregistrant les taux de décrocheurs scolaires les plus faibles (malgré les infrastructures de formation et de soutien à l'éducation qu'elles peuvent offrir). Ce constat se vérifie une nouvelle fois dans les pays les plus au sud mais également en Allemagne où la part des jeunes de 18-24 ans sortis prématurément du système scolaire est deux fois plus importante à Berlin (13,2 % en 2017) qu'autour de certaines villes de Bavière ou du Bade-Wurtemberg.

En France métropolitaine, les régions les plus concernées par ces difficultés se situent dans le quart nord-est (ancienne région Picardie, Champagne-Ardenne, Franche-Comté) et sud-est du pays (Languedoc-Roussillon, PACA). Ainsi en Picardie et Languedoc-Roussillon, ce taux de jeunes sortis prématurément du système scolaire est proche des 15 %, soit nettement au-dessus de la moyenne européenne.

Dans les DOM, cette part est quasi systématiquement supérieure à 15 % (à l'exception de la Guadeloupe). Elle atteint même les 35,8 % en Guyane.

Les contrastes inter-régionaux, une spécificité française (NUTS 2)

La situation de ces régions d'outre-mer interpelle à double titre. D'une part, elles figurent, aux côtés des régions du sud de l'Europe, parmi celles rencontrant le plus de difficultés dans la prise en charge des jeunes dans un parcours de formation. D'autre part, et c'est une spécificité française, elles s'inscrivent dans un contexte de très fortes inégalités. En effet, la France est le pays d'Europe où les différences inter-régionales en matière de décrochage scolaire sont les plus élevées du continent. Entre l'ancienne

région Limousin enregistrant le plus faible taux de jeunes sortis prématurément du système scolaire (3,4 % en 2017) et celles enregistrant le plus fort taux (Guyane : 35,8 %), l'écart est de plus de 32 points. Même en excluant les DOM, la situation reste préoccupante. Entre l'ancienne région Limousin (3,4 %) et Languedoc-Roussillon (14,6 %), l'écart est de près de 11 points soit une différence très largement supérieure à celle observée dans les pays d'Europe du Nord.

Qualité du logement

Enjeu

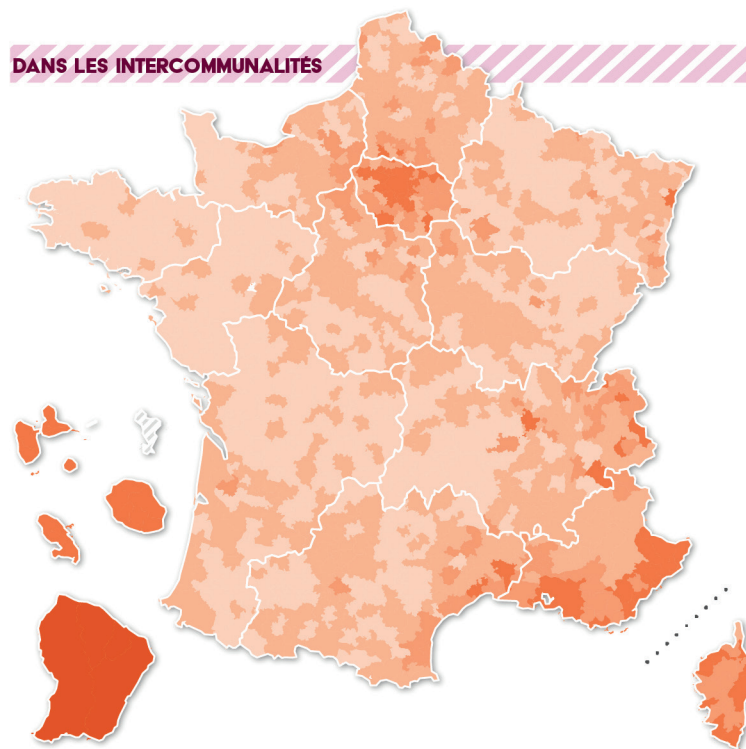
Améliorer les conditions de vie de la population, en permettant à chaque ménage de disposer d'un logement adapté à ses besoins.

Taux de sur-occupation des résidences principales

Pourquoi cet indicateur

Le taux de logements en situation de sur-occupation, une des formes du mal-logement, renseigne globalement sur la qualité de vie dans les logements. Selon l'Insee, un logement est sur-occupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à une « occupation normale », fondée sur le nombre de pièces nécessaires au ménage. Les logements d'une pièce sont considérés comme sur-occupés. Pour limiter ce biais, l'indicateur présenté ici exclut du calcul les studios occupés par 1 ou 2 personnes. Les valeurs présentées correspondent donc à une approche restreinte de la sur-occupation.

DANS LES INTERCOMMUNALITÉS

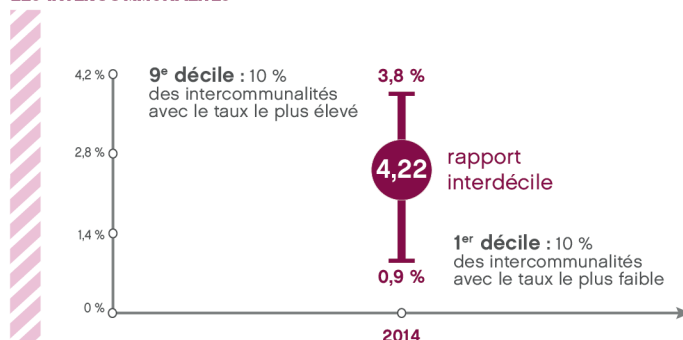


Taux de sur-occupation des résidences principales (hors studios occupés par 1 ou 2 personnes) en 2014

En %, par intercommunalité



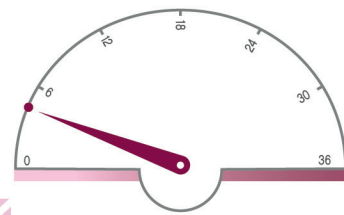
DISPARITÉS ENTRE LES INTERCOMMUNALITÉS



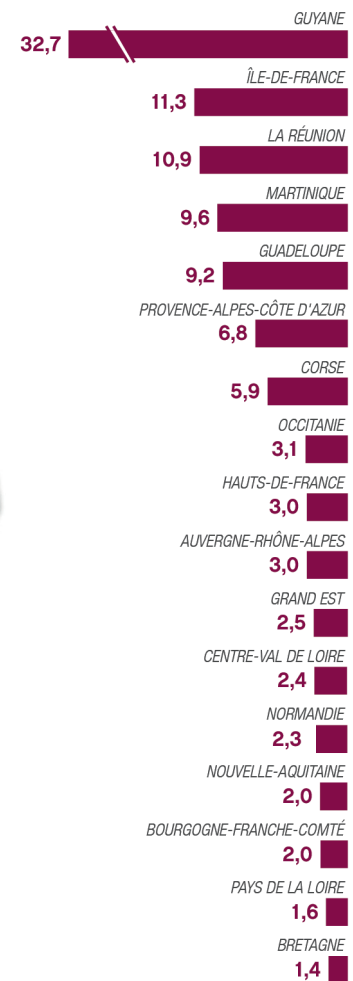
EN FRANCE

2014

4,5 %



DANS LES RÉGIONS



ÉVOLUTION DES ÉCARTS ENTRE LES RÉGIONS EXTRÊMES

2014
31,3 %

Une sur-occupation des logements très fréquente en Île-de-France et dans les Dom

Les contrastes entre régions

Près de 4,5 % des résidences principales de France sont sur-occupées, les studios occupés par une ou deux personnes étant exclus du calcul. Ces situations de mal-logement sont particulièrement fréquentes dans les régions où le marché du logement est le plus cher : l'Île-de-France (11,3 % des résidences principales, hors studios occupés par une ou deux personnes), et dans une moindre mesure la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (6,8 %). Les DOM présentent également des taux sur-occupation par-

ticulièrement élevés : plus d'une résidence principale sur dix y est sur-occupée. En Guyane, région où la croissance démographique est très vive progresse, c'est presque le tiers (32,7 %) des résidences principales qui sont concernées. À l'inverse, les régions de l'Ouest de la France, malgré leur attractivité, parviennent globalement à contenir les difficultés de mal logement. Les taux de sur-occupation sont ainsi particulièrement faibles en Bretagne (1,4 %) ou en Pays de la Loire (1,6 %).

Les contrastes entre EPCI

Au niveau plus fin des EPCI on retrouve cette spécificité de la région parisienne et des territoires ultramarins, ainsi que de quelques territoires du sud méditerranéen. La sur-occupation des logements atteint ainsi des niveaux extrêmement élevés (plus d'une résidence principale sur deux) dans deux intercommunalités de Guyane, mais elle

dépasse aussi un logement sur dix dans de nombreuses intercommunalités d'Île-de-France (Roissy-Pays de France, Métropole du Grand Paris, Creil Sud Oise..) Inversement, dans un quart des EPCI, situés plutôt dans l'Ouest et dans les espaces ruraux, ce taux de sur-occupation est inférieur à 1,2 %.

La sur-occupation des logements en outre-mer est associée, plus largement, à des problèmes cruciaux de mal-logement. La privation de confort est ainsi beaucoup plus fréquente dans les Dom qu'en métropole. En métropole, la problématique de la sur-occupation des logements est un problème spécifiquement urbain, et plus particulièrement francilien. Montants excessifs des loyers dans le secteur libre, associés à une offre insuffisante dans le parc social, conduisent les ménages, et en particulier les plus défavorisés d'entre eux, à se loger dans des logements trop petits, ou à aller vivre loin des pôles d'emploi, dans les espaces périurbains, au prix de longs déplacements quotidiens.

FOCUS

Dans les quartiers de la politique de la ville de métropole, le taux de surpeuplement des logements est plus de deux fois plus élevé qu'en moyenne en France.

Sécurité

Enjeu

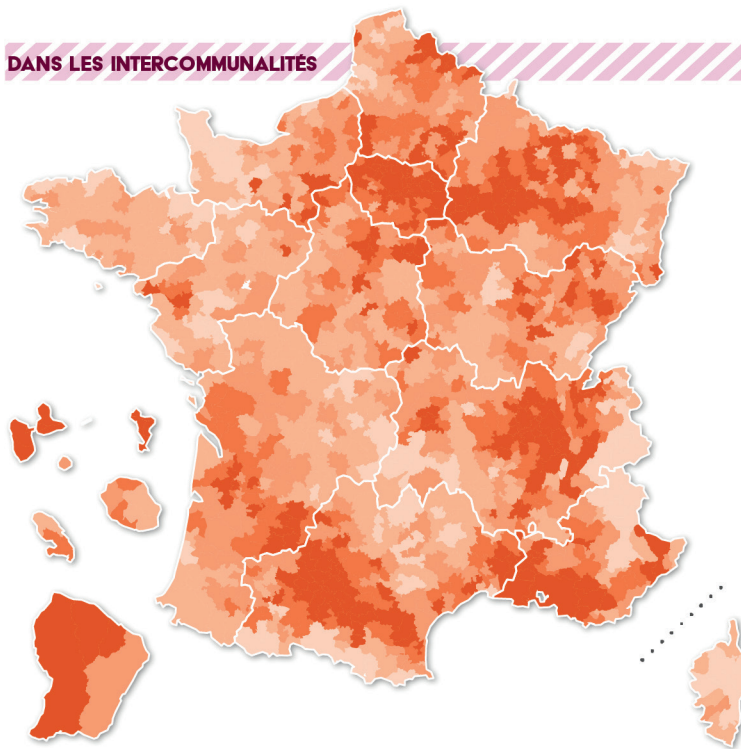
Assurer auprès de l'ensemble des populations et des territoires la meilleure protection possible des biens matériels et développer ainsi la qualité de vie et la confiance dans les institutions.

Nombre de cambriolages pour 1 000 logements

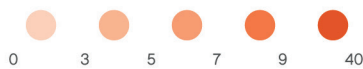
Pourquoi cet indicateur

Le nombre de cambriolages pour 1 000 logements permet d'appréhender efficacement l'atteinte aux biens des particuliers et les répercussions locales de la délinquance en France. Surtout, c'est un indicateur qui permet d'approcher indirectement le sentiment d'insécurité auquel il est assez largement corrélé. Il se distingue enfin par sa fiabilité (taux de déclaration important dans le cas de cambriolages ayant aboutis) et sa disponibilité sur l'ensemble du territoire national.

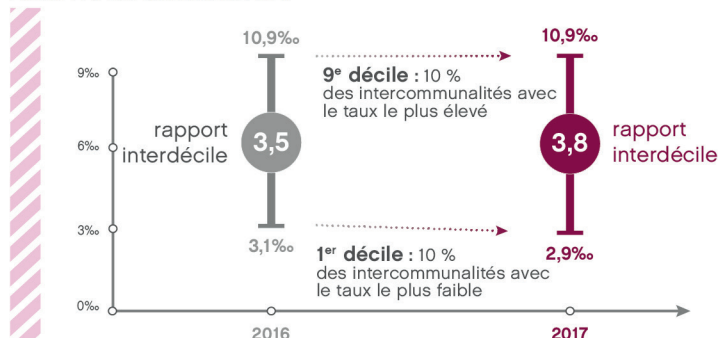
DANS LES INTERCOMMUNALITÉS



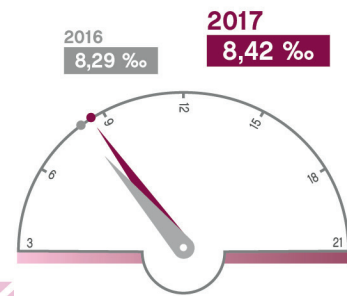
Nombre de cambriolages pour 1000 logements en 2017
En ‰, par intercommunalité



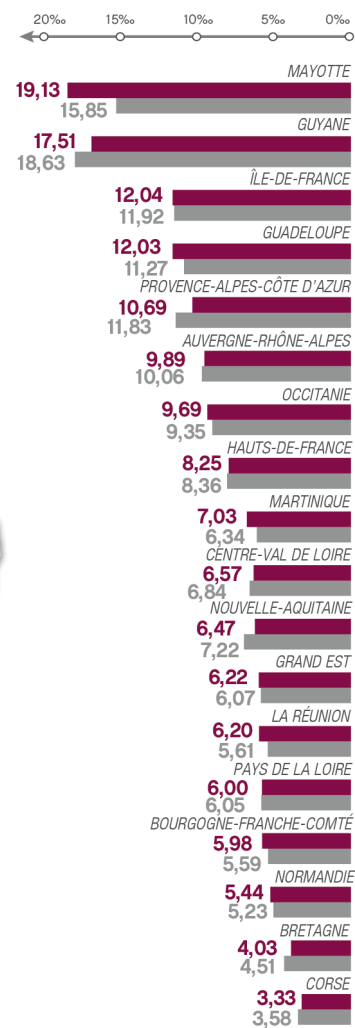
ÉVOLUTION DES DISPARITÉS ENTRE LES INTERCOMMUNALITÉS



EN FRANCE



DANS LES RÉGIONS



ÉVOLUTION DES ÉCARTS ENTRE LES RÉGIONS EXTRÊMES



Une forte concentration des cambriolages de logement dans les territoires les plus fortement urbanisés

Les contrastes entre régions

En France métropolitaine, les deux régions les plus touchées sont Île-de-France et PACA, avec près de 12,0 faits pour 1 000 logements en 2017. Les régions Auvergne-Rhône Alpes, Occitanie et Hauts-de-France enregistrent également des ratios relativement élevés et supérieurs à la moyenne nationale. Ces régions, qui accueillent les territoires les plus urbains et les plus denses du pays, se distinguent par des niveaux d'infraction nettement supé-

rieurs à ceux des régions plus rurales, en particulier celles de l'ouest du pays. La Bretagne, les Pays de la Loire ainsi que la Normandie comptent ainsi parmi les territoires où ce type de délinquance semble le moins développé. Enfin, la situation des régions d'Outre-Mer et en particulier de Mayotte et de la Guyane doit ici être soulignée. Ces deux territoires enregistrent des taux d'infraction plus de deux fois supérieurs à la moyenne nationale.

Les contrastes entre EPCI

Au sein des régions les plus concernées, tous les territoires ne sont pas sujets de la même manière aux faits de délinquance, avec de très forts contrastes entre les espaces les plus urbains et les autres.

En Île-de-France, région nettement plus urbanisée que la moyenne, c'est la quasi-totalité du territoire qui est concernée par des taux de cambriolages importants. La Métropole du Grand Paris, avec 14,5 cambriolages pour 1 000 logements est celle qui enregistre les ratios les plus élevés de la région.

En PACA et en Auvergne-Rhône-Alpes c'est la vallée du Rhône les espaces littoraux et retro-littoraux du pourtour méditerranéen ainsi que les espaces autour de Clermont-Ferrand qui sont les plus touchés.

Dans les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, on retrouve les mêmes logiques le long de la vallée de la Garonne et du canal du Midi avec des niveaux de cambrio-

loges nettement plus élevés que la moyenne nationale dans les agglomérations de Bordeaux, Toulouse, Carcassonne et en remontant le littoral vers Montpellier.

De manière générale, il semble que les cambriolages soient plus importants dans les grandes agglomérations du pourtour méditerranéen que dans les autres grandes agglomérations du pays.

Enfin, cette échelle d'analyse permet d'observer la spécificité des certains espaces littoraux, ruraux ou frontaliers où le nombre de cambriolages plutôt élevé se combine à la présence de populations aux revenus élevés au regard de leur environnement immédiat. C'est en particulier le cas des zones de villégiatures (autour de Saint-Brieuc, de Lorient au Golfe du Morbihan ou encore autour du bassin d'Arcachon), des régions de vignobles (Bordelais, région champenoise) ou des zones frontalières de la Suisse et du Luxembourg.

Les contrastes entre types de territoires

Les grandes agglomérations sont sans conteste les territoires les plus touchés par les faits de cambriolages. Les grands pôles enregistrent près de 10,0 faits commis pour 1 000 logements soit un niveau très nettement supérieur à celui de tous les autres types d'espaces et largement au-dessus de la moyenne nationale.

A l'inverse, les territoires les plus ruraux (communes « isolées ») sont parmi les moins touchés de France (4,6 cambriolages pour 1000 logements), et ce malgré l'isolement qui caractérise une partie de leurs habitations (risque de cambriolage a priori accru).

Les couronnes périurbaines sont dans une situation intermédiaire. Ces territoires enregistrent entre 6,0 et 8,0 cambriolages pour 1000 logements.

Si la corrélation entre degré de densité et nombre relatif de cambriolages paraît assez évidente, celle-ci doit être nuancée. Ainsi, il faut souligner le cas particulier des pôles de petite et moyenne taille. Ces pôles qui maillent l'espace rural sont en effet les espaces (au côté des communes dites « isolées ») où le nombre de cambriolages pour 1 000 logements est le plus faible du pays (moins de 5,0 pour 1 000).

DANS LE ZONAGE EN AIRES URBAINES

2016	9,82	7,62	6,46	4,58	6,61	4,17	6,20	6,06	4,53
2017	9,90	7,84	6,84	4,84	6,48	4,55	6,31	6,20	4,59
	Grands pôles	Couronnes des grandes pôles	Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	Pôles moyens	Couronnes des pôles moyens	Petits pôles	Couronnes des petits pôles	Autres communes multipolarisées	Communes isolées hors influence des pôles

Culture

Enjeu

Permettre à tous, dans tous les territoires, d'accéder à une offre de lecture publique satisfaisante.

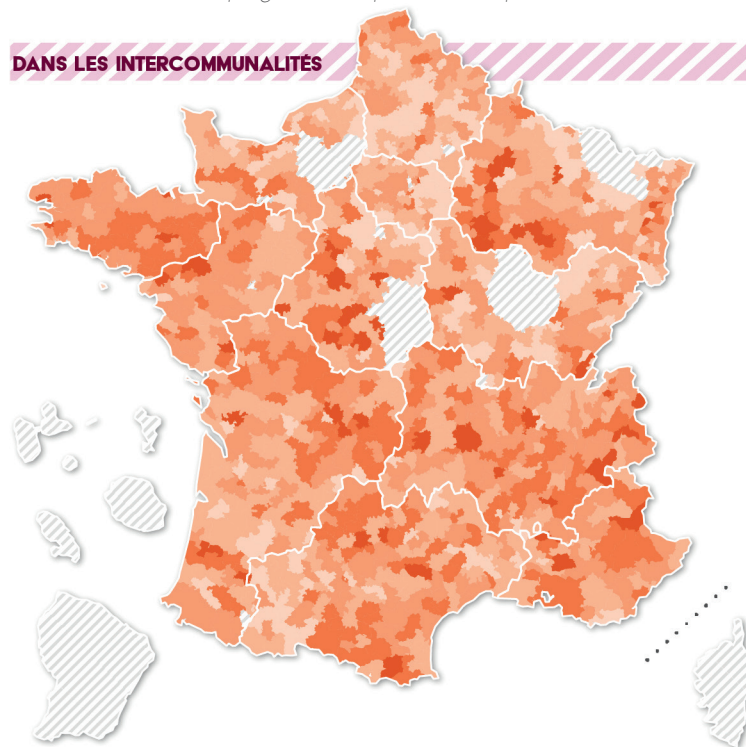
Surface utile des établissements de lecture publique pour 1 000 habitants

Pourquoi cet indicateur

La capacité d'accueil d'une bibliothèque peut être approchée par le rapport entre la surface utile des équipements de lecture publique (bibliothèques, points de lecture, etc...) et la population à laquelle elle est destinée. Cet indicateur permet ainsi de s'affranchir du nombre et de la taille des différents établissements sur un territoire, la surface utile des bibliothèques ou des points lecture pouvant fortement varier. Les disparités territoriales d'accessibilité aux services ne sont en effet pas seulement liées aux temps d'accès mais aussi à leur capacité d'accueil, notamment du fait d'un changement d'utilisation d'un service comme les bibliothèques.

Note : Les informations sont parfois non disponibles ou jugées pas assez fiables pour certaines intercommunalités des départements du Cher, de la Côte-d'Or, de l'Eure, de la Moselle, pour les deux départements Corses et les Dom. Les données progressent chaque année.

DANS LES INTERCOMMUNALITÉS

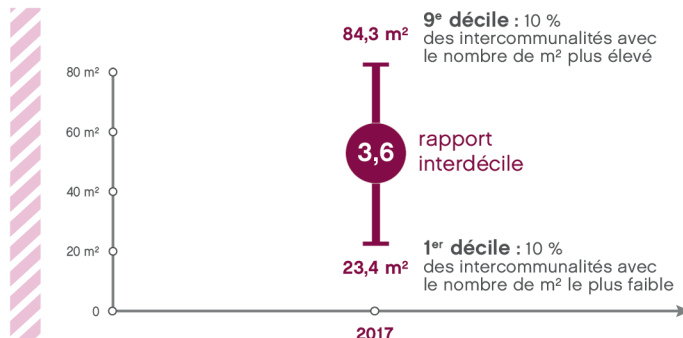


Surface utile des établissements de lecture publique en 2017

En m² pour 1000 habitants, par intercommunalité

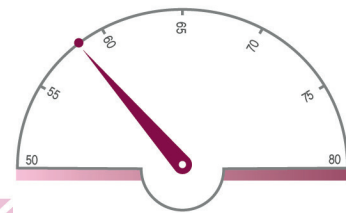


DISPARITÉS ENTRE LES INTERCOMMUNALITÉS

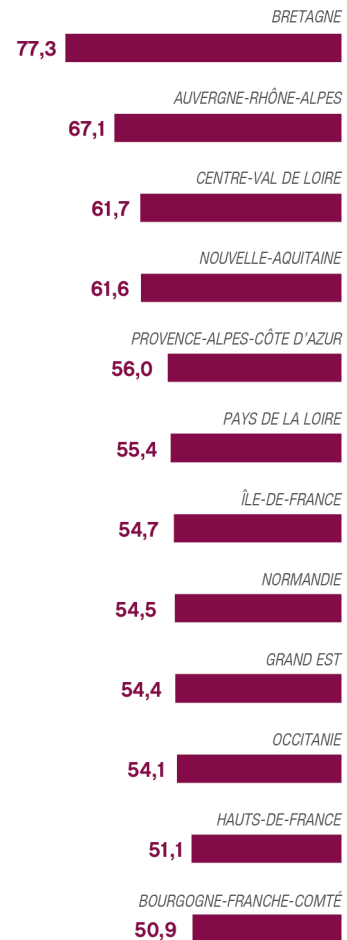


EN FRANCE

2017
58,1 m²/1000 hab



DANS LES RÉGIONS



ECARTS ENTRE LES RÉGIONS EXTRÊMES

2017
26,4 m²

Une capacité de l'offre de lecture publique plus faible dans un grand quart nord-est et dans le sud-ouest de la France

Les contrastes entre régions

Dans son enquête annuelle, l'Observatoire de la lecture publique (Ministère de la Culture/Direction générale des médias et des industries culturelles) recense 16 500 établissements de lecture dont 7700 bibliothèques et 8800 points d'accès aux livres. Grâce à la densité de ce réseau, 83 % des français ont accès à une offre de lecture publique dans leur commune. Ces établissements favorisent la culture et la formation de la population et sont un facteur de cohésion sur leur territoire par les actions qu'ils peuvent initier, dans leur locaux ou en-dehors.

La région la mieux dotée est la Bretagne (77,3m²/1000 hab), suivie d'Auvergne-Rhône-Alpes (67,1m²/1000 hab) comptant ainsi respectivement près de 25m² et 15 m² de plus pour 1000 habitants que les quatre régions les moins dotées. Ces quatre régions se trouvant dans un grand quart nord-est (Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est, Hauts-de-France et Normandie) n'ont qu'un peu plus de 50 m² de surface utile de lecture publique pour 1 000 habitants.

Les contrastes entre EPCI

À l'échelle du territoire national, la lecture des disparités entre les différents niveaux de capacité de lieux de lecture offerts par les intercommunalités révèle une géographie qui n'est pas celle que l'on observe habituellement pour les indicateurs de temps d'accès aux équipements de proximité (voir fiche Services de la vie courante).

Les intercommunalités offrant les meilleures offres en surface de bibliothèques pour 1 000 habitants se situent dans une large diagonale, de Brest à Nice, inverse à celle « du vide » habituellement constatée dans les analyses territoriales. La Bretagne, les anciennes régions de Poitou-Charentes et du Limousin, la partie ouest de Centre-Val-de-Loire, l'Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-D'azur présentent une majori-

té d'intercommunalités se situant bien au-dessus de la moyenne métropolitaine. C'est aussi le cas des intercommunalités de départements comme l'Aube et la Haute Marne, qui marquent un fort contraste avec les intercommunalités de Bourgogne-Franche-Comté. Leur situation est en effet singulière au sein d'un large quart nord-est de la France, allant de Caen à Dijon dans lequel se situent les intercommunalités qui offrent les surfaces de bibliothèque par habitant les plus faibles de métropole. À l'opposé du territoire, une partie du sud-ouest affiche aussi des surfaces pour 1 000 habitants bien moindres que la moyenne nationale. Il s'agit principalement de l'ancienne région Aquitaine et des départements du Gers et des Hautes-Pyrénées.

Les contrastes entre types de territoires

L'offre de bibliothèque exprimée en surface pour 1 000 habitants n'est pas corrélée à la population des intercommunalités 2017 mais plutôt à leur densité : les territoires les moins denses ont une capacité offerte moins importante et une situation plus variable. Les intercommunalités les plus densément peuplées fournissent en moyenne la meilleure capacité d'accueil avec près de 63m² de bibliothèque pour 1 000 habitants. Elles représentent 38 % de la population française pour 42 % des surfaces utiles des établissements de lecture. Les trois autres types d'intercommunalités ont des niveaux plus faibles : 56,8 m² pour

1 000 habitants pour les intercommunalités de densité intermédiaire, 53,5 m² pour 1 000 habitants pour les intercommunalités peu denses et 55,1 m² pour 1 000 habitants pour les intercommunalités très peu denses. Ces derniers types d'intercommunalités présentent aussi une plus grande diversité de situations, avec un rapport de 4,4 entre les 10 % des intercommunalités très peu denses qui ont les capacités les plus élevées et les 10 % qui ont les offres les plus basses, rapport qui n'est que de 2,3 pour les intercommunalités denses.

Attractivité résidentielle

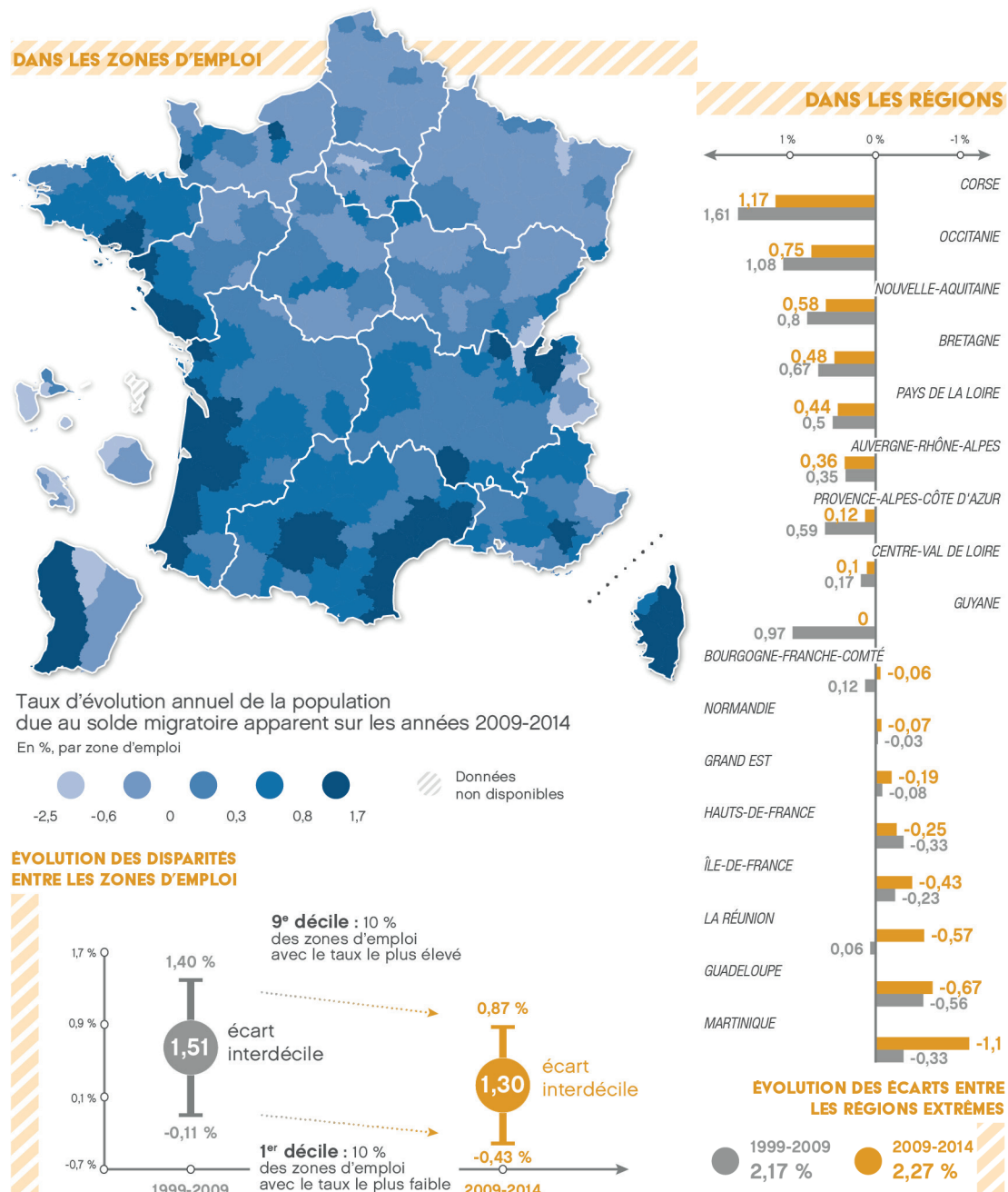
Enjeu

Veiller au développement soutenable des territoires les plus attractifs et à la qualité de vie dans l'ensemble des territoires.

Taux d'évolution annuel de la population dûe au solde migratoire apparent

Pourquoi cet indicateur

L'évolution de la population résulte de la combinaison de deux phénomènes : les mouvements liés au solde naturel (naissances – décès) et les mouvements liés au solde migratoire (entrées – sorties). Le solde migratoire traduit l'attractivité résidentielle d'un territoire. S'il est positif, les personnes venues s'y installer sont plus nombreuses que celles l'ayant quitté. A l'inverse, s'il est négatif, les départs sont plus nombreux que les arrivées. Le solde migratoire indique donc la capacité d'un territoire à attirer de nouveaux habitants, tout autant qu'à retenir ceux qui y vivent déjà. Le taux d'évolution du solde migratoire est ici calculé en moyenne annuelle, afin de pouvoir comparer des périodes de temps différentes (1999-2009 et 2009-2014).



L'écart entre les régions les plus attractives et les autres se maintient

Les contrastes entre régions

Depuis 1999, la quasi-totalité des régions françaises a enregistré une baisse de son solde migratoire. On peut cependant distinguer :

- **Les régions dont le déficit migratoire s'est creusé.**
Dans les régions Île-de-France, Grand Est, Normandie, Guadeloupe et Martinique, où le solde migratoire était déjà déficitaire entre 1999 et 2009, celui-ci a encore diminué entre 2009 et 2014. Cependant, l'Île-de-France, malgré un solde migratoire fortement négatif depuis plusieurs décennies, continue d'attirer des étudiants et les jeunes actifs et bénéficie ainsi d'une structure par âge plus jeune que les autres régions.
- **Les régions dont l'attractivité a baissé.**
Par exemple, la Bourgogne-Franche-Comté et la

Réunion affichaient des soldes migratoires positifs entre 1999 et 2009, et sont devenues déficitaires entre 2009 et 2014.

- **Les régions qui demeurent attractives,**
malgré une baisse de leur solde migratoire. L'ensemble des régions des façades atlantique (Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine) et méditerranéenne (Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse), ainsi que l'Auvergne-Rhône-Alpes, demeurent attractives, malgré la diminution de leur solde migratoire.

La baisse du solde migratoire ayant affecté toutes les régions, les écarts d'attractivité sont restés stables.

Les contrastes entre EPCI

L'analyse à l'échelle des zones d'emploi permet d'affiner la caractérisation des zones attractives : aux littoraux s'ajoutent les zones d'emplois frontalières du Luxembourg et de la Suisse, mais aussi certaines zones aux franges de l'Île-de-France. Quant aux écarts d'attractivité entre territoires, stables à l'échelle régionale, ils ont tendance à dimi-

nuer à l'échelle des zones d'emploi. La différence entre le solde migratoire des zones d'emplois les plus attractives (neuvième décile) et les moins attractives (premier décile) est ainsi moins importante entre 2009 et 2014 qu'elle ne l'était entre 1999 et 2009.

Les contrastes entre types de territoires

Les communes des couronnes des grands pôles sont celles qui gagnent le plus de population au jeu des migrations (+0,57 % par an en moyenne entre 2009 et 2014). Ce mouvement est à peu près général en France du fait d'une périurbanisation qui se poursuit, même si le rythme est ralenti par rapport aux périodes précédentes. Si les grands pôles affichent en moyenne un taux de migration faiblement négatif (-0,15 %), il existe un net contraste entre ceux qui se situent au nord d'une ligne Caen-Dijon et qui

perdent de la population (Paris, Lille, Rouen, Strasbourg), et ceux du sud qui en gagnent. Ce phénomène était encore plus net entre 1999 et 2009 et comprenait aussi Nantes et Lyon parmi les pôles en perte. On retrouve une même coupure pour les communes isolées, hors influence de la ville, qui ont plutôt tendance à gagner de la population dans la moitié sud-ouest de la France et plutôt à en perdre au nord-est.

DANS LE ZONAGE EN AIRES URBAINES

1999-2009	-0,12	0,87	0,87	0,28	0,75	0,42	0,59	0,87	0,74
2009-2014	-0,15	0,54	0,46	-0,01	0,28	0,25	0,14	0,41	0,40
	Grands pôles	Couronnes des grands pôles	Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	Pôles moyens	Couronnes des pôles moyens	Petits pôles	Couronnes des petits pôles	Autres communes multipolarisées	Communes isolées hors influence des pôles

Préservation de l'environnement

Artificialisation des sols

Enjeu

Réduire le rythme de l'artificialisation des sols, en préservant les espaces naturels et agricoles et en densifiant les espaces déjà urbanisés.

Taux de croissance annuel moyen de l'artificialisation des sols

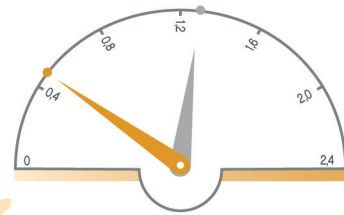
Pourquoi cet indicateur

Les terres artificialisées correspondent à l'ensemble des espaces occupés par le tissu urbain, mais aussi par les infrastructures de transports et de stockage, les chantiers et décharges, les espaces verts urbains et les équipements sportifs et de loisirs. Ils occupaient 4,9 % du territoire français en 2012 contre 4,4 % en 2006.

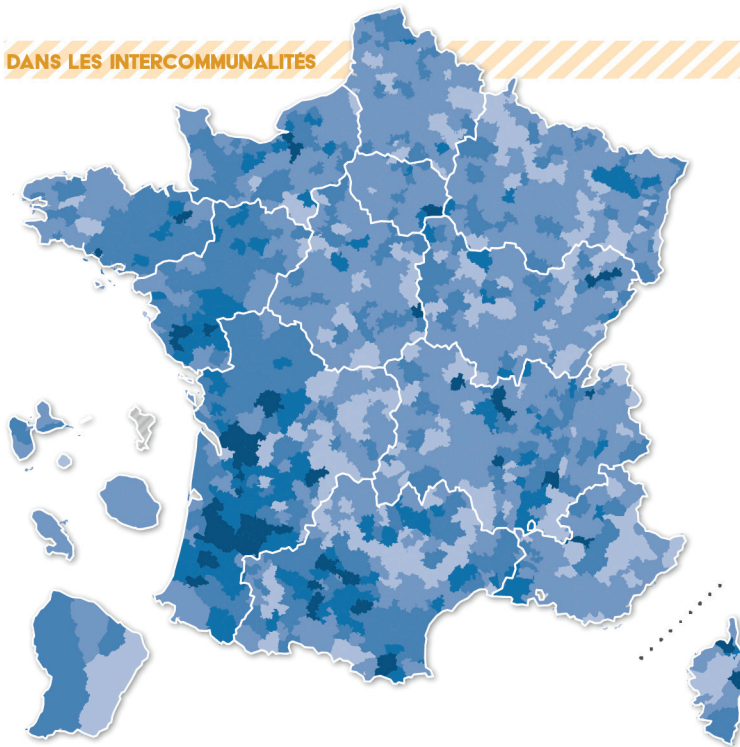
EN FRANCE

2006-2012
0,48 %

2000-2006
1,30 %



DANS LES INTERCOMMUNALITÉS

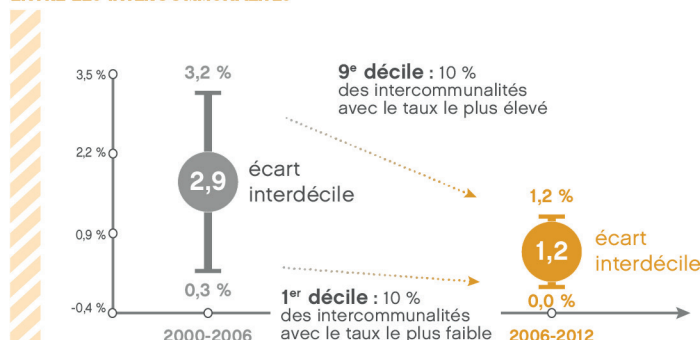


Taux de croissance annuel moyen des surfaces artificialisées sur les années 2006-2012

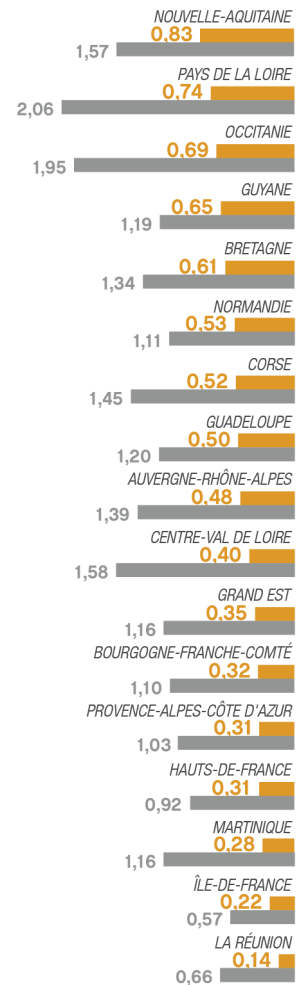
En %, par intercommunalité



EVOLUTION DES DISPARITÉS ENTRE LES INTERCOMMUNALITÉS



DANS LES RÉGIONS



EVOLUTION DES ÉCARTS ENTRE LES RÉGIONS EXTRÊMES



Depuis le début des années 2000, un ralentissement généralisé du rythme de l'artificialisation des sols

Les contrastes entre régions

Après avoir fait un bond au début des années 2000 (+ 1,3 % par an en moyenne entre 2000 et 2006), l'artificialisation des sols a ralenti depuis 2006 (+ 0,48 % par an). Elle est à mettre en parallèle avec la pression démographique : les régions Nouvelle Aquitaine, Pays de la Loire et Occitanie, particulièrement attractives, sont celles où l'artificialisation des sols progresse le plus rapidement. Le lien n'est cependant pas toujours si simple entre croissance démographique et artificialisation des sols et certaines régions

connaissent un fort processus d'artificialisation tandis que la démographie reste stable, voire décroît. C'est par exemple le cas de la Martinique et de la Guadeloupe, où les surfaces artificialisées ont en moyenne augmenté de respectivement 0,28 % et 0,50 % entre 2006 et 2012 tandis que la population baissait sur la période. À l'inverse, à la Réunion et en Guyane, l'artificialisation des sols demeure relativement contenue dans un contexte de forte pression démographique¹.

Les contrastes entre EPCI

L'accélération de l'artificialisation des sols à partir de 2000 a été particulièrement marquée dans l'ancienne région Pays de la Loire, autour d'Orléans et Tours en région Centre, le long de la Garonne entre Bordeaux et Toulouse, sur le littoral languedocien ainsi que dans les Alpes. Entre 2006 et 2012, le phénomène a beaucoup ralenti et l'artifi-

cialisation des sols se concentre désormais sur la façade atlantique du pays : au sud de la métropole nantaise, en ex-région Aquitaine et autour de Toulouse même si elle reste forte long du littoral languedocien entre Perpignan et Marseille ainsi qu'au sud de la vallée du Rhône.

Les contrastes entre types de territoires

L'artificialisation des sols est particulièrement marquée dans les couronnes des grands pôles où le rythme de croissance annuelle est de 0,63 % sur la période 2006-2012. Entre 2000 et 2006, ce sont les couronnes des moyens pôles qui avaient enregistré les plus forts taux d'artificialisation des sols avec une progression de près de 2 % par an en moyenne. Les grands pôles, déjà saturés,

connaissent les plus faibles taux d'artificialisation des sols entre 2006 et 2012. Cette augmentation de l'artificialisation des sols dans les couronnes des grands pôles urbains peut s'expliquer par leur dynamisme démographique et l'installation dans ces espaces d'activités économiques fortement consommatrices d'espaces (plateformes logistiques, entrepôts, etc.).

DANS LE ZONAGE EN AIRES URBAINES

2000-2006	0,94	1,78	1,69	1,37	1,97	1,44	0,75	1,43	1,10
2006-2012	0,38	0,63	0,53	0,48	0,59	0,54	0,45	0,52	0,47
	Grands pôles	Couronnes des grandes pôles	Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	Pôles moyens	Couronnes des pôles moyens	Petits pôles	Couronnes des petits pôles	Autres communes multipolarisées	Communes isolées hors influence des pôles

1. C'est également le cas de Mayotte, région pour laquelle les données ne sont disponibles que pour la période 2006-2012.

Dynamisme démographique

Enjeu

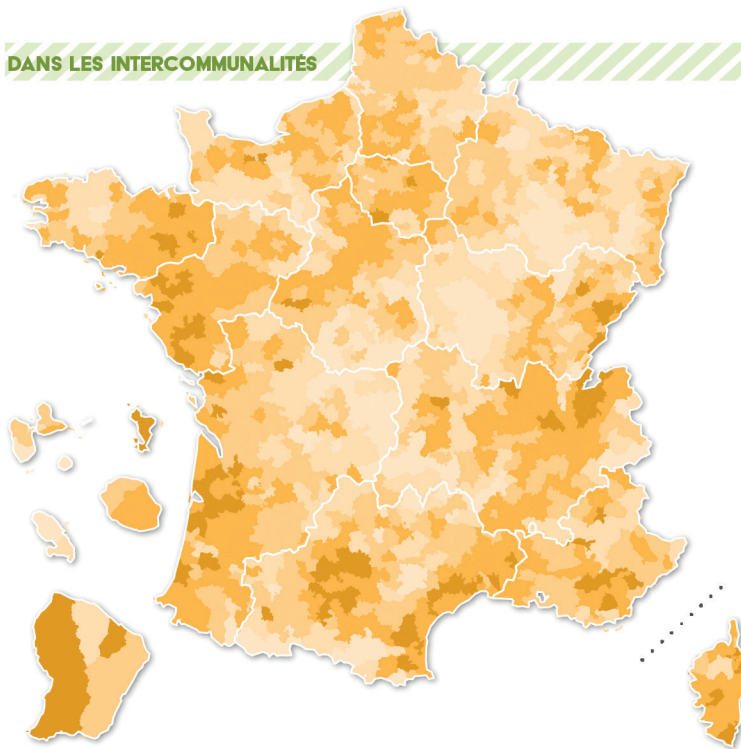
Accompagner la décroissance de certains territoires et gérer la pression démographique que d'autres connaissent.

Taux d'évolution annuel de la population

Pourquoi cet indicateur

Le taux d'évolution annuel de la population mesure l'accroissement global de la population en prenant en compte les deux facteurs qui contribuent au dynamisme démographique : le solde naturel et le solde migratoire. Le dynamisme démographique est étroitement lié au dynamisme économique.

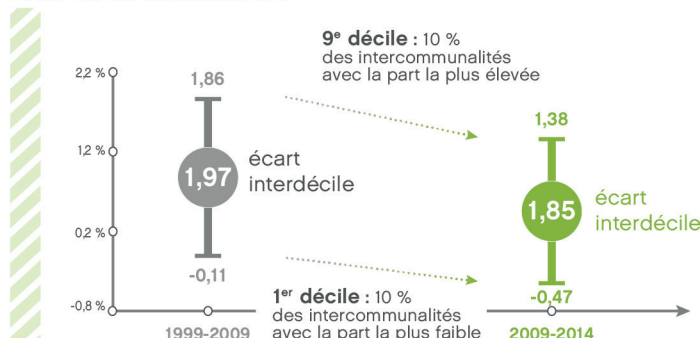
DANS LES INTERCOMMUNALITÉS



Taux d'évolution annuel de la population sur les années 2009-2014
En %, par intercommunalité

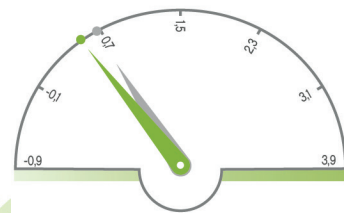


EVOLUTION DES DISPARITÉS ENTRE LES INTERCOMMUNALITÉS

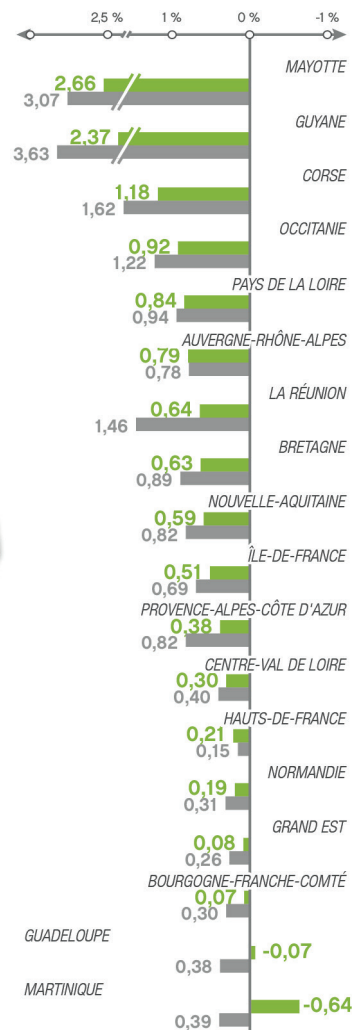


EN FRANCE

2009-2014 : 0,50 %
1999-2009 : 0,67 %



DANS LES RÉGIONS



EVOLUTION DES ÉCARTS ENTRE LES RÉGIONS EXTRÊMES

1999-2009 : 3,48 %
2009-2014 : 3,30 %

Sources : INSEE, RP, ADMIN EXPRESS COG • Réalisation : CGET, 2018

Une croissance démographique en baisse dans l'ensemble des territoires, mais plus spécifiquement dans les Dom et dans les espaces ruraux

Les contrastes entre régions

Entre la période 1999-2009 et la période 2009-2014, la croissance démographique a ralenti en France. Seule la région Auvergne-Rhône-Alpes présente une dynamique de croissance équivalente à celle de la décennie précédente. Les autres régions ont toutes connu une baisse de leur croissance démographique, en particulier les Dom. La Guadeloupe et surtout la Martinique ont même connu un renversement de leur taux d'évolution de la population, qui est devenu négatif sur la période récente. En France

métropolitaine, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Corse ont connu le plus fort ralentissement de leur croissance démographique (-0,44 points), même si cette dernière reste la région la plus dynamique. Les régions de l'Ouest et du Sud de la France conservent également une croissance démographique soutenue, quoiqu'en baisse par rapport à la décennie précédente. Au total, l'écart entre la région affichant la croissance la plus forte et celle où elle est la plus faible s'est très légèrement réduit.

Les contrastes entre EPCI

À l'échelle des intercommunalités, la baisse du rythme de croissance démographique a été plus accentuée dans les zones les plus dynamiques que dans celles qui présentent le niveau de croissance le plus faible : aussi, on observe une légère diminution des écarts entre les EPCI. Toutefois, le nombre d'intercommunalités qui voient leur population diminuer a augmenté : elles sont au nombre de 372 (29,4 %), contre 163 (12,9 %) sur la période précédente. Les zones en déclin démographique, auparavant essentiellement concentrées dans le Massif central et

en Champagne, se sont étendues à une grande diagonale allant des Ardennes au Lot mais aussi à l'ouest du Bassin parisien, à l'intérieur de la Bretagne, et aux zones montagneuses des Alpes et des Pyrénées. À l'inverse, un peu plus de 200 intercommunalités ont vu leur taux de croissance démographique progresser, telles que certaines métropoles (Nantes, Bordeaux, Dijon, Orléans, Clermont-Ferrand, etc.), et leurs alentours, ainsi que des agglomérations plus petites (Angers, Bourges, Blois, Arles, Saint-Dizier) et des communautés de communes rurales.

Les contrastes entre types de territoires

Ce sont les espaces périurbains, et particulièrement ceux des grandes aires urbaines, qui affichent la croissance démographique la plus soutenue : entre 2009 et 2014, la population a progressé à un rythme de 1,01 % par an dans les couronnes des grands pôles et de 0,72 % par an dans les communes multipolarisées des grandes aires urbaines, alors que la croissance a été inférieure ou égale à la moyenne (0,50 %) dans toutes les autres catégories de territoires. Par rapport à la décennie précé-

dente (1999-2009), tous les espaces ont connu une perte de dynamisme démographique, légère dans les grands pôles urbains et beaucoup plus accentuée dans les petits et moyens pôles, où la croissance est désormais nulle, et dans leurs couronnes. Les espaces dits « isolés » ont également vu leur croissance fortement diminuer, avec un taux d'évolution devenu négatif au cours de la période récente (de 0,38 % par an à -0,04 %).

DANS LE ZONAGE EN AIRES URBAINES

1999-2009	0,47	1,33	1,15	0,42	1,00	0,28	0,65	0,92	0,38
2009-2014	0,42	1,01	0,72	0,03	0,50	-0,02	0,15	0,49	-0,04
	Grands pôles	Couronnes des grands pôles	Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	Pôles moyens	Couronnes des pôles moyens	Petits pôles	Couronnes des petits pôles	Autres communes multipolarisées	Communes isolées hors influence des pôles

Dynamisme de l'emploi

Enjeu

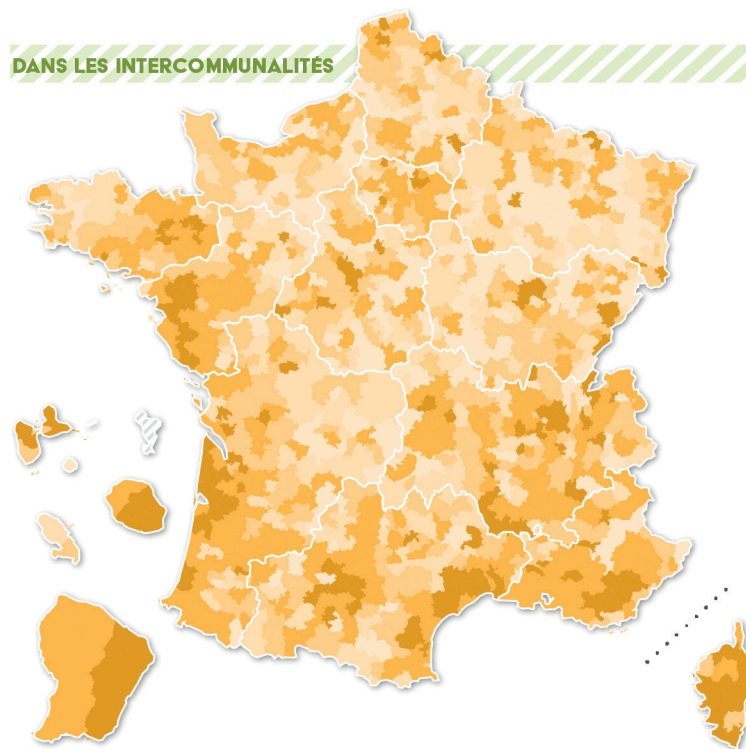
Favoriser les dynamiques d'entraînement entre les territoires.

Taux d'évolution annuel de l'emploi

Pourquoi cet indicateur

L'évolution du nombre d'emplois sur un territoire est un indicateur du dynamisme du territoire. Cette évolution est la résultante des créations et des disparitions d'emplois au cours de la période. Très conjoncturelle, l'évolution de l'emploi est liée aux cycles macroéconomiques.

DANS LES INTERCOMMUNALITÉS



Taux d'évolution annuel moyen de l'emploi sur les années 2009-2014
En %, par intercommunalité

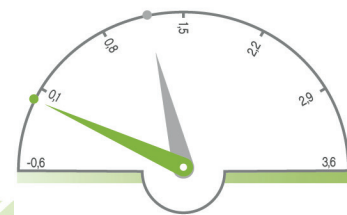


EVOLUTION DES DISPARITÉS ENTRE LES INTERCOMMUNALITÉS

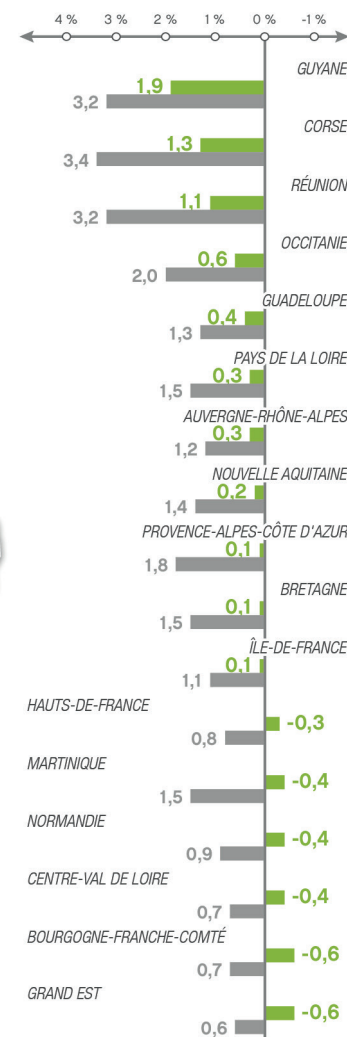


EN FRANCE

2009-2014 : 0,0 %
1999-2009 : 1,2 %



DANS LES RÉGIONS



EVOLUTION DES ÉCARTS ENTRE LES RÉGIONS EXTRÊMES

1999-2009 : 2,8 %
2009-2014 : 2,5 %

Une baisse générale de la croissance de l'emploi qui touche tous les territoires depuis le début des années 2000, mais une tendance à la réduction des disparités

Les contrastes entre régions

La crise de 2008-2009 a mis fin à une décennie de forte croissance de l'emploi. Dans toutes les régions (hors Mayotte), le taux d'évolution annuel de l'emploi a fortement diminué ; il est même devenu négatif dans six d'entre elles (Bourgogne-Franche Comté, Grand Est, Martinique, Centre-Val de Loire, Normandie et Hauts-de-France). Toutefois, ce sont les régions de l'Ouest et du Sud du pays, ainsi que les Dom hors Martinique, qui ont été, proportionnellement à leur niveau de croissance initial – très élevé –, les plus affectées. Aussi, on observe une légère réduction

de l'écart entre la région où la croissance de l'emploi est la plus forte et celle où elle est la plus faible entre les deux périodes. Mais la géographie de l'évolution de l'emploi reste très contrastée, avec des régions de l'ouest et du sud ainsi que des Dom (hors Martinique) qui continuent de croître, à un rythme certes faible, et des régions du nord, de l'est et du centre (ainsi que la Martinique) qui ont subi des pertes répétées d'emploi au cours de la dernière période.

Les contrastes entre EPCI

À l'échelle des intercommunalités, la dégradation de la croissance de l'emploi a été généralisée au cours des dernières années et a touché autant les territoires en forte croissance que les autres : les écarts entre les EPCI sont donc restés assez stables (légère réduction). Alors que le taux d'évolution de l'emploi était négatif dans 222 EPCI sur 1 259 pendant les années 2000, sur la période 2009-2014 c'est plus de la moitié des EPCI (691) qui ont, en moyenne, perdu des emplois chaque année. Beaucoup de com-

munes du quart nord-est du pays ont vu leurs pertes d'emplois s'accroître, et ce phénomène s'est étendu à un grand nombre d'autres intercommunalités sur l'ensemble du territoire. Les EPCI qui continuent d'afficher une croissance positive – quoique bien plus faible qu'avant – sont plutôt situés dans la moitié sud du pays et sur la façade ouest (hormis les Côtes d'Armor et le Finistère), ainsi qu'autour des grandes agglomérations.

Les contrastes entre types de territoires

Au cours de la dernière période, seuls deux types d'espaces ont connu une évolution positive de l'emploi : les espaces périurbains des grandes aires urbaines (0,7 % par an en moyenne dans les couronnes des grands pôles urbains, 0,2 % dans les communes multipolarisées des grandes aires urbaines), et les couronnes des pôles de taille moyenne (0,4 % par an). Toutes les autres catégories d'espaces affichent une évolution de l'emploi nulle

ou négative au cours de la dernière période, alors qu'aucune n'était en décroissance pendant la décennie 2000. Les pôles urbains, quelle que soit leur taille, ont connu une forte baisse de dynamisme, en particulier les petits et moyens pôles urbains, espaces qui ont perdu le plus d'emplois chaque année au cours de la période 2009-2014.

DANS LE ZONAGE EN AIRES URBAINES

1999-2009	1,4	1,3	0,9	1,1	0,4	1,0	-0,7	0,3	0,6
2009-2014	0,0	0,7	0,2	-0,4	0,4	-0,5	-0,4	-0,2	-0,3
	Grands pôles	Couronnes des grandes pôles	Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	Pôles moyens	Couronnes des pôles moyens	Petits pôles	Couronnes des petits pôles	Autres communes multipolarisées	Communes isolées hors influence des pôles

Croissance économique

Fiche européenne

Enjeu

Réduire les écarts en matière de développement économique et de niveau de richesse des populations.

PIB / habitant exprimé en Standard de Pouvoir d'Achat (SPA) en Europe

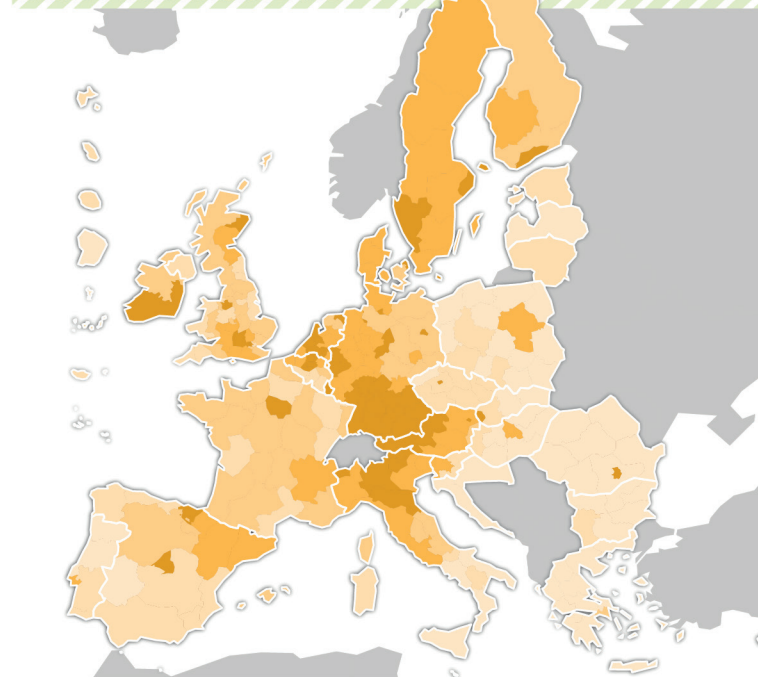
Pourquoi cet indicateur

Le Produit Intérieur Brut (PIB) est communément utilisé pour mesurer le développement économique. Il constitue par ailleurs un indicateur central dans la répartition des fonds européens et la contractualisation avec les Etats membres. Afin de permettre une comparaison entre pays et régions européennes, ce PIB est exprimé en standard de pouvoir d'achat par habitant.

La mesure en unité de compte SPA (standard de pouvoir d'achat ou parité de pouvoir d'achat) est un taux de conversion monétaire qui exprime dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux s'appuie sur le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer un même « panier » de biens et de services.

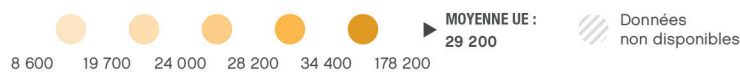


DANS LES RÉGIONS EUROPÉENNES

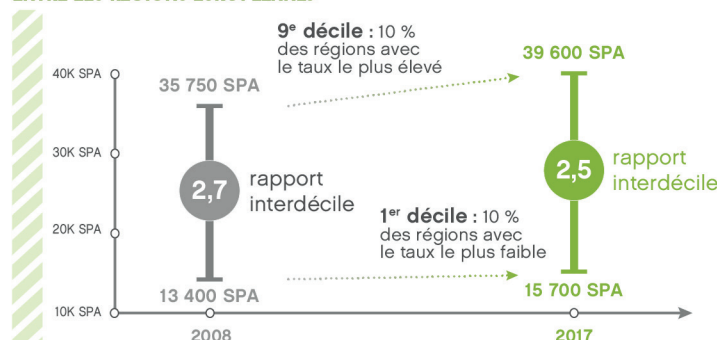


PIB / habitant en Europe en 2016

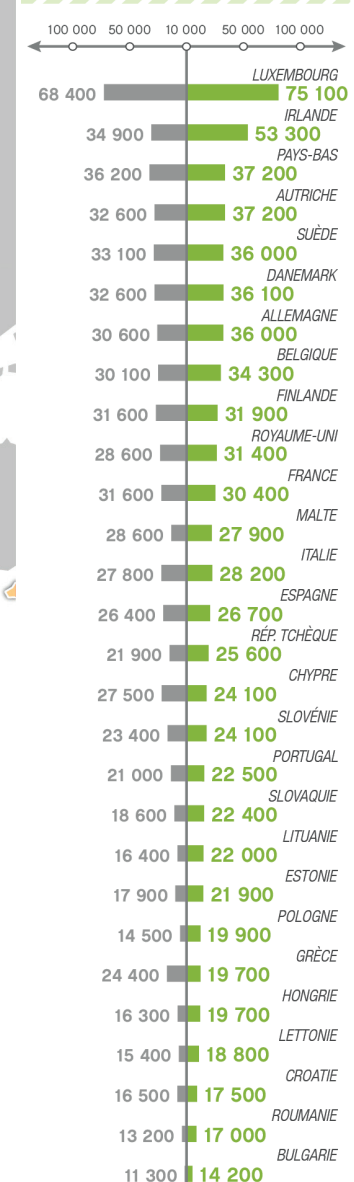
En spa, par région européenne (NUTS2)



ÉVOLUTION DES DISPARITÉS ENTRE LES RÉGIONS EUROPÉENNES



DANS LES PAYS DE L'UE



Une tendance à la convergence entre régions européennes interrompue par la crise économique

Les contrastes entre pays européens

En 2016, le PIB moyen par habitant au sein de l'Union Européenne était de 29 200 SPA. Cette valeur cache de très fortes disparités entre pays. Le Luxembourg, qui devance de très loin l'ensemble des pays européens enregistre un PIB moyen par habitant de 75 100 SPA quand celui-ci n'est que de 14 200 SPA en Bulgarie (soit près de 5 fois moins). La France se situe légèrement au-dessus de la moyenne européenne (30 400 SPA par habitant en 2016). Le niveau de richesse des Français est comparable à celui des Britanniques et des Italiens. Il est en revanche significativement inférieur à celui des habitants d'Europe du Nord (Danemark, Suède, Pays-Bas, etc.) et notamment de l'Allemagne.

Depuis 2008, la richesse nationale produite et par conséquent le PIB par habitant a progressé dans la quasi-tota-

lité des pays européens. Seuls la Grèce et Chypre, pays les plus durement touchés par la crise de 2008 n'ont pas bénéficié de cette dynamique.

Cette progression globale du PIB par habitant, même si elle apparaît très positive, s'est accompagnée d'un renforcement des écarts. Les pays les plus pauvres ont connu une progression moins rapide de leur PIB par habitant que les pays les plus riches. Le Luxembourg, l'Irlande, l'Allemagne ou encore l'Autriche qui figureraient déjà parmi les pays les plus prospères d'Europe en 2008 ont enregistré une progression de leur PIB par habitant (en valeur absolue) nettement supérieure à celle de pays comme la Bulgarie, la Roumanie, la Hongrie ou encore la Lettonie.

Les contrastes entre régions européennes (NUTS 2)

Les pays d'Europe du Nord, l'Allemagne ou encore l'Autriche comptent parmi les pays les plus prospères d'Europe. Toutes leurs régions ne bénéficient cependant pas des mêmes apports de richesse. En Allemagne, les régions du Sud (Bavière, Bade-Wurtemberg) se distinguent nettement du reste du pays. Le même type d'opposition nord-sud s'observe en Italie et Espagne. Ces situations mettent en avant l'une des spécificités de l'Europe : notre continent concentre d'importantes inégalités de richesse dans un espace géographiquement restreint. Entre les régions, les écarts de PIB par habitants sont très forts. Les campagnes bulgares mais également Mayotte (moins de 10 000 SPA par habitant) qui comptent parmi les territoires les plus pauvres de l'Union Européenne ont un PIB par habitant quasiment 20 fois inférieur à celui de l'ouest de Londres (178 200 SPA par habitant).

La France n'échappe pas à cette tendance et se distingue même des autres États par des inégalités de richesse infranationales parmi les plus élevées de l'UE (écarts de 1 à 2 entre les régions de France métropolitaine les moins riches et les plus riches et de 1 à 5 en prenant en compte l'outre-mer). Seul le Royaume-Uni (écart de 1 à 9) enregistre des écarts interrégionaux supérieurs à ceux de la France. Chez nos voisins britanniques, l'importance des écarts est due au PIB exceptionnellement élevé de l'ouest de Londres, qui abrite notamment les activités financières de « la City ».

Le cas londonien traduit cependant une tendance de fond en Europe : le décalage qui existe dans tous les pays entre les régions abritant les principales métropoles et les autres.

Spécialisation fonctionnelle

Enjeu

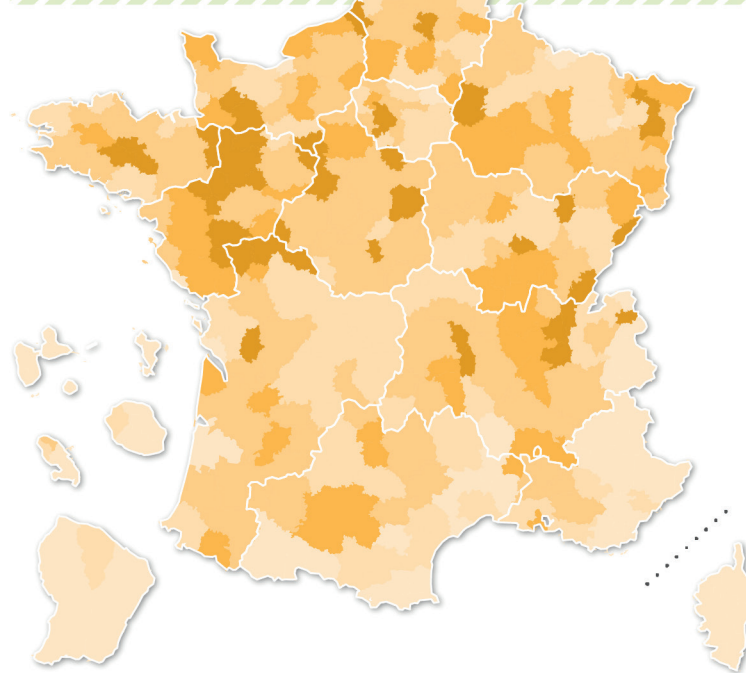
Favoriser la complémentarité entre les territoires orientés vers l'économie productive et ceux orientés vers l'économie résidentielle.

Part des fonctions productives dans l'emploi

Pourquoi cet indicateur

Les activités dites productives regroupent la production de biens majoritairement consommés hors de la zone et les activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes. Elles se différencient des activités présentes, mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Les activités productives contribuent au développement économique des territoires grâce aux salaires distribués et aux impôts locaux versés. Un territoire qui concentre les activités productives peut être fragilisé en cas de retournement conjoncturel frappant les entreprises.

DANS LES ZONES D'EMPLOI

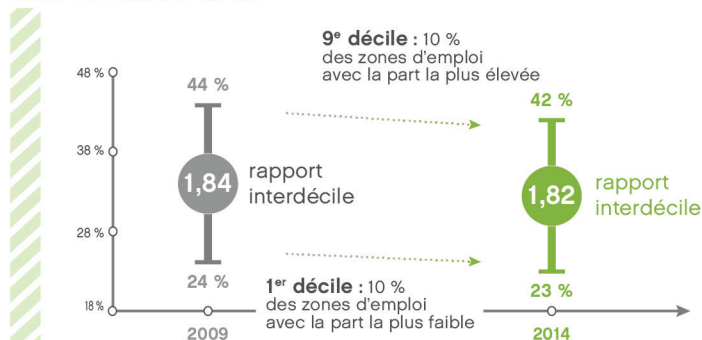


Part des fonctions productives dans l'emploi en 2014

En %, par zone d'emploi



ÉVOLUTION DES DISPARITÉS ENTRE LES ZONES D'EMPLOI

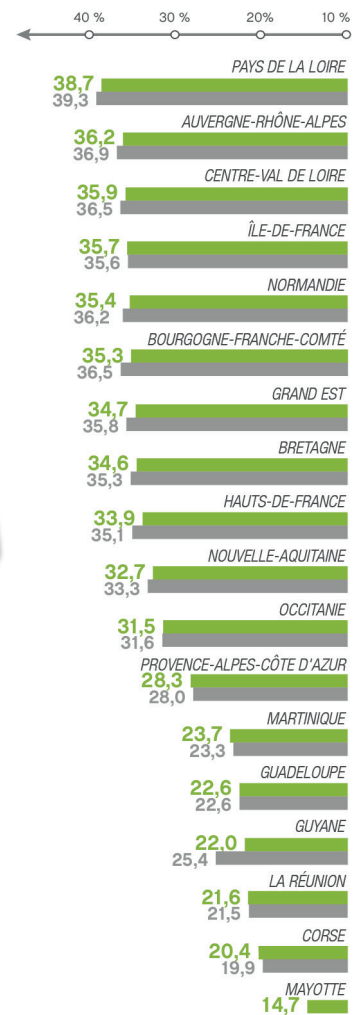


* Les calculs ne tiennent pas compte de Mayotte • Sources : INSEE, RP - ADMIN EXPRESS COG • Réalisation : CGET, 2018

EN FRANCE



DANS LES RÉGIONS



ÉVOLUTION DES ÉCARTS ENTRE LES RÉGIONS EXTRÊMES



La diminution générale de l'emploi industriel entraîne une moindre spécialisation fonctionnelle des territoires

Les contrastes entre régions

Entre 2009 et 2014, la part des emplois productifs dans l'emploi total a diminué en France, du fait d'une baisse du nombre des emplois dans le secteur productif (-0,3 % en rythme annuel moyen) et d'une augmentation simultanée du nombre des emplois résidentiels (+0,2 %). Cette diminution a surtout touché les régions les plus industrielles comme la Bourgogne - Franche-Comté, le Grand

Est et les Hauts-de-France, qui ont également connu une baisse de l'emploi résidentiel, de niveau moindre toutefois. En revanche, la part des emplois productifs a légèrement progressé en Île-de-France et dans quatre régions où elle était très faible (Corse, Provence - Alpes - Côte d'Azur, Martinique, La Réunion). On assiste donc à une réduction des écarts de spécialisation entre les différentes régions.

Les contrastes entre zones d'emploi

À l'échelle des zones d'emploi, on n'observe pas de réduction des disparités de spécialisation. Le nombre d'emplois productifs et leur part dans l'emploi total ont certes baissé dans de nombreuses zones d'emploi de l'est de la France (Epernay, Troyes, Neufchâteau, Epinal, etc.). Les zones productives de l'ouest (Sablé-sur-Sarthe, Laval, La Mayenne, etc.) ont quant à elles vu leur emploi productif mieux résis-

ter (baisse en effectif inférieures à 3 %), voire progresser dans certaines zones (Rennes, Nantes, etc.). En parallèle, dans beaucoup de zones d'emploi du sud du pays (Montélimar, Brioude, Figeac) où la part de l'emploi productif est relativement faible, tous les types d'emploi, résidentiel comme productif, ont progressé, probablement en réponse à la croissance démographique.

Les contrastes entre types de territoires

La part de l'emploi productif est relativement faible dans les pôles urbains, et en particulier les plus grands d'entre eux (3 emplois sur 10). Les contraintes de sécurité, de nuisance ou de disponibilité foncière amènent certaines entreprises à s'implanter à une certaine distance des villes. Ces emplois productifs sont ainsi fortement surreprésentés dans les couronnes des pôles petits et moyens (plus de 44 % des emplois).

Dans tous les types d'espaces, le poids relatif de l'emploi productif a diminué entre 2009 et 2014, en particulier dans ces couronnes où ils occupent une place importante. Les couronnes des grands pôles sont le seul espace où, en nombre, ces emplois productifs ont augmenté, bien que moins fortement que l'emploi résidentiel.

DANS LE ZONAGE EN AIRES URBAINES

2009	32,8	39,8	40,9	31,8	46,2	36,6	46,2	46,5	39,8
2014	32,4	38,5	39,7	30,5	44,3	35,5	44,2	45,2	38,6
	Grands pôles	Couronnes des grandes pôles	Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	Pôles moyens	Couronnes des pôles moyens	Petits pôles	Couronnes des petits pôles	Autres communes multipolarisées	Communes isolées hors influence des pôles

Attractivité économique

Enjeu

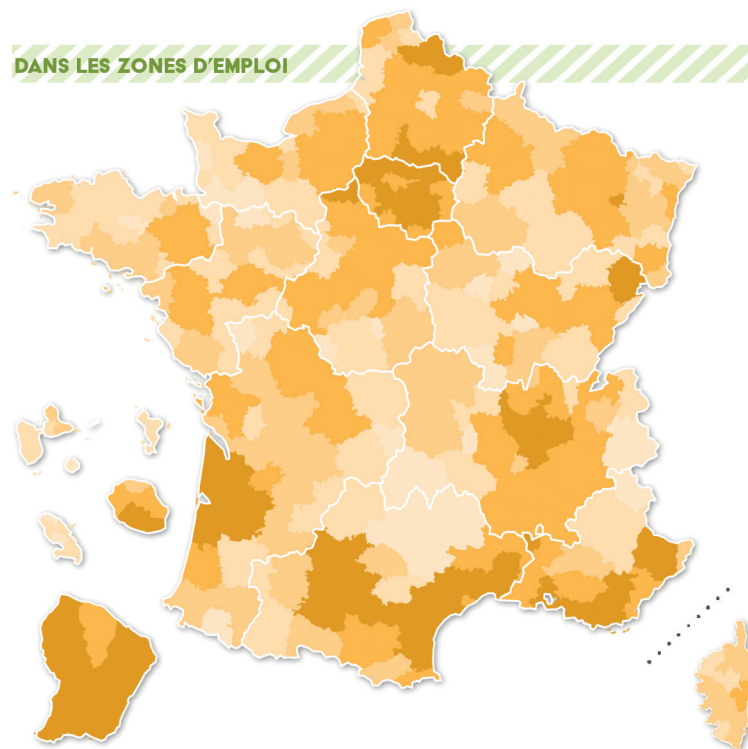
Favoriser l'entreprenariat dans tous les territoires.

Taux de création d'entreprises

Pourquoi cet indicateur

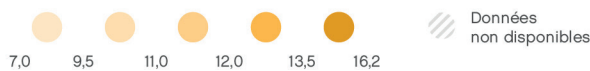
Le taux de création d'entreprises permet de mesurer le niveau de dynamisme et d'attractivité économique des territoires. Cet indicateur ne permet toutefois pas d'apprécier le nombre d'emplois créés dans chaque territoire, ni la pérennité de ces créations d'établissements. On peut alors utilement le compléter par d'autres indicateurs tels que l'évolution de l'emploi, ou encore le taux de survie à 5 ans des entreprises.

DANS LES ZONES D'EMPLOI



Taux de création d'entreprises moyen sur les années 2012-2015

En %, par zone d'emploi



EVOLUTION DES DISPARITÉS ENTRE LES ZONES D'EMPLOI

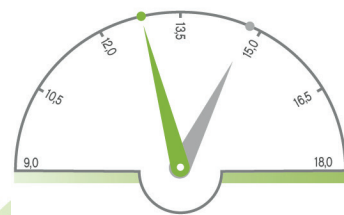


* Les calculs ne tiennent pas compte de Mayotte • Sources : INSEE - SIRENE - ADMIN EXPRESS COG • Réalisation : CGET, 2018

EN FRANCE

2012-2015
12,8 %

2008-2011
14,8 %



DANS LES RÉGIONS



EVOLUTION DES ÉCARTS ENTRE LES RÉGIONS EXTRÊMES

2008-2011 4,0* %

2012-2015 4,6* %

Des disparités de dynamisme économique qui augmentent entre régions mais qui se réduisent plutôt entre zones d'emploi et types de territoires

Les contrastes entre régions

Entre 2012 et 2015, c'est la Guyane qui affiche le taux de création d'entreprises le plus élevé (14,2 %). Les régions les plus dynamiques en la matière sont l'Île-de-France, l'Occitanie, Paca et les Hauts-de-France (autour de 13,4 %) ; la Martinique se distingue à l'inverse par un très faible taux de création (9,6 %). Dans l'ensemble du pays (hors Mayotte), le taux de création d'entreprises a baissé au cours des dernières années. Si cette baisse a affecté toutes les ré-

gions, on observe qu'elle a en général été moindre dans les espaces les plus dynamiques (Île-de-France et Hauts-de-France en particulier) et qu'au contraire le ralentissement a été plus accentué dans les régions où les créations d'entreprises étaient moins nombreuses (Martinique, Guadeloupe, Corse). On assiste donc plutôt à un accroissement des disparités de dynamisme économique entre les régions au cours des dernières années.

Les contrastes entre EPCI

Le taux de création d'entreprises est important dans presque toutes les zones d'emploi du quart nord-est de la France, dans celles contenant une métropole et sur le littoral méditerranéen. C'est pourtant sur ce littoral qu'il a le plus baissé entre 2001 et 2015. Dans les métropoles, les créations d'entreprises de services marchands pour les entreprises sont surreprésentées, il en est de même des activités liées aux ménages dans les zones de vive

progression de la population. A contrario, le centre de la France connaît des taux de création d'entreprises faibles sur la période 2012-2015 mais aussi sur la période précédente. Dans ces territoires ruraux, il s'agit plus souvent que la moyenne de créations d'entreprises industrielles à la pérennité plus assurée que les créations d'entreprises tournées vers les ménages qui, elles, présentent de plus forts taux de rotation d'entreprise (création/cessation).

Les contrastes entre types de territoires

C'est désormais dans les grands pôles urbains que le taux de création d'entreprises est maximal (13,2 %) ce qui n'était pas le cas auparavant. Le taux moyen de création d'entreprises 2008-2011 était en effet supérieur dans les communes des couronnes des pôles, quelle que soit la taille de ces pôles. Dans ces couronnes, les créations d'entreprises de construction et de services aux ménages sont

surreprésentées (respectivement 14,4 % et 30,1 % pour les couronnes des grands pôles contre 9,1 % et 28 % pour les grands pôles). Entre les deux périodes, les écarts de taux de création d'entreprises se sont réduits : la baisse a été beaucoup plus marquée dans les espaces périurbains (couronnes des pôles) que dans les pôles eux-mêmes, quelle que soit leur taille.

DANS LE ZONAGE EN AIRES URBAINES

2008-2011	15,0	15,8	15,2	12,6	15,1	11,8	15,4	14,6	12,4
2012-2015	13,2	13,1	12,7	10,7	12,2	9,9	12,4	12,1	10,1
	Grands pôles	Couronnes des grands pôles	Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	Pôles moyens	Couronnes des pôles moyens	Petits pôles	Couronnes des petits pôles	Autres communes multipolarisées	Communes isolées hors influence des pôles

Couverture numérique

Enjeu

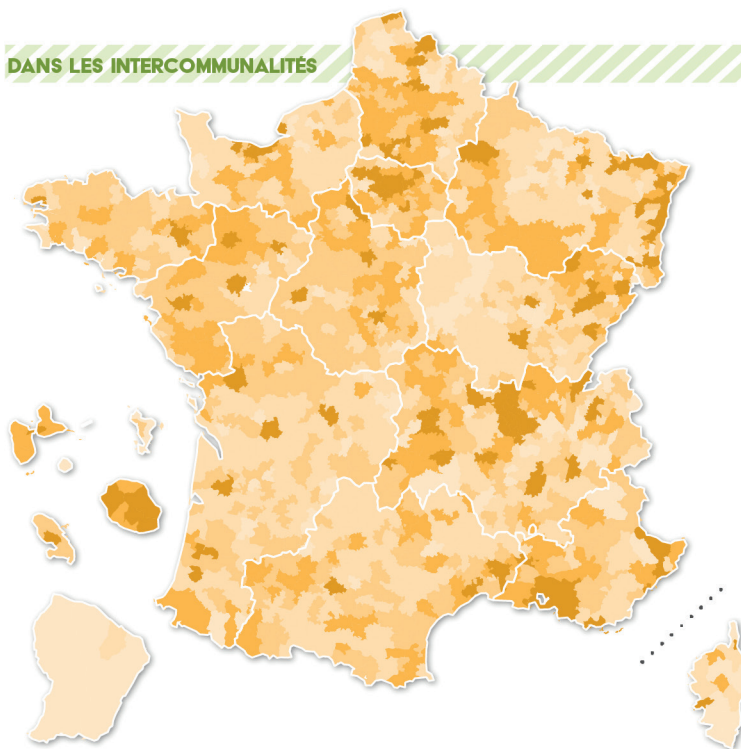
Permettre à tous, dans tous les territoires, d'avoir accès à une connexion à Internet de qualité.

Part des locaux éligibles au Très Haut-Débit (supérieur à 30 Mb/s)

Pourquoi cet indicateur

La part des locaux éligibles au Très Haut Débit mesure la proportion de logements et de locaux professionnels pouvant, sous réserve d'un abonnement adéquat, bénéficier d'une connexion internet avec un débit descendant supérieur à 30 Mb/s, grâce aux technologies filaires de type FTTLA ou FTTH. Ce débit est une valeur théorique, qui correspond au débit maximal que la ligne peut effectivement atteindre.

DANS LES INTERCOMMUNALITÉS

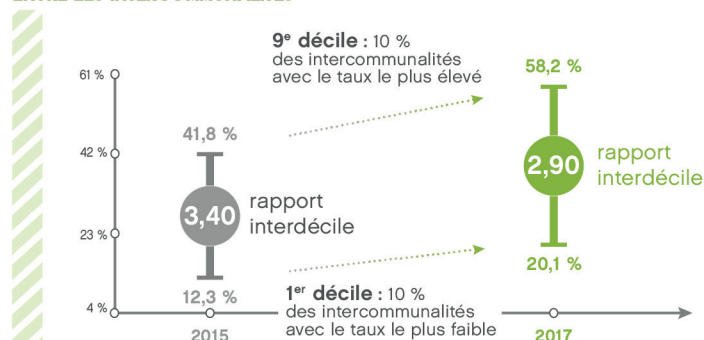


Part des locaux éligibles toutes technologies à un débit supérieur à 30 Mb/s en 2017

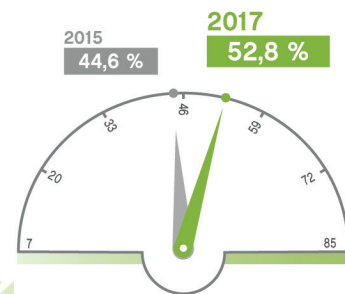
En %, par intercommunalité



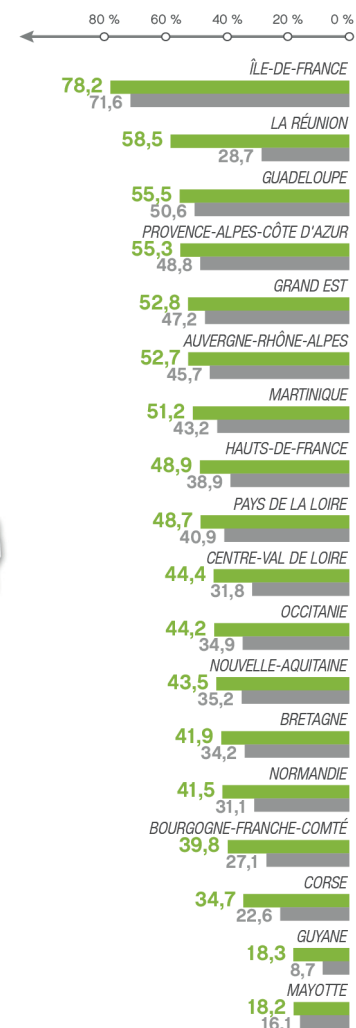
ÉVOLUTION DES DISPARITÉS ENTRE LES INTERCOMMUNALITÉS



EN FRANCE



DANS LES RÉGIONS



ÉVOLUTION DES ÉCARTS ENTRE LES RÉGIONS EXTRÊMES



Sources : France Très Haut Débit - ADMIN EXPRESS COG • Réalisation : CGET, 2018

Une amélioration générale de l'accès aux infrastructures de Très Haut Débit et une réduction des disparités, qui restent cependant très importantes

Les contrastes entre régions

En France, près de 53 % des locaux étaient éligibles au Très Haut Débit (supérieur à 30 Mb/s) en juin 2017, d'après l'observatoire du THD. Grâce aux opérations de déploiement de la fibre optique, toujours en cours, cette part est en nette augmentation année après année : elle a progressé de 4,4 points de pourcentage en à peine un an, rythme en accélération par rapport aux années passées (+3,8 points entre 2015 et 2016).

La progression du nombre d'infrastructures permettant d'accéder au Très Haut Débit a bénéficié à toutes les régions. Cependant, de très importantes disparités per-

surent. En Île-de-France, région la mieux dotée, plus des trois quart des locaux (78,2 % en 2017) sont éligibles au Très Haut Débit. En Bourgogne-Franche-Comté, ce taux est presque deux fois plus faible (39,8 % des locaux en 2017) et en Corse, région de France métropolitaine la moins bien dotée, il atteint tout juste un tiers des locaux. Ces disparités, quoique très fortes, tendent toutefois à se résorber : le déploiement de la fibre optique progresse plus vite dans les régions les moins dotées que dans les autres, notamment à La Réunion et en Guyane.

Les contrastes entre intercommunalités

Au niveau plus fin des EPCI, on retrouve ce même dynamisme favorable : augmentation générale de la part des locaux éligibles au très haut débit, même pour ceux qui sont actuellement les mieux couverts, et réduction des écarts entre EPCI bien dotés et EPCI mal dotés. Ces derniers sont souvent situés dans les territoires les moins denses. Par exemple, les EPCI de l'ouest de la Côte-d'Or, de densité inférieure à 20 hab/km², ont moins de 15 % des locaux éligibles alors que ceux de Loire-Atlantique de den-

sité souvent quatre fois plus importante ont plus d'un tiers de leurs locaux éligibles. C'est d'autant plus vrai pour les EPCI très denses comme les métropoles (Bordeaux 78 %, Toulouse 66 % ou Montpellier 71 %). Certains départements comme la Somme, l'Oise, la Haute-Saône, qui était mal couverts, ou encore l'Allier ou le sud de la Vendée, ont vu la couverture numérique augmenter notablement dans la plupart de leurs EPCI.

Accès aux technologies du numérique

Enjeu

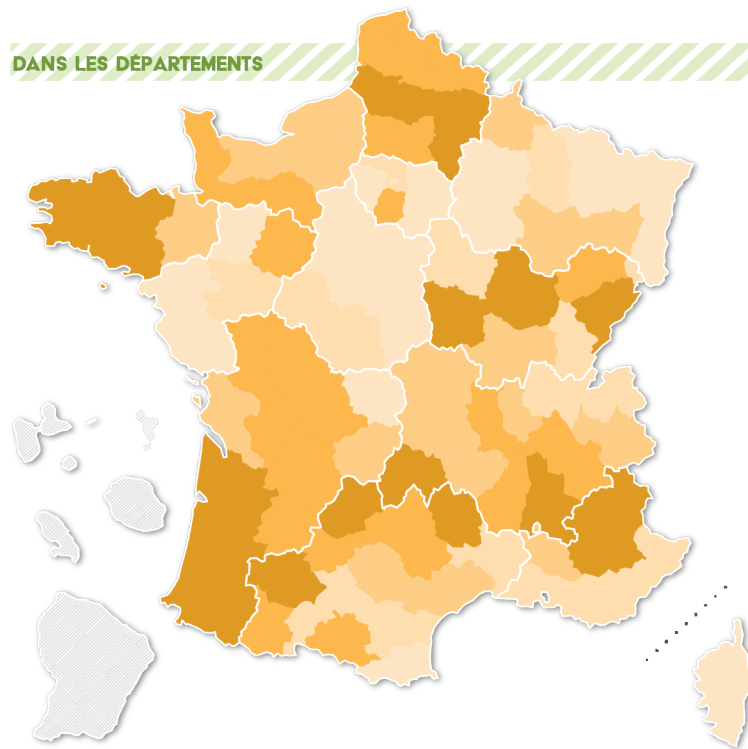
Permettre à l'ensemble de la population d'acquérir des compétences numériques et de profiter des opportunités et des services offerts par le numérique.

Part des personnes se disant compétentes pour utiliser les produits technologiques du quotidien

Pourquoi cet indicateur

Le véritable enjeu de la transformation numérique n'est pas seulement technologique, mais également culturel. La montée en compétence numérique des Français est une priorité pour garantir l'accès de tous aux services, l'adaptation aux évolutions du travail et l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière dans cette société numérique.

DANS LES DÉPARTEMENTS



Taux d'espaces publics numériques (EPN) pour 100 000 habitants en 2017

Écart à la moyenne nationale, par département



COMMENT QUALIFIEZ-VOUS

VOTRE COMPÉTENCE POUR UTILISER :

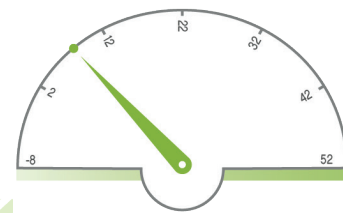
Pourcentages de réponses «compétent» ou «très compétent» par tranches de taille d'unités urbaines

	Un smartphone	Un ordinateur	Une tablette
Moins de 2 000 hab.	63 %	60 %	56 %
De 2 000 à 20 000 hab.	65 %	67 %	61 %
De 20 000 à 100 000 hab.	64 %	65 %	56 %
Plus de 100 000 hab.	72 %	70 %	63 %
Agglomération parisienne	80 %	76 %	73 %
Ensemble de la population	69 %	67 %	62 %

EN FRANCE

2017

8

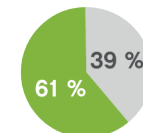


PROFITEZ-VOUS DES POSSIBILITÉS OUVERTES PAR LES NOUVELLES TECHNOLOGIES ?

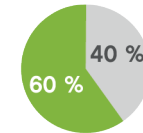
par taille d'unités urbaines

● Oui ● Non

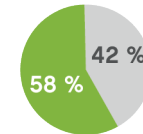
Moins de 2 000 habitants



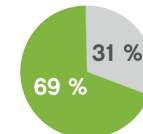
De 2 000 à 20 000 habitants



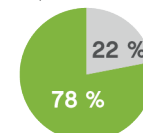
De 20 000 à 100 000 habitants



Plus de 100 000 habitants



Agglomération parisienne



Une réduction des écarts entre territoires ruraux et urbains mais des disparités encore importantes

Des fractures territoriales persistantes

Les enquêtes annuelles sur la diffusion des technologies ont mis en relief, au fil des ans, des disparités dans les usages et les compétences liés aux territoires et à la taille des agglomérations. L'attention s'est longtemps focalisée sur la « fracture numérique » entre territoires ruraux et urbains. Si ces fractures perdurent, au fil des ans, ces enquêtes ont fait apparaître la réduction progressive des écarts entre « grandes agglomérations » et « campagnes » tant au niveau des usages que des compétences numériques.

Alors qu'en 2017, 78 % des habitants de l'agglomération parisienne disent profiter des possibilités ouvertes par les nouvelles technologies, cette proportion n'est que d'environ 60 % dans les unités urbaines de moins de 100 000 habitants et dans les communes de moins de 2 000 habitants hors unités urbaines.

Les habitants des grandes agglomérations, et plus particulièrement de celle de Paris, se disent également plus souvent compétents pour utiliser un smartphone, un ordinateur ou une tablette que les habitants des villes petites et moyennes.

Au total, 33 % des Français pensent qu'un accompagnement personnel ou collectif dans un lieu dédié, autre que le lieu de travail, est le plus adapté pour mieux maîtriser les usages numériques, pour 26 %, c'est le cercle amical ou familial, et enfin pour 23 % une formation en milieu professionnel.

Les données disponibles montrent une grande disparité

territoriale de l'offre de lieux de médiation numérique sur le territoire.

Le développement des espaces publics numériques (EPN) constitue une première réponse. Ouvert à tous, un Espace Public Numérique (EPN) permet d'accéder, de découvrir, de s'informer, d'échanger, de créer et de s'initier aux outils, aux services et aux innovations liés au numérique dans le cadre d'actions diversifiées : rencontres, débats, ateliers collectifs d'initiation ou de production, médiations individuelles, libre consultation, etc. Les EPN proposent des accès à l'Internet, ainsi qu'un accompagnement qualifié pour favoriser l'appropriation des technologies et des usages de l'Internet fixe et mobile.

Au niveau de la jeunesse, le plan numérique est déployé progressivement depuis la rentrée 2015 dans les écoles.

Par ailleurs, les entreprises ont également un rôle primordial à jouer pour aider les salariés à intégrer les nouvelles compétences numériques.

Enfin, les acteurs de la médiation numérique se multiplient et se diversifient : parmi les lieux qui accompagnent nos concitoyens dans la maîtrise et la compréhension des TIC, on trouve à ce jour, à côté des EPN, des espaces multimédias, des médiathèques, des fablabs, des hackerspaces, des makerspaces, des espaces de coworking, des infolabs/medialabs, des écoles numériques, des maisons de service public, des missions locales, des repair cafés...

Accès aux services

Enjeu

Permettre à tous, dans tous les territoires, l'accès aux équipements et aux services.

Temps d'accès routier médian à un panier d'équipements de la vie courante

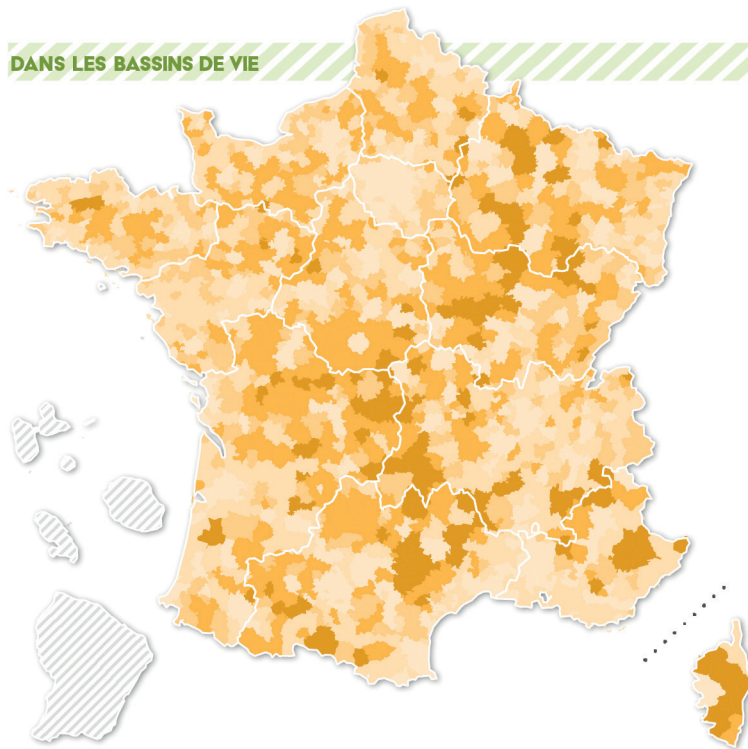
Pourquoi cet indicateur

Le temps de trajet routier médian en heure pleine à un panier d'équipements de la vie courante vise à appréhender la dimension géographique de l'accès aux services.

Ces derniers ont été choisis, d'une part, en fonction de la proximité et de la mobilité qu'ils impliquent, d'autre part, pour l'importance qui leur est donnée au quotidien (collèges, stations-services, supermarchés, etc...).

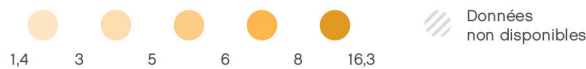
Le temps médian calculé est pondéré par la population, c'est-à-dire que le temps d'accès constaté dans un territoire pèsera d'autant plus qu'il est peuplé.

DANS LES BASSINS DE VIE

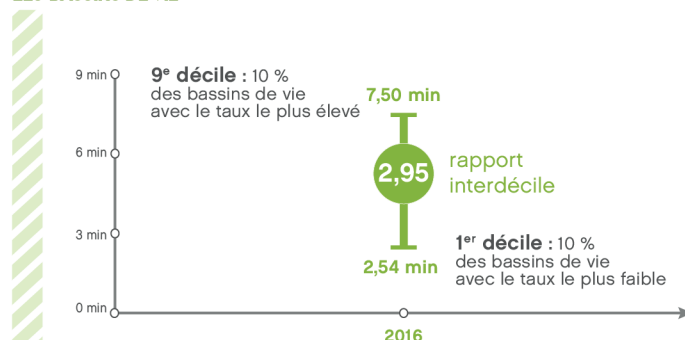


Temps d'accès routier médian au panier d'équipements de la vie courante en 2016

En minute, par bassin de vie

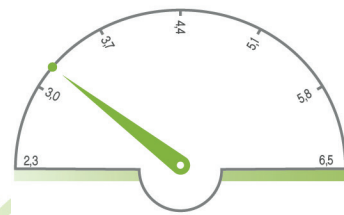


DISPARITÉS ENTRE LES BASSINS DE VIE

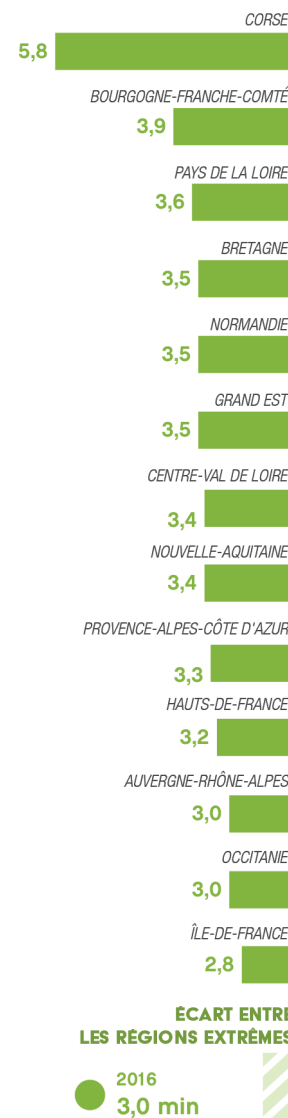


EN FRANCE

2016
3,2 min



DANS LES RÉGIONS



2016
3,0 min

Une bonne accessibilité géographique générale aux services de la vie courante mais de réelles difficultés d'accès dans les territoires les moins denses

Les contrastes entre régions

Dans presque l'ensemble des régions métropolitaines, le temps médian d'accès aux équipements de la vie courante est compris entre trois et quatre minutes. L'indicateur porte sur des services relativement fréquents dans tous les territoires (poste, banque, épicerie-supérette, boulangerie, boucherie, école, médecin, pharmacie ...) et n'est pas des plus discriminants pour mesurer les écarts entre régions.

Seule la région Corse présente un taux d'accès médian bien plus élevé (5,8 minutes), du fait de son relief montagneux et sa moindre urbanisation. A l'opposé, l'Île-de-France très densément peuplée et ne présentant pas de difficultés topographiques particulières dispose du meilleur accès aux services de la vie courante pour sa population.

Les contrastes entre bassins de vie

Le bassin de vie est une échelle plus adaptée pour rendre compte de l'accessibilité géographique aux services de la vie courante et aux principales disparités que l'on observe sur le territoire.

De façon générale, le temps d'accès médian aux services de la vie courante est très lié à la densité de la population et au relief, les deux facteurs se cumulant souvent. L'accès à ce panier de services est le plus rapide dans les zones les plus urbanisées, là où les services de proximité se concentrent. A l'opposé, beaucoup de bassins de vie des zones les moins denses connaissent des temps d'accès médians supérieurs à 9 minutes. C'est le cas pour une soixantaine des 1 640 bassins de vie.

Ainsi, tous les chefs de lieu de département ont en général de meilleurs résultats que les autres bassins de leur département. Ces écarts entre chef-lieu et reste du département sont particulièrement marqués dans des

départements peu denses comme la Corrèze, l'Indre, la Nièvre, le Cher, les Ardennes ou le Gers. Il en est de même si le bassin de vie du chef-lieu de département ne possède pas lui-même un temps d'accès favorable (Aurillac 5,5 minutes, Guéret 5,7 minutes et Cahors 6,4 minutes).

Le massif central cumule un relief défavorable et des bassins de vie souvent très peu denses. Sur les trois départements du Cantal, de l'Aveyron et de la Lozère, la moitié des bassins de vie ont un temps d'accès supérieur à 8 minutes et un quart supérieur à 9,8.

Les temps d'accès sont déterminants pour déceler les espaces les plus enclavés. Pour autant, les pratiques quotidiennes d'achat et de déplacements dans les territoires ruraux sont différentes de celles observées en ville où d'autres facteurs, d'ordre moins géographique, peuvent aussi être des freins à l'accessibilité.

Niveau de formation de la population

Enjeu

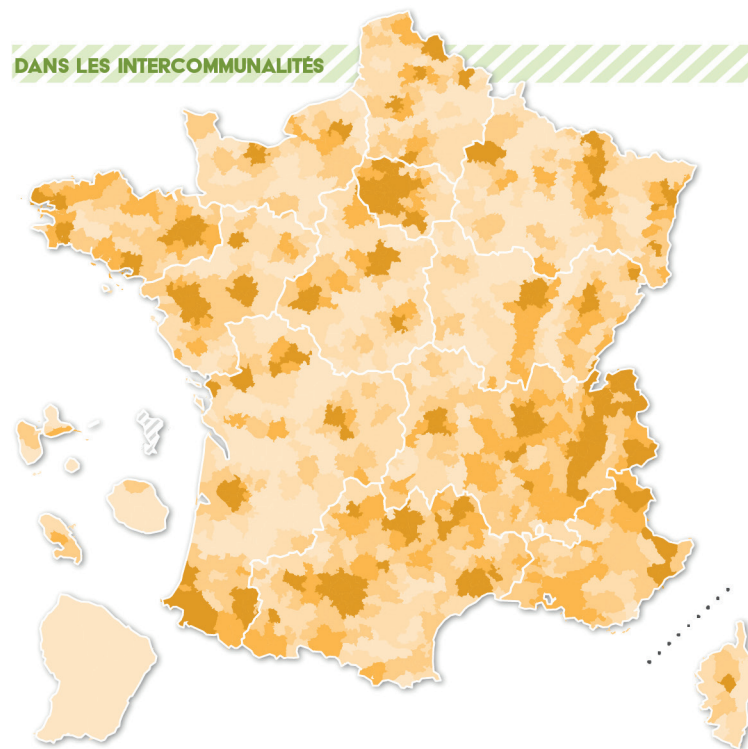
Assurer à tous les jeunes l'accès à l'enseignement supérieur.

Part des 30-34 ans diplômés du supérieur

Pourquoi cet indicateur

Les diplômés du supérieur correspondent à la population titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur (BTS, DUT, licence maîtrise, master, diplôme de grande école doctorat...). La part des diplômés du supérieur parmi les 30-34 ans permet de mesurer le niveau de formation des jeunes actifs entrés récemment sur le marché du travail.

DANS LES INTERCOMMUNALITÉS



Part des 30-34 ans diplômé du supérieur en 2014

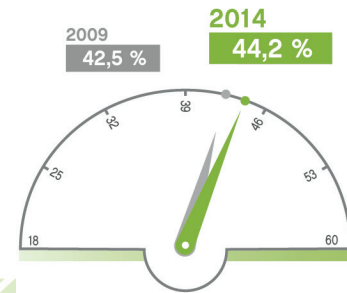
En %, par intercommunalité



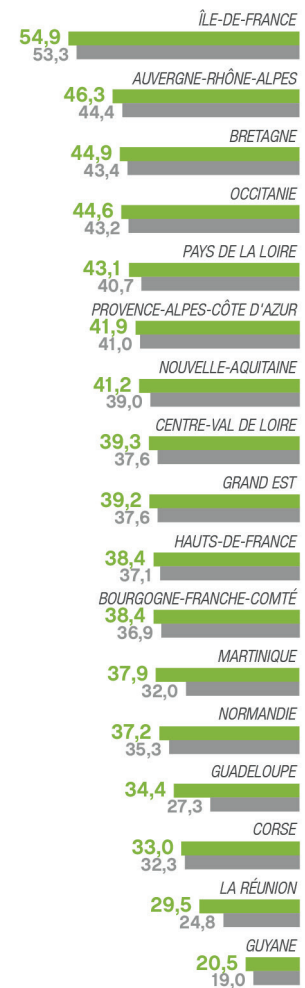
EVOLUTION DES DISPARITÉS ENTRE LES INTERCOMMUNALITÉS



EN FRANCE



DANS LES RÉGIONS



EVOLUTION DES ÉCARTS ENTRE LES RÉGIONS EXTRÊMES



La progression générale de la qualification de la population bénéficie particulièrement aux grands pôles

Les contrastes entre régions

Depuis les années 1980, la part des diplômés du supérieur a progressé de façon spectaculaire dans tout le pays. La région Ile-de-France concentre la plus grande part de diplômés avec près de 55 % de 30-34 ans titulaires d'un diplôme du supérieur soit 10 points de plus que la France entière (44,2 %). Les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne et Occitanie affichent également un pourcentage élevé de diplômés du supérieur. La Guyane (un diplômé

sur cinq chez les 30-34 ans) et la Réunion (un peu moins d'un sur trois) affichent les pourcentages les moins élevés. En revanche, les régions des Antilles et la Réunion semblent opérer un mouvement de rattrapage sur la période 2009-2014 avec une augmentation conséquente de la part des diplômés du supérieur chez les 30-34 ans (+7,1 points en Guadeloupe, +5,9 points en Martinique, + 4,7 points à La Réunion).

Les contrastes entre EPCI

À l'échelle des intercommunalités, les diplômés se concentrent au centre des agglomérations : dans les métropoles de Toulouse, Nantes et Paris plus de six personnes de 30-34 ans sur six sont diplômés du supérieur. À l'écart des métropoles, ces derniers sont moins nombreux et le centre de la France, dans un grand arc allant des Ardennes à la côte landaise, compte relativement peu de diplômés du supérieur. Des Alpes aux Pyrénées basques, une large bande englobant les villes universitaires de Lyon, Grenoble, St-Etienne, Montpellier, Toulouse

et Pau regroupe également des taux élevés de diplômés du supérieur. Entre 2009 et 2014, les inégalités entre les intercommunalités qui parviennent le mieux à attirer les jeunes actifs diplômés du supérieur et celles qui y parviennent le moins se sont maintenues. L'augmentation de la part des jeunes actifs diplômés du supérieur bénéficie cependant avec plus de force aux grands pôles des aires urbaines (+2 points entre 2009 et 2014) qui concentrent les établissements d'enseignement supérieur et les emplois les plus qualifiés.

Les contrastes entre types de territoires

Les diplômés se concentrent très nettement dans les grandes aires urbaines, et plus spécifiquement dans leurs pôles : dans ces derniers, près d'une personne sur deux (48,4 %) âgée de 30-34 ans est diplômée du supérieur en 2014.

Dans les petits et moyens pôles urbains ainsi que dans les communes isolées, cette proportion n'atteint que 30 %. C'est par ailleurs dans ces pôles petits et moyens que la progression de la part des diplômés du supérieur, entre 2009 et 2014, a été la plus réduite.

FOCUS

Dans les quartiers de la politique de la ville de métropole, moins du quart des jeunes de 30-34 ans sont diplômés du supérieur, soit près de deux fois moins qu'en France métropolitaine.

DANS LE ZONAGE EN AIRES URBAINES

2009	46,4	41,4	35,0	31,1	32,8	29,2	30,9	31,2	29,4
2014	48,4	42,4	36,5	31,9	34,8	29,9	33,4	32,4	30,8
	Grands pôles	Couronnes des grandes pôles	Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	Pôles moyens	Couronnes des pôles moyens	Petits pôles	Couronnes des petits pôles	Autres communes multipolarisées	Communes isolées hors influence des pôles

Investissement social

A. Approche objectivée

Enjeu

Développer le goût du vivre ensemble et de l'engagement au service des autres.

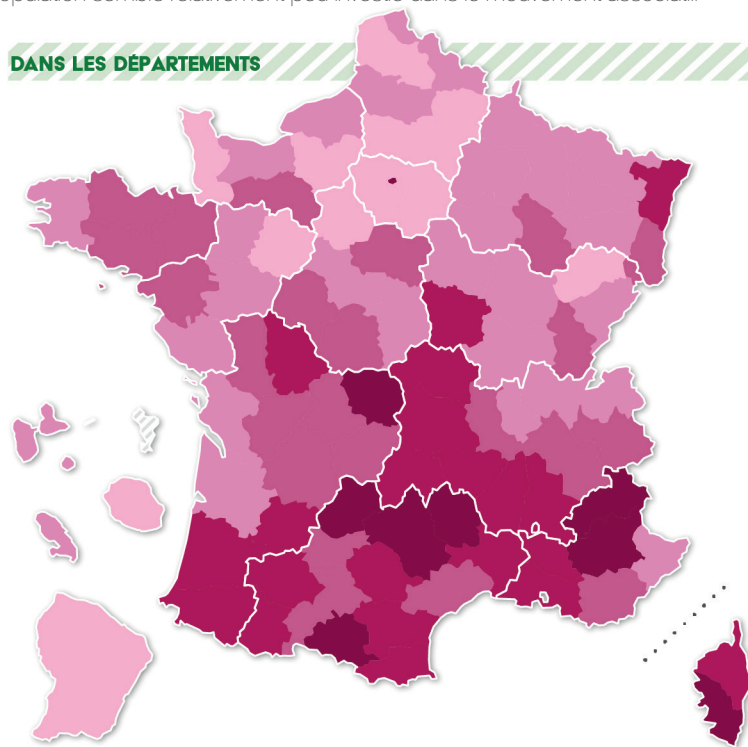
Nombre de bénévoles en associations pour 100 habitants

Pourquoi cet indicateur

Les associations sont un vecteur très important d'engagement des citoyens dans la vie des territoires. Le nombre de bénévoles actifs (permanence dans une association au moins une fois par semaine) est une indication de l'implication des habitants.

La fréquentation des associations constitue l'un des indicateurs privilégiés de la mesure du capital social. De nombreux travaux sur la question ont montré que la participation est généralement croissante avec le revenu et qu'elle tend à être plus élevée chez les hommes que chez les femmes. Elle est fréquemment plus forte dans les espaces de faible densité démographique (communes rurales, villes de petite taille) probablement parce que, dans ces zones de résidence, l'activité associative permet de pallier l'insuffisance de l'offre publique ou marchande de certains services, notamment ceux de nature récréative. En Ile-de-France, au contraire, la population semble relativement peu investie dans le mouvement associatif.

DANS LES DÉPARTEMENTS

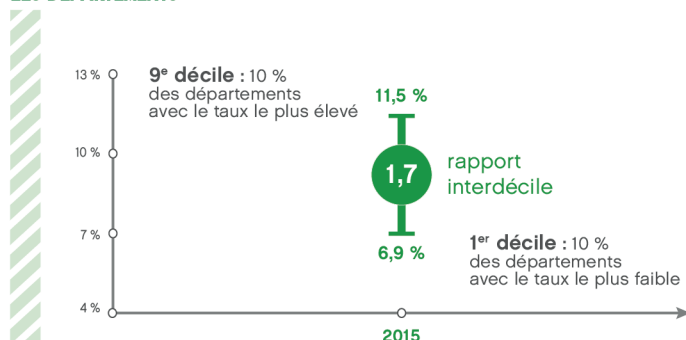


Nombre de bénévoles actifs dans les associations pour 100 habitants en 2015

En %, par département



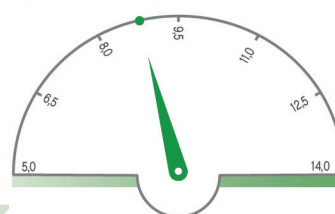
DISPARITÉS ENTRE LES DÉPARTEMENTS



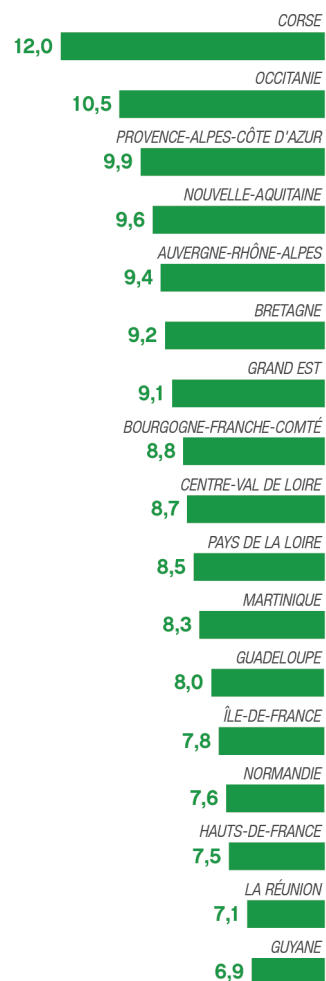
EN FRANCE

2015

8,8 %



DANS LES RÉGIONS



ÉCART ENTRE LES RÉGIONS EXTRÊMES

2015
5,1 %

Davantage d'engagement associatif dans le sud de la France

Des fractures territoriales persistantes

En 2015, 8,8 % des Français assuraient une permanence au moins une fois par semaine dans une association. Cette implication est plus développée dans les régions du sud de la France : la Corse, Provence – Alpes-Côte

d'Azur et Occitanie (respectivement 12, 10,5 et 9,9 % de bénévoles actifs). À l'échelle départementale, on observe que les départements les plus ruraux présentent un taux d'engagement dans la vie associative plus élevé.

Participation aux élections

B. Approche perception

Enjeu

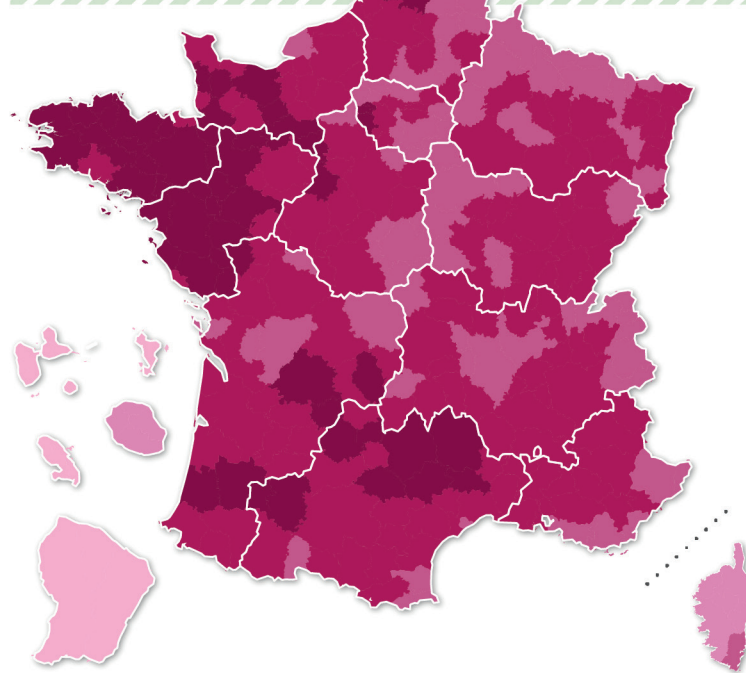
Impliquer l'ensemble des habitants du pays dans la vie citoyenne et démocratique.

Taux de participation au premier tour des élections présidentielles

Pourquoi cet indicateur

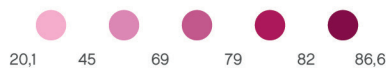
La participation aux élections est un indicateur d'implication citoyenne et de confiance des habitants dans la vie du pays. Cette analyse est construite sur le taux de participation au premier tour des élections présidentielles car il est le scrutin le plus mobilisateur.

DANS LES ZONES D'EMPLOI

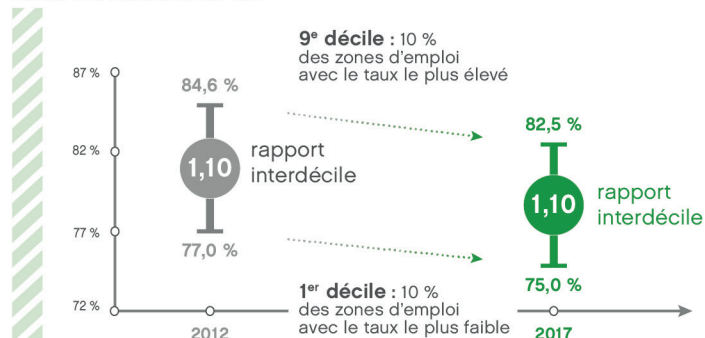


Taux de participation au premier tour de l'élection présidentielle de 2017

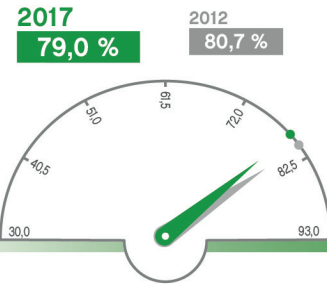
En %, par zone d'emploi



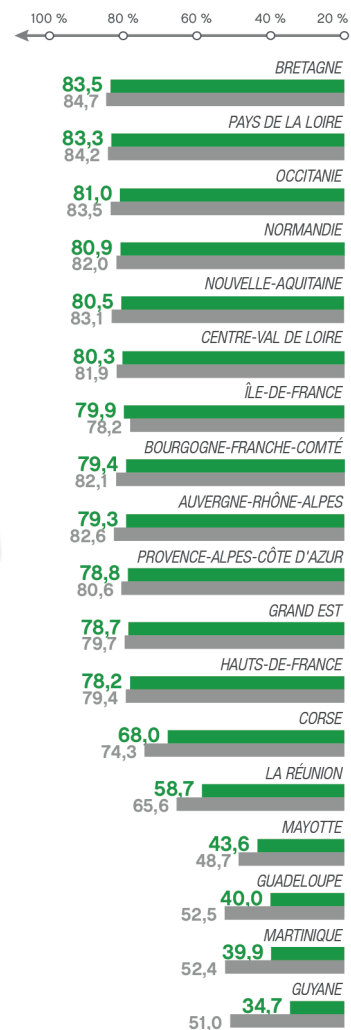
EVOLUTION DES DISPARITÉS ENTRE LES ZONES D'EMPLOI



EN FRANCE



DANS LES RÉGIONS



EVOLUTION DES ÉCARTS ENTRE LES RÉGIONS EXTRÊMES



Une participation faible et en forte baisse dans les DOM

Les contrastes entre régions

Entre les élections présidentielles de 2012 et de 2017, la participation a baissé, passant de 80,7 % à 79 % des inscrits sur les listes électorales. En 2012, l'écart de taux de participation était de 36 points de pourcentage entre la Bretagne, région où la participation a été la plus forte (84,7 % des inscrits) et Mayotte où elle a été la plus faible (48,7 %). Cet écart a considérablement augmenté en 2017 : 48,8 points de pourcentage séparent la région affichant la participation la plus forte (Bretagne, 83,5 %) et la plus faible

(Guyane, 34,7 %). Dans les DOM, la participation particulièrement faible lors des deux scrutins y a davantage diminué qu'ailleurs. Entre les régions de France métropolitaine, les contrastes sont moins marqués mais ont également augmenté entre les deux dernières élections présidentielles, les régions où l'on vote le plus (Bretagne, Pays de la Loire..) ayant enregistré les plus faibles baisses. Seule l'Île-de-France a vu sa participation augmenter.

Les contrastes entre zones d'emploi

À l'échelle plus locale des zones d'emploi, on n'observe pas d'augmentation des disparités de taux de participation entre 2012 et 2017. Les taux de participation les plus élevés concernent les zones d'emploi de l'ouest (Bretagne, Pays de la Loire, ancienne région de Basse Normandie) et du nord de l'Occitanie. Il est bien plus faible dans un grand quart nord-est notamment à la frontière nord du pays. La baisse de participation a été plus forte

dans les zones d'emplois du centre de la France comme celles de Limoges, Tulle, Ussel, Mauriac, Montluçon, Guéret, Clermont-Ferrand ou Thiers où ce recul avoisine les 4 points de pourcentage. Il n'évolue favorablement que dans 17 des 323 zones d'emploi, surtout dans le périurbain francilien (Saclay + 2,3 points de pourcentage, Créteil +2,1 points..).

Les contrastes entre types de territoires

La participation aux élections est plus forte dans les couronnes des pôles notamment les couronnes des grands pôles (82,7 %). Elle est plus faible dans les pôles quel que soit leur taille. Les communes isolées hors influence des pôles sont dans une situation proche de la moyenne nationale. Cette hiérarchie, déjà vraie en 2012, a été renforcée

par les évolutions entre les deux élections. La participation n'a baissé que de 1,5 point de pourcentage dans les couronnes des grands pôles alors que, déjà faible, elle recule de près de 3 points dans les pôles moyens et les petits pôles. Les écarts entre types de territoires se sont donc légèrement accrus entre 2012 et 2017.

DANS LE ZONAGE EN AIRES URBAINES

2012	78,5	84,2	83,2	79,4	85,8	80,9	85,1	84,4	82,7
2017	77,0	82,7	81,3	76,3	84,1	78,0	82,5	82,5	80,3
	Grands pôles	Couronnes des grands pôles	Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	Pôles moyens	Couronnes des pôles moyens	Petits pôles	Couronnes des petits pôles	Autres communes multipolarisées	Communes isolées hors influence des pôles

Intensité de l'intercommunalité

Enjeu

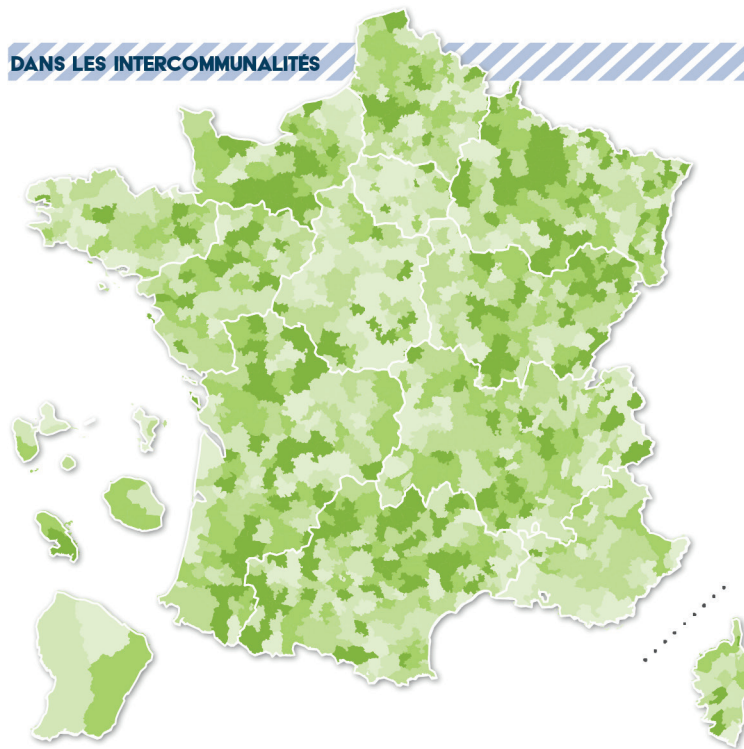
Favoriser les mutualisations et coordinations entre collectivités locales.

Coefficient d'intégration fiscale moyen des EPCI

Pourquoi cet indicateur

La participation aux élections est plus forte dans les couronnes des pôles notamment les couronnes des grands pôles (82,7 %). Elle est plus faible dans les pôles quel que soit leur taille. Les communes isolées hors influence des pôles sont dans une situation proche de la moyenne nationale. Cette hiérarchie, déjà vraie en 2012, a été renforcée par les évolutions entre les deux élections. La participation n'a baissé que de 1,5 point de pourcentage dans les couronnes des grands pôles alors que, déjà faible, elle recule de près de 3 points dans les pôles moyens et les petits pôles. Les écarts entre types de territoires se sont donc légèrement accrus entre 2012 et 2017.

DANS LES INTERCOMMUNALITÉS



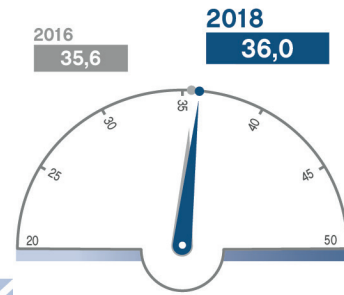
Coefficient d'intégration fiscale en 2018
En %, par intercommunalité



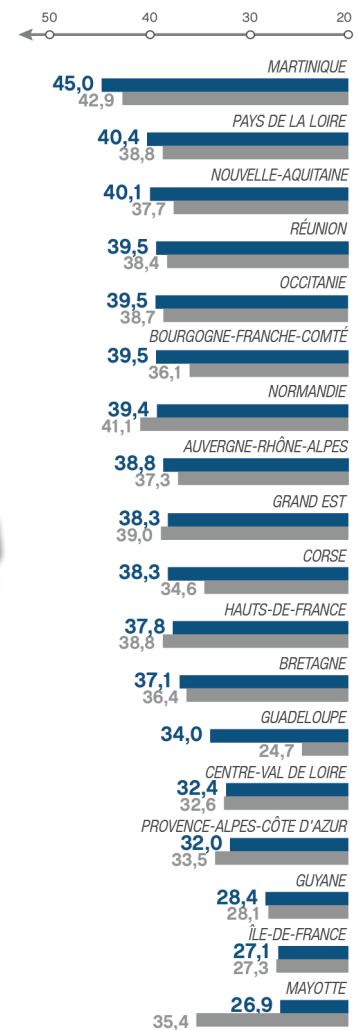
EVOLUTION DES DISPARITÉS ENTRE LES INTERCOMMUNALITÉS



EN FRANCE



DANS LES RÉGIONS



EVOLUTION DES ÉCARTS ENTRE LES RÉGIONS EXTRÊMES



L'intégration fiscale des intercommunalités tend à s'accroître et les disparités entre EPCI se réduisent

Les contrastes entre régions

L'écart entre régions diminue très légèrement entre 2016 et 2018 malgré l'augmentation du coefficient d'intégration fiscale moyen en Martinique, région où il est maximal sur les deux périodes. Onze régions voient leur coefficient augmenter, parfois de manière très significative : Bourgogne et Franche-Comté + 3,4 points de pourcentage, Corse + 3,7 points et surtout la Guadeloupe +9,4 points

grâce à deux des six EPCI dont les coefficients étaient très faibles (autour de 10 %) et qui ont en 2018 un coefficient dans la moyenne du reste de l'île (supérieur à 30 %). Sept régions ont un coefficient en baisse mais, pour la plupart, de moins de 1 %. Mayotte enregistre une nette baisse due à deux de ses cinq EPCI et devient la région avec le coefficient moyen minimal.

Les contrastes entre EPCI

Dans un contexte de faible progression sur deux ans du coefficient d'intégration fiscale moyen en France (36,01 % en 2018 contre 35,59 % en 2016), les disparités entre EPCI se sont réduites. Le rapport interdécile est ainsi passé de 2,2 à 1,9 en deux ans, autant par une augmentation des coefficients des EPCI pour lesquelles ce coefficient était le plus faible (le premier décile passe de 24,3 % à 27,3 %) que par une baisse du coefficient des EPCI les plus intégrés (le neuvième décile passe de 53,4 % à 50,8 %). Il faut cependant noter que l'on ne parle pas forcément des

mêmes EPCI sur les deux années du fait de l'importante redéfinition de cet échelon territorial, avec un passage de 2 063 intercommunalités en 2016 à 1 264 en 2018. Seule la moitié de ces 1 264 EPCI en 2018 ont les mêmes contours qu'en 2016. Ils ont un coefficient d'intégration fiscale moyen (35,2 %) inférieur à ceux qui ont été créés ou qui ont connu une modification de contours entre les deux années (37,3 %) mais leur coefficient est en progression de près d'un point de pourcentage par rapport à 2016 (34,3 %).

Les contrastes entre types de territoires

Le coefficient d'intégration fiscale est fortement lié à la densité des EPCI (définie ici à partir de la grille de densité de l'Insee) : plus un EPCI est dense, moins il est intégré. Les EPCI dont le coefficient d'intégration fiscale est le plus important (41,1 % en moyenne) sont la centaine d'EPCI très peuples. Les EPCI peu denses (deux tiers des EPCI)

ont un coefficient moyen de 37,3 %. Les EPCI de densité intermédiaire ne sont que 230 mais représentent près d'un quart de la population, ils ont un coefficient moyen de 36,2 %, valeur supérieure à celle de la grosse soixantaine d'EPCI denses : 34,7 % en moyenne pour 40 % de la population nationale habitant dans ces intercommunalités.

DANS LE ZONAGE EN AIRES URBAINES

	2018	9,90	7,84	6,84	4,84
Espaces densément peuplés					
Espaces de densité intermédiaire					
Espaces peu denses					
Espaces très peu denses					

Interdépendance liée à l'emploi

Enjeu

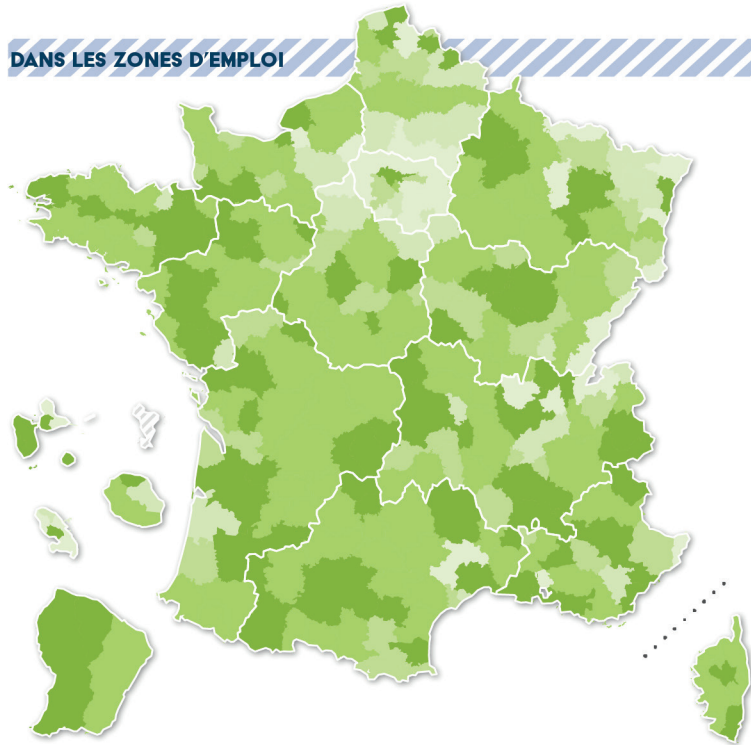
Rapprocher lieux de vie et lieux de travail (y compris via le télétravail).

Taux de couverture de l'emploi

Pourquoi cet indicateur

Le taux de couverture de l'emploi rapporte le nombre d'emplois existants dans une zone d'emploi au nombre de personnes en activité (actifs occupés) qui y vivent. Cet indicateur permet d'apprécier l'équilibre entre l'offre d'emplois et l'offre résidentielle. À l'échelle locale, cet indicateur distingue les zones qui occupent une fonction de pôles d'emplois (plus d'emplois que d'actifs occupés résidents) de ceux qui remplissent plutôt une fonction résidentielle (moins d'emplois que d'actifs occupés résidents). La dissociation croissante entre lieux de résidence et lieux de travail, au niveau local, provient d'un double mouvement : une concentration de l'emploi dans les pôles et un desserrement de la population vers les couronnes.

DANS LES ZONES D'EMPLOI

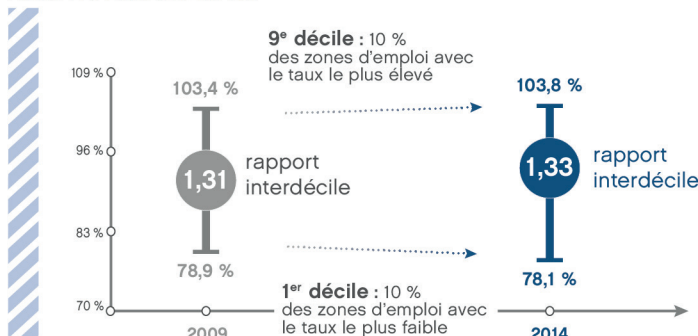


Rapport entre le nombre d'emploi et le nombre d'actifs occupés en 2014

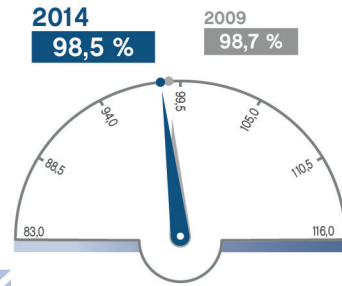
En %, par zone d'emploi



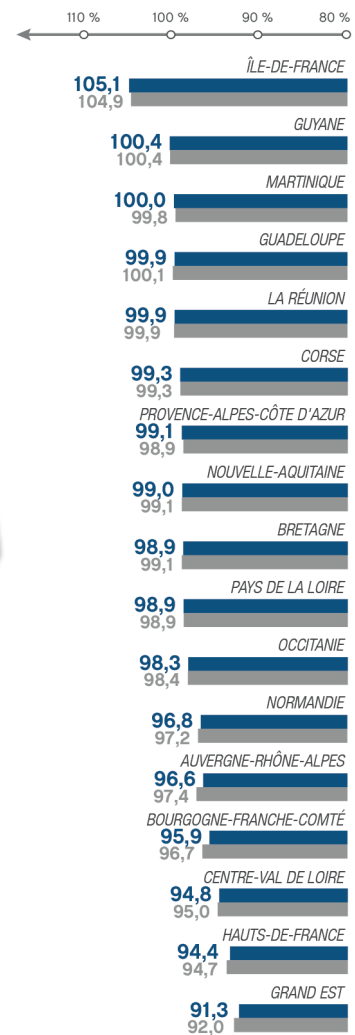
ÉVOLUTION DES DISPARITÉS ENTRE LES ZONES D'EMPLOI



EN FRANCE



DANS LES RÉGIONS



ÉVOLUTION DES ÉCARTS ENTRE LES RÉGIONS EXTRÊMES



Des taux de couverture de l'emploi très élevés dans les grands pôles et qui continuent d'augmenter

Les contrastes entre régions

En France métropolitaine, seule l'Île-de-France compte plus d'emplois que d'actifs occupés résidents, de nombreux actifs résidant aux franges de la région capitale y occupant en effet un emploi sans pour autant y habiter. Cette concentration des emplois dans la région capitale tend à s'accroître : en 2014, on dénombrait 105,1 emplois pour 100 actifs occupés résidents en Île-de-France, contre 104,9 en 2009. À l'inverse, le taux de couverture de l'emploi

diminue dans presque toutes les autres régions, en particulier dans celles où il était déjà le plus faible : de 93,1 à 92,5 dans le Grand Est, de 93,9 à 93,5 dans les Hauts-de-France et de 95,0 à 94,8 dans le Centre-Val de Loire. Cette baisse signifie qu'une part croissante des actifs de ces régions occupent un emploi dans une autre région, notamment en Île-de-France ou à l'étranger, occasionnant des déplacements quotidiens toujours plus longs.

Les contrastes entre zones d'emploi

À l'échelle des zones d'emplois, les phénomènes de concentration sont également patents. Le nombre d'emplois pour 100 actifs occupés résidents a crû de 103,4 à 103,8 entre 2009 et 2014 dans les 10 % des zones d'emploi qui concentraient déjà le plus l'emploi. Dans le même temps, les zones d'emplois les plus résidentielles ont vu

leur taux de couverture de l'emploi diminuer (de 78,9 emplois pour 100 actifs occupés résidents en 2009 et de 78,1 en 2014). Les écarts entre les zones d'emplois spécialisées dans l'accueil d'activités et celle spécialisées dans la fonction résidentielle – notamment en périphérie des pôles urbains – a donc tendance à se renforcer.

Les contrastes entre types de territoires.

Dans les grands pôles, le taux de couverture de l'emploi, très élevé, continue d'augmenter du fait de la baisse de leur population résidente (-0,1 % des actifs occupés par an entre 2009 et 2014) alors que l'emploi y reste stable. Dans les couronnes de ces grands pôles, ce taux de couverture de l'emploi reste à un niveau très faible, en lien avec une évolution rapide tant de la population que de l'emploi (+0,7 % par an), celle de la population se produisant de plus en plus loin des pôles, alors que celle de l'emploi, s'effectue souvent dans le pourtour des pôles. Les com-

munes multipolarisées des grands pôles, souvent à vocation résidentielle, voient leur population augmenter plus vite que l'emploi. La dynamique de périurbanisation est donc toujours à l'œuvre dans ces grandes aires urbaines. Dans les pôles de plus petite taille, la baisse d'emploi (-0,5 % par an en moyenne pour les pôles moyens par exemple) est moins importante que celle du nombre d'actifs occupés résidents (par entrée au chômage ou par démenagement). Les taux de couverture de l'emploi y augmentent donc mais dans des dynamiques défavorables.

DANS LE ZONAGE EN AIRES URBAINES

2009	118,5	54,2	63,5	131,1	40,2	129,0	38,7	57,9	89,8
2014	119,2	54,2	62,5	132,8	40,6	129,9	37,9	56,6	89,7
	Grands pôles	Couronnes des grandes pôles	Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	Pôles moyens	Couronnes des pôles moyens	Petits pôles	Couronnes des petits pôles	Autres communes multipolarisées	Communes isolées hors influence des pôles

Interdépendance économique

Enjeu

Favoriser les coopérations de nature économique entre les territoires.

Part des établissements dont le siège social se situe hors de la zone d'emploi

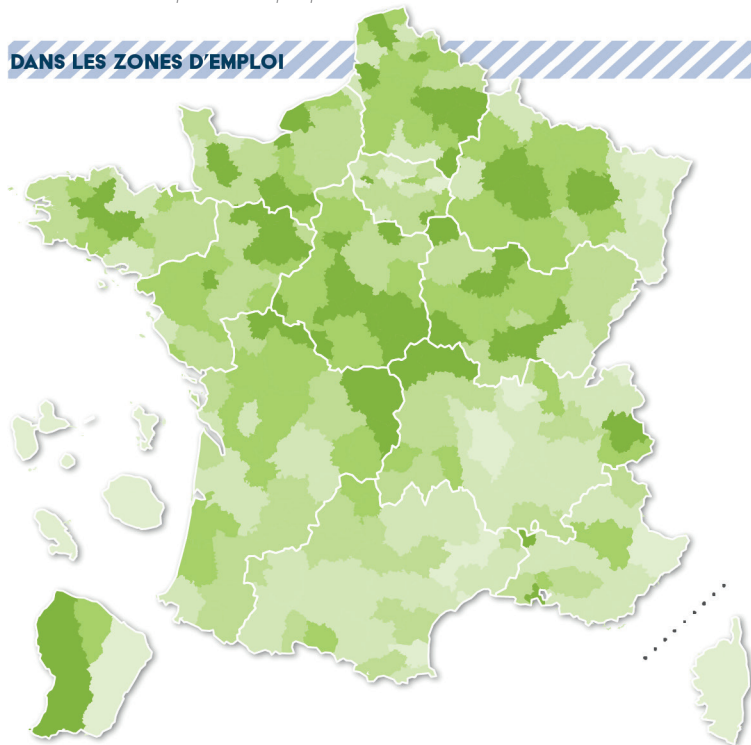
Pourquoi cet indicateur

Une société n'a qu'un seul siège social, mais elle peut avoir plusieurs établissements. Les choix qui conduisent une entreprise à implanter ses établissements dans un territoire plutôt qu'un autre sont fonction des ressources qu'il peut offrir en termes de moyens de production, de marché, de capital humain, d'infrastructures et de connexions. La part des établissements dont le siège se situe hors de la zone d'emploi concernée illustre la capacité d'un territoire à nouer des interrelations, à s'insérer dans l'appareil de production national et international.

Notes :

Le chiffre régional est la part des établissements dont le siège n'est pas dans la même zone d'emploi (et non pas dont le siège n'est pas dans la même région). Cet indicateur n'est pas disponible avant 2017 et une évolution sur un an est peu pertinente. Il n'est donc présenté que pour 2018.

DANS LES ZONES D'EMPLOI

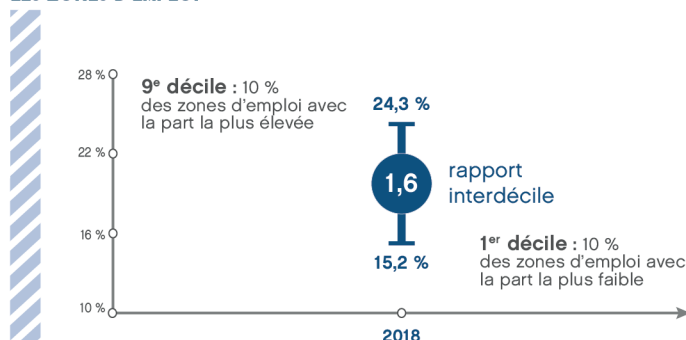


Part des établissements dont le siège se situe dans une autre zone d'emploi en 2018

En %, par zone d'emploi

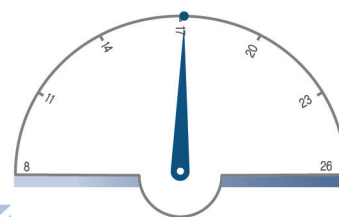


DISPARITÉS ENTRE LES ZONES D'EMPLOI

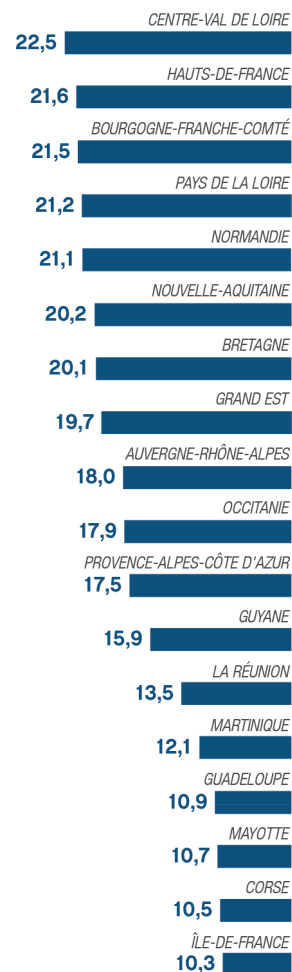


EN FRANCE

2018
17,1 %



DANS LES RÉGIONS



ÉCART ENTRE LES RÉGIONS EXTRÊMES

2018
12,2 %

L'Île-de-France concentre les sièges sociaux

Les contrastes entre régions

La région Ile-de-France présente un taux particulièrement bas du fait de la présence très importante de sièges sociaux. Ce taux est également faible en Corse et dans les régions d'outre-mer (10 à 11 %), excepté en Guyane où il s'élève 15,9 % du fait de la présence du centre spatial de Kourou et des sous-traitants, ainsi que d'établissements dépendant d'une direction inter-régionale basée aux Antilles.

En dehors de la région parisienne, c'est dans un large quart sud-est que les parts d'entreprises exogènes sont les moins élevées de métropole. A l'opposé, toutes les régions de la partie nord et qui entourent l'Île de France ont des taux supérieurs à 20 %. Dans ces régions, plus d'un cinquième des établissements n'ont pas leur siège dans la même zone d'emploi.

Les contrastes entre zones d'emploi

L'observation à l'échelle de la zone d'emploi révèle des situations plus contrastées, en fonction de la distance à Paris ou aux métropoles et de la situation au sein du territoire national.

Le taux élevé des zones d'emploi situées autour de l'Île-de-France s'explique par le fait qu'une part importante des établissements de ces zones a un siège social situé dans cette région.

Dans les territoires transfrontaliers, on observe que de l'Alsace à la Tarentaise, les taux sont inférieurs à ceux observés dans les territoires se situant plus en retrait de la frontière, ce qui n'est pas le cas des zones d'emplois frontalières du nord, face au Luxembourg ou à la Belgique.

Sur l'ensemble de la France, les zones d'emploi les plus urbanisées présentent des taux plus faibles que les zones d'emplois qui les environnent.

Les contrastes entre types de territoires

La répartition des activités explique en grande partie les différences constatées entre types d'espaces pour ce qui concerne la part des établissements dont le siège social se situe hors de la zone d'emploi. Dans les couronnes des pôles et dans les communes multipolarisées des grandes aires urbaines, les établissements du secteur de la construction et de l'industrie sont surreprésentés. Ce sont les secteurs dont les entreprises sont le plus

fréquemment mono établissement et, pour les multi établissements, dont les établissements sont le plus souvent regroupés dans la même zone d'emploi que leur siège. Les grands pôles, qui regroupent plus des deux tiers des établissements en France, sont plus insérés dans l'économie nationale : on trouve à la fois plus de sièges du fait de leur rôle de centralité, mais aussi plus d'établissements dont le siège est hors de la zone d'emploi.

DANS LE ZONAGE EN AIRES URBAINES

	2018	17,7	13,9	14,5	21,2	13,1	19,1	12,9	13,5	16,7
Grands pôles										
Couronnes des grandes pôles										
Communes multipolarisées des grandes aires urbaines										
Pôles moyens										
Couronnes des pôles moyens										
Petits pôles										
Couronnes des petits pôles										
Autres communes multipolarisées										
Communes isolées hors influence des pôles										

Transferts publics

Enjeu

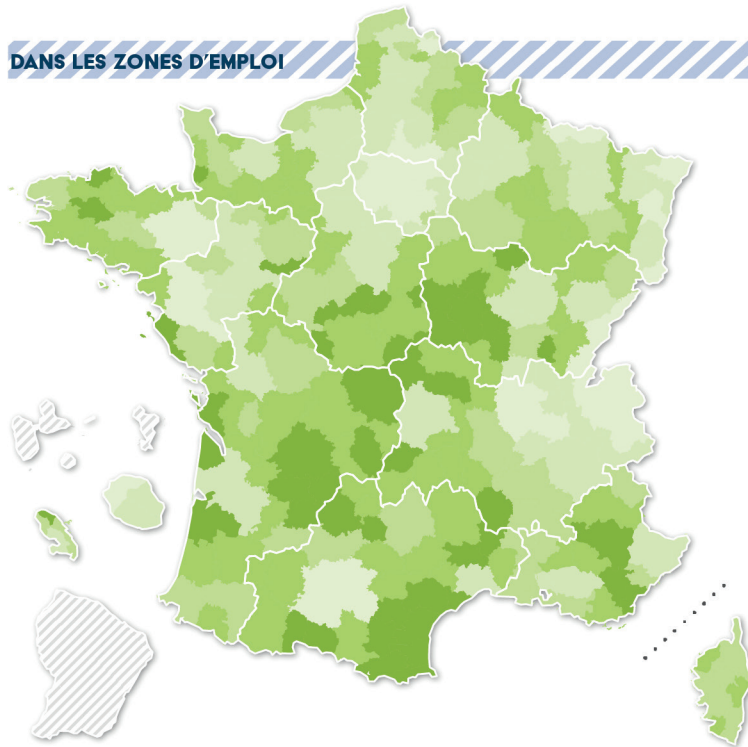
Réduire les disparités de niveau de vie des populations entre territoires grâce aux mécanismes de redistribution.

Part des retraites et des prestations sociales dans le revenu disponible

Pourquoi cet indicateur

La part des retraites et des prestations sociales dans le revenu disponible mesure l'importance du revenu socialisé dans ce territoire, c'est-à-dire qui ne provient ni de l'activité, salariée ou non, ni du patrimoine des ménages. Ce revenu socialisé comprend donc les retraites, les prestations familiales, les prestations liées aux minima sociaux et les prestations logement. Les mécanismes de redistribution, via les retraites et les prestations sociales, jouent un rôle essentiel dans notre pays pour réduire les inégalités de revenus des populations d'un territoire à l'autre.

DANS LES ZONES D'EMPLOI

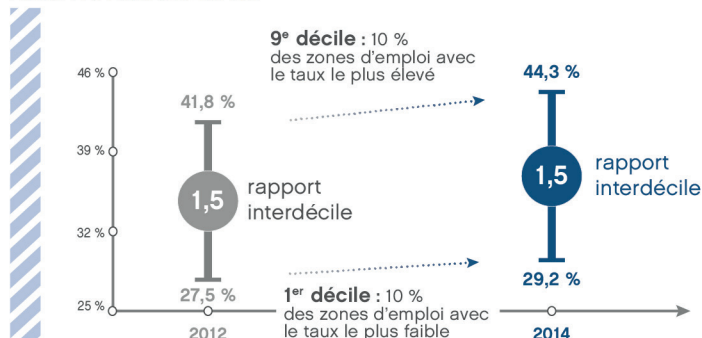


Part des retraites et des prestations sociales dans les revenus disponibles de la population en 2014

En %, par zone d'emploi

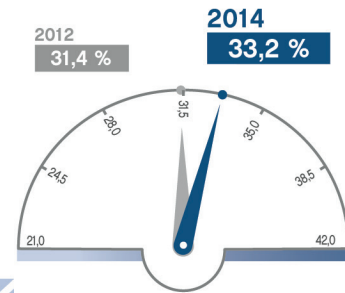


ÉVOLUTION DES DISPARITÉS ENTRE LES ZONES D'EMPLOI

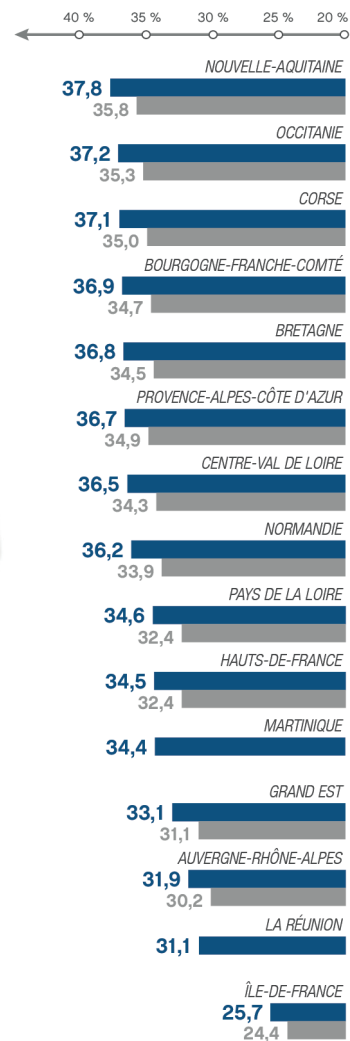


* Les calculs ne tiennent pas compte de Martinique et La Réunion • Sources : ADMIN EXPRESS COG, INSEE • Réalisation : CGET, 2018

EN FRANCE



DANS LES RÉGIONS



ÉVOLUTION DES ÉCARTS ENTRE LES RÉGIONS EXTRÊMES



Un processus de redistribution des territoires jeunes et à haut niveau de vie vers les territoires plus âgés et plus pauvres

Les contrastes entre régions

Entre 2012 et 2014, la part des revenus provenant des retraites et des prestations sociales a augmenté de 1,8 point de pourcentage en France métropolitaine et s'échelonne désormais de 37,8 % en Nouvelle-Aquitaine à 25,7 % en Ile-de-France. Elle est importante dans deux types de régions : celles comportant une forte proportion de personnes âgées (Nouvelle-Aquitaine et Occitanie en particulier) et celles où le taux de pauvreté est élevé (Hauts-de-France par exemple).

A contrario, l'Ile-de-France et, dans une moindre mesure, Auvergne - Rhône-Alpes qui se caractérisent par une population relativement jeune et une pauvreté contenue pré-

sentent une moindre part des revenus provenant des retraites ou des prestations. Les DOM (pour lesquels seules les données de la Martinique et de la Réunion sont disponibles) ont un profil particulier dans la répartition retraite/prestations sociales. La part des prestations sociales est très importante (respectivement de 11,7 % et 15,9 % contre en moyenne 5,3 % en métropole), alors que la part des retraites dans le revenu de l'ensemble des ménages y est faible (15 % à La Réunion par exemple) du fait de la jeunesse de leur population et d'une grande part de personnes âgées ne disposant pas d'une retraite à taux plein.

Les contrastes entre zones d'emploi

Les contrastes sont marqués entre les grands pôles urbains où la part des revenus provenant des retraites et des prestations sociales est faible et les territoires plus vieillissants du centre de la France et des littoraux océanique et méditerranéen où elle est marquée, comme par exemple les zones d'emploi de Royan ou des Sables-d'Olonne où la moitié du revenu disponible des ménages provient de retraites ou de prestations sociales.

Entre 2012 et 2014, les grands pôles urbains (Toulouse, Bor-

deaux, Nantes, Lyon...) n'ont connu qu'une faible hausse de cette part (+1,5 point de pourcentage), quand la zone d'emploi des Sables-d'Olonne, par exemple, la voyait augmenter de 4 points. Dans le littoral languedocien, cette part est relativement élevée mais son augmentation contenue du fait de la forte attractivité de ces territoires sur des populations de tout âge et d'une croissance soutenue de l'emploi.

FOCUS

Dans les quartiers de la politique de la ville de métropole, la part des retraites et prestations sociales dans les revenus disponibles de la population est plus de 10 point supérieure à ce qu'elle est en France métropolitaine.

Rapport sur la cohésion des territoires


Issu d'un dialogue étroit entre les associations d'élus et l'État, ce rapport coordonné par le Commissariat général à l'égalité des territoires établit un état des lieux de la cohésion des territoires en France.

Il identifie les principaux défis et propose une méthode pour agir en faveur de la cohésion des territoires.

Il vise à définir des priorités d'action, appelant une mobilisation conjointe des collectivités, de l'État, et plus largement de la société civile et des entreprises.

TÉLÉCHARGEZ LE RAPPORT

cget.gouv.fr/rapport-cohesion



Respecte la charte de déontologie de la sous-direction de l'Observation et des analyses statistiques - CGET

Créé en 2004 et animé par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), l'Observatoire des territoires met en réseau les organismes publics qui interviennent dans l'analyse des territoires, afin de mieux partager les connaissances disponibles dans ce domaine.

Le CGET est un service de l'État placé sous l'autorité du ministre de la Cohésion des territoires.